



**MÉTROPOLE
ROUEN NORMANDIE**

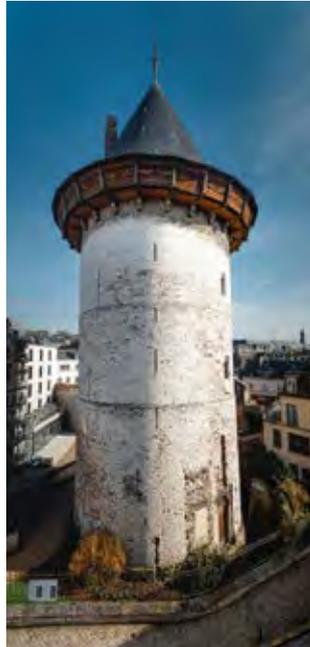
Rapport d'activité
et de
développement
durable

2024



métropole
ROUENORMANDIE





SOMMAIRE

1

14 OBJECTIFS DE TRANSITION SOCIAL-ÉCOLOGIQUE	10
-------------------------------------------------------------	-----------

PRÉSENTATION DE LA MÉTROPOLE: FONCTIONNEMENT, COMPÉTENCES	14
------------------------------------------------------------------------------	-----------

CARTE DE LA MÉTROPOLE	16
------------------------------	-----------

LES ÉLUS	18
-----------------	-----------

GLOSSAIRE SIGLES/LIBELLÉS	154
--------------------------------------	------------

2. Permettre des modes de vies durables et agréables	20
-----------------------------------------------------------------	-----------

2.1 Un habitat sain, sobre et agréable	22
---------------------------------------------------	-----------

- Soutien au logement social et à l'accession abordable	22
- Mixité sociale et rééquilibrage territorial	22
- Innovation sociale : la prime de minoration des loyers	23
- Lutte contre l'habitat indigne et dégradé	23
- Habitat social et cohésion territoriale : un engagement renforcé	23
- Rénovation du parc de logement privé en plein développement	24
- Rénovation de l'habitat : le Pacte territorial France Rénov'	24
- Pacte territorial France Rénov' : l'accompagnement massifié	25

2.2 Une mobilité transformée	26
-------------------------------------	-----------

- Un Plan de Mobilité finalisé et mis en œuvre	26
- Décarbonation des transports et qualité de l'air	27
- Bus décarbonés : un enjeu majeur pour 2024	28
- MAAS : le guichet unique de toutes vos mobilités	29
- Renforcer l'intégration du train au réseau ASTUCE	30
- Développement des infrastructures pour véhicules électriques	30
- Encouragement des mobilités alternatives à l'autosolisme	31
- Vers une logistique urbaine durable	32

2.3 Une alimentation saine grâce à un territoire nourricier 34

- Projet Alimentaire Territorial : l'obtention de la labellisation niveau 2 34
- Eau potable : qualité renforcée et actions préventives 35
- Installation, transmission et adoption de pratiques agroécologiques durables : mise en place d'un panel d'outils 36
- Filières durables locales : structuration et innovation 36
- Plaidoyer pour une commande publique alimentaire territoriale 37
- Animation territoriale et sensibilisation du grand public autour de la transition alimentaire. 37

2.4 Moins de déchets 38

- Le tri des déchets alimentaires à débuté 38
- L'expérimentation de Sotteville-lès-Rouen, laboratoire du futur 38
- Des aides renforcées pour les particuliers 39
- Nouvelles filières de valorisation des déchets de construction 40
- Santé publique : reconduction de la collecte des déchets à risque infectieux 40
- Transition écologique : des actions concrètes contre la pollution plastique 41
- Bilan 2024 : une trajectoire positive confirmée 43

3. Assurer la transition vers une économie décarbonée et prospère 44

3.1 Vers un territoire sobre et 100 % ENR 46

- Le service public de la transition énergétique 46
- Développement des réseaux de chaleur durables 50
- Accompagnement à la rénovation et développement des énergies renouvelables 50
- Vers la neutralité carbone 2050 51

3.2 Des industries décarbonées attractives 52

- Accélération de la décarbonation industrielle 52
- Renforcement de l'accompagnement des entreprises 53
- Massification de la rénovation énergétique 53
- Développement de nouveaux services d'accompagnement 54
- Optimisation foncière et développement économique durable 55
- Soutien à l'économie sociale et solidaire 56
- L'économie circulaire, une feuille de route en construction 57

3.3 L'emploi 58

- Accompagnement des porteurs de projets et développement économique 58
- Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, une expérimentation qui prend forme 58
- Insertion professionnelle et lutte contre l'exclusion 59
- Réseau d'équipements et innovation 60
- Développement économique : accompagner la croissance responsable 60
- Rouen Normandy Invest : un bilan remarquable 61

4. Façonner un territoire diversifié, naturel et solidaire	62	4.3 Des villages acteurs de la Transition Social-Écologique	74
4.1 Un territoire « nature »	64	- Un accompagnement renforcé des communes partenaires	74
- Planification urbaine et transition écologique : une approche intégrée	64	- Petites Villes de Demain : des projets qui se concrétisent	75
- Règlement Local de Publicité intercommunal : un outil au service des paysages	64	4.4 Un fleuve fédérateur	76
- Innovation territoriale : l'étude sur la multifonctionnalité des sols	65	- L'Axe Seine, locomotive de la transition énergétique	76
- Biodiversité : une stratégie partenariale renforcée	65	- Les quais, nouveaux espaces de vie métropolitaine	76
- Agence Normande de la Biodiversité : un engagement territorial structurant	66	- L'électrification des croisières, un pari environnemental	77
- Nature en ville et renaturation : des actions concrètes	67	- Mobilités douces : La Seine à Vélo prend forme	78
- Forêts métropolitaines : un patrimoine en expansion	68	- La logistique fluviale urbaine, alternative d'avenir	78
- La charte forestière de territoire : une renommée supra territoriale	69	- Agriculture et biodiversité	79
		- Seine Nourricière, la transition par l'alimentation	79
4.2 Une cohésion sociale et territoriale	70		
- Cohésion territoriale et développement durable	70		
- Solidarité territoriale	70		
- Contrat Local des Solidarités 2024-2027	71		
- Habitantes des rues » : visibiliser les femmes en situation de précarité	71		
- Convention Territoriale Globale avec la CAF	71		
- Une accessibilité à toutes et tous	72		
- Économie Sociale et Solidaire	72		
- Solidarité internationale : un engagement renforcé	73		
- L'appel à projets solidarité internationale	73		

5. Développer un cadre de vie dynamique et inclusif 80

5.1 Une planification et une concertation au service de la transition écologique 82

- Le SCot valant PCAET 82
- Des outils de concertation innovants pour « Rouen Métropole 2050 » 82
- Une mobilisation territoriale sans précédent 83
- Le Kiosque 2050 : la concertation mobile 84
- Des projets co-construits avec les habitants 85
- Contrat Territorial d'Accueil et d'intégration des réfugiés (CTAIR) 87
- Logistique Urbaine 87
- Balade du Cailly 87

5.2 Un territoire festif, rayonnant où il fait bon vivre 88

- Culture et patrimoine : une programmation qui inspire 88
- Un nouveau festival pour et avec les étudiants En Roue(n) libre 89
- Activités et manifestations d'intérêt métropolitain 89
- Forêt Monumentale : quand l'art rencontre la nature 90
- Politique culturelle 91
- Journées du patrimoine et du patrimoine 91
- Le patrimoine à hauteur d'enfants 92
- Web-série « N'oubliez pas le guide 92
- Cinq sites du patrimoine à investir 92
- FACIL Culture, un investissement majeur 93
- La Métropole accompagne les grands équipements culturels et patrimoniaux 94
- 21 équipements d'intérêt métropolitain 95
- Soutien aux partenaires culturels et filières artistiques 96

- Des musées pour diffuser le savoir 98
- Sports et grands événements : une année olympique mémorable 101
- Sport et handicap : l'accessibilité en action 101
- Environnement et cadre de vie : une métropole exemplaire 102

5.3 Une ville apaisée et sûre 104

- Renaturation et transformation des espaces publics : une métamorphose en marche 104
- Marchabilité, apaisement et attractivité avec Cœur de Métropole 105
- L'Écoquartier Rouen Flaubert, laboratoire d'innovation urbaine 106
- Mobilités douces : un réseau qui se densifie 106
- Un dispositif de lutte contre les particules fines 107
- Gestion des risques : transparence et anticipation 108
- Cybersécurité : un partenariat innovant 108

5.4 Des acteurs qui pensent le territoire dans la transition 110

- Numérique et attractivité : vers un territoire connecté et innovant 110
- Une approche globale favorable à la biodiversité 110
- Enseignement supérieur et recherche : l'excellence au service du territoire 111
- Agir ensemble pour un avenir durable : les propositions du Conseil de développement durable (CDD)en 2024 112
- Le Baromètre Métropolitain des Modes de Vie 112
- L'accompagnement de la transition par l'information et la sensibilisation 113
- Le Pavillon des Transitions, vitrine des métiers de l'environnement 115

6. Assurer une gestion efficiente des ressources **116**

6.1 En contact avec les habitants et les usagers **118**

- Des actions de communication en soutien aux politiques métropolitaines 118
- Vecteur essentiel d'information, le site web attire plus de 2 millions de visiteurs chaque année 119
- Ma Métropole répond à l'appel 120
- Dématérialisation : une simplification pour l'usager et pour les communes 121
- Publik : la gestion de la « Relation Citoyen » 121
- Des services publics sous surveillance 121
- Les deux crématoriums rouennais en exploitation déléguée 123
- Des satellites au service du public 125

6.2 Au service de la collectivité et des objectifs de Transition Sociale Écologique **124**

- Des lectures pour s'acculturer à la transition social-écologique 124
- Des impressions écoresponsables sur papier 100 % recyclé 124
- Une DSIN réactive et proactive 125
- DSI Ville + DSI Métropole = DSIN 126
- Le patrimoine bâti : entretien, travaux, réhabilitation 126
- Un parc automobile renouvelé et électrifié 127

6.3 Marchés publics : des achats durables et responsables **128**

- Un schéma pour des achats durables et responsables 128
- Former et sensibiliser les agents 131
- Les activités de la DAP en 2024 132
- Réseau des acteurs normands pour une commande publique éco-responsable 132

6.4 Une gestion financière qui prend en compte la transition écologique **134**

- L'activité de la Direction des finances 134
- Le CFU (Compte financier unique) 137
- Budget 138
- Gestion active de la dette 142
- Budget climat 142

6.5 Plan de prévention des risques déontologiques **144**

- Insuffler une culture de la probité 144

6.6 Ressources humaines : maîtrise des dépenses et amélioration des conditions de travail **146**

- Organigramme 146
- 1 819 agents au service de la collectivités 147
- Une masse salariale maîtrisée 148
- La dématérialisation des bulletins de salaire 149
- Rouen Métropole, une marque employeur pensée pour accompagner l'agent dans son parcours au sein de la collectivité 151
- Égalité et mixité professionnelles 151
- L'insertion des jeunes : un enjeu majeur 152



14 OBJECTIFS de transition social-écologique

Objectifs de transformation du territoire à 2030

Des marqueurs du succès de la transition social-écologique à l'horizon 2030 ont été proposés par le Comité de direction en décembre 2022, et validés par le Comité de Pilotage transition écologique en janvier 2023. 14 objectifs de transformation du territoire à 2030 sont ainsi définis et vont structurer le pilotage de la politique de transition social-écologique au sein de la Métropole. Ils sont présentés succinctement ci-dessous, et ont vocation à être précisés au travers du travail à mener avec les élus et les équipes de chaque département :

Des modes de vie sains, sobres et agréables

1. Un habitat sain, sobre et agréable :



La poursuite des orientations du plan local de l'habitat permet de produire un habitat de qualité, économe en énergie et résilient face aux extrêmes climatiques. Les nouvelles réalisations sont l'occasion de favoriser les aménités (espaces partagés, balcons...). Le parc ancien est réhabilité pour supprimer les logements indignes, insalubres et de classe énergétique F et G.

2. Une mobilité transformée :



La révolution des mobilités déjà engagée à l'échelle de la Métropole s'accélère, réduisant ainsi fortement la part modale de la voiture individuelle, par le développement de la marche, du vélo et des transports en commun, en visant l'accès de tous à la mobilité, en particulier dans la ZFE. Les véhicules individuels résiduels sont décarbonés, leur taux d'occupation augmente grâce au covoiturage. La logistique participe à cette mutation avec le développement de la logistique fluviale et de la logistique du dernier kilomètre. Dans les centres urbains, la place des voitures et camions est nettement réduite, les espaces publics sont réaménagés en conséquence pour une ville apaisée, moins bruyante et plus saine.

3. Une alimentation saine grâce à un territoire nourricier :



La dynamique impulsée par le projet alimentaire territorial se poursuit, et permet de développer une alimentation locale en circuit court, avec des produits issus du territoire de la Métropole et des territoires voisins. Cette dynamique est portée par la restauration collective publique, mais également privée, ainsi que des commerces. Le modèle agricole favorise la préservation de la biodiversité (agriculture bio, haies, préservations d'espaces naturels) et gagne en résilience. Une ceinture maraîchère se développe autour de l'aire urbaine, ainsi que des potagers solidaires. L'agriculture urbaine contribue à la renaturation des villes et à la lutte contre les îlots de chaleur.

4. Moins de déchets :



L'ensemble des acteurs du territoire rentre dans une logique d'économie circulaire. Les ménages réduisent leur production des déchets en diminuant l'utilisation des emballages à usage unique et en allongeant la durée de vie des produits par la réparation et en ayant recours aux achats de seconde main. Ils contribuent à l'augmentation des taux de valorisation par le tri des déchets et le compostage des biodéchets. Les collectes sont adaptées en conséquence. Les entreprises intègrent les principes de l'écoconception, de l'intégration de matières premières recyclées et de l'économie de la fonctionnalité.



Un système productif sobre et générateur de prospérité

5. Vers un territoire sobre et 100 % ENR:



Pour atteindre l'objectif fixé dans le PCAET d'un territoire 100 % ENR en 2050, 2 leviers indissociables sont mobilisés : d'abord une réduction drastique des consommations d'énergie, grâce à une démarche de sobriété dans tous les secteurs, et en parallèle le développement rapide de la production d'énergie locale, au service des habitants et de l'activité économique, sans exclure aucune source : chaleur renouvelable et de récupération (biomasse, solaire, géothermie, récupération chaleur fatale) pour l'industrie et les réseaux de chaleur, photovoltaïque (sur toitures, parking, friches, flottant, agrivoltaïsme, à l'exclusion des terrains forestiers), éolien, méthanisation... Ce développement se fait sur le territoire de la Métropole mais aussi plus largement à l'échelle de l'axe Seine au travers de la SEM ASER.

6. Des industries décarbonées attractives:



Le pôle industriel et portuaire de la Métropole est consolidé grâce à une reconversion du paysage industriel : les industries « brunes » font évoluer leurs procédés vers la neutralité carbone ou sont remplacées par des industries vertes, plus résilientes face au changement climatique et ses conséquences. La décarbonation passe également par le développement de l'économie circulaire et des synergies généralisées entre entreprises (écologie industrielle). Le pôle industriel vert de Rouen rayonne ainsi en France et à l'international, grâce à ses réalisations emblématiques de transition industrielle.

7. L'emploi:



La mutation industrielle permet de maintenir l'emploi industriel, dont les profils évoluent. Des offres de formation accompagnent cette évolution des besoins de qualification. Le dynamisme du territoire profite également au secteur tertiaire, avec en particulier le développement du pôle de Saint-Sever autour de la future gare.



14 OBJECTIFS de transition social-écologique

Un territoire divers, « nature » et solidaire

8. Un territoire « nature » :



Le futur SCOT organise le développement du territoire de la Métropole en intégrant la contrainte du zéro artificialisation nette, la valorisation de la biodiversité et les objectifs de résilience aux risques naturels et technologiques. L'important patrimoine forestier de la Métropole est préservé pour son rôle pour le développement de la biodiversité, le stockage de carbone et sa valeur sociale. Les espaces ruraux favorisent la biodiversité, les espaces naturels sont préservés. Le modèle de développement par des lotissements laisse la place à la redynamisation des centres bourg. En zone urbaine, la reconquête des friches est privilégiée pour les besoins de construction, la place de la nature en ville se développe, contribuant à la qualité du cadre de vie et à la lutte contre les îlots de chaleur. La réalisation des projets urbains, la gestion opérationnelle des espaces publics et des voiries intègrent systématiquement des objectifs environnementaux et de résilience. Les trames verte, bleue et noire structurent le territoire.

9. Une cohésion sociale et territoriale :



Les contrastes économiques et sociaux sont atténués progressivement : conformément au plan local de l'habitat, la production de logements sociaux est orientée vers les communes disposant de marges d'accueil. Un rééquilibrage des activités au profit de la rive gauche s'opère. Son attractivité augmente, entraînée par le développement d'un pôle d'activité dans le quartier Nouvelle gare Saint-Sever. Elbeuf et la vallée du Cailly comblent leur écart de richesse avec le reste du territoire. L'agglomération d'Elbeuf devient également un pôle d'attractivité ouvert sur l'Eure. Sur tout le territoire, les engagements citoyens et associatifs créent du lien et apportent des services qui favorisent le vivre ensemble.

10. Des villages acteurs de la TSE :



La transition social-écologique génère des dynamiques de développement dans les petites communes avec l'implantation de nouvelles activités ancrées dans les territoires (circuits courts, tourisme vert...). Les interactions avec la zone urbaine sont facilitées par l'intensification des transports en commun. Cela contribue à l'attractivité des petites communes, et au développement d'activités culturelles et événementielles. La dynamique du territoire et le partage entre les communes permettent de généraliser des politiques ambitieuses à l'échelle communale, à l'exemple du réseau des communes labellisées CAE.

11. Un fleuve fédérateur :



Le rôle structurant de la Seine apparaît d'autant plus vivement que l'aménagement et les activités s'inscrivent dans le paradigme de la transition écologique. Le nouveau rapport à la nature s'exprime tout particulièrement dans le rapport au fleuve et la vie auprès de celui-ci (culture, loisir, activité économique, transport fluvial), les bords de Seine sont aménagés de manière équilibrée entre lieux de convivialité, activités économiques et zones naturelles préservées. Ces aménagements, comme l'urbanisme, prennent en compte la résilience du territoire face aux inondations. Le rôle fédérateur du fleuve s'exprime également à l'échelle plus large de l'axe Seine.

Un vivre ensemble dynamique et inclusif

12. Un territoire festif, rayonnant où il fait bon vivre:



La Métropole est perçue comme festive et ouverte, grâce à l'animation de ses espaces publics et la programmation culturelle, sportive et de loisir. La forte présence étudiante y contribue. Les manifestations s'inscrivent dans la perspective de la transition social-écologique, tant par les thèmes qu'elles portent que par leur exemplarité. La dynamique d'attractivité de la Métropole se cristallise autour de la candidature à être capitale européenne de la culture. Rouen gagne en notoriété et en présence médiatique nationale.

13. Une ville apaisée et sûre:



La baisse de la circulation automobile, la renaturation, les opérations de renouvellement urbain, les nouveaux quartiers créent une amélioration du cadre de vie qui augmente le sentiment de confort et de sécurité en ville. La vie urbaine est plus apaisée et plus responsable, les espaces publics sont plus partagés et plus sûrs, plus inclusifs pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite, et favorisent l'égalité de genre. La culture du risque est partagée par tous les acteurs.

14. Des acteurs qui pensent le territoire dans la transition:



Le territoire invente sa transition social-écologique en s'appuyant sur le développement de la culture scientifique et l'implication des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, très présents sur le territoire. La dynamique de réflexion collective permet de penser la place du territoire dans un monde en évolution (capitale du monde d'après), elle s'enrichit du travail en réseau dans des écosystèmes diversifiés en France et à l'étranger. Des partenariats sont noués pour associer des acteurs de l'ESR extérieurs au territoire. Cette dynamique promeut une émancipation par l'éducation qui bénéficie à tous les citoyens du territoire.



Un habitat sain, sobre et agréable



Une mobilité transformée



Une alimentation saine grâce à un territoire nourricier



Moins de déchets



Vers un territoire sobre et 100 % ENR



Des industries décarbonées attractives



Le plein emploi



Un territoire « nature »



Une cohésion et sociale territoriale



Des villages acteurs de la TSE-MRN



Un fleuve fédérateur



Un territoire festif, rayonnant où il fait bon vivre



Une ville apaisée et sûre



Des acteurs qui pensent le territoire dans la transition

L'institution

La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles - dite loi MAPTAM - du 27 janvier 2014 constitue en métropoles les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, formant un ensemble de plus de 400 000 habitants dans une aire urbaine de plus de 650 000 habitants. Ensuite élargie par la loi du 8 février 2017 à l'ensemble des EPCI de plus de 400 000 habitants, aux EPCI chefs-lieux de région ou au centre d'une zone d'emplois de plus de 500 000 habitants portant ainsi le nombre de métropoles à 22.

La Maison commune de nos 500 000 habitants

Création récente, la Métropole Rouen Normandie parachève une construction communautaire qui s'est accélérée en 2010 à travers la fusion de 4 communautés réalisant à l'époque la plus grande Communauté d'agglomération française (la Communauté d'agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe - la CREA, 71 communes. Elle rassemble aujourd'hui plus de 500 000 habitants).

Cette intégration a été consolidée par la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (dite loi MAPTAM du 27 janvier 2014) qui institue les métropoles en transformant les ensembles communautaires de plus de 400 000 habitants compris dans une aire urbaine de 650 000 habitants au moins. C'est ainsi que notre territoire est devenu au 1^{er} janvier 2015 une des quinze métropoles de France (la 10^e dans un ensemble composé également de Paris, Aix-Marseille, Lyon, Lille, Bordeaux, Toulouse Nantes, Nice, Strasbourg, Grenoble, Montpellier, Rennes et Brest). Le cadre ouvert par la Loi MAPTAM a été ensuite élargi par la loi du 8 février 2017, ouvrant ainsi la faculté à Dijon, Orléans, Saint-Étienne, Toulon, Metz, Clermont-Ferrand et Tours d'être également reconnues.

Les métropoles françaises concentrent près de 20 millions d'habitants et une part significative des enjeux économiques et urbains du pays. Ces villes dynamiques, ouvertes sur le monde, terres d'accueil de populations diverses, sièges de grands centres universitaires ou de recherche, d'équipements structurants et de pôles culturels, sont des lieux d'innovation, de créativité mais aussi un laboratoire du vivre et du faire ensemble à l'échelle du « territoire vécu ». En permettant à notre Communauté d'entrer dès 2015 dans le cercle des métropoles, grâce au nombre d'habitants qu'elle représente, les élus de la Métropole Rouen Normandie lui ont fait franchir une étape majeure.

Lovée dans les méandres de la Seine et ses somptueux paysages, avec Rouen en son cœur patrimonial, ses atouts économiques et industriels, grand port maritime et fluvial, capitale régionale, la Métropole Rouen Normandie rayonne sur un bassin de vie de 800 000 habitants et représente le 1^{er} pôle d'emploi régional (440 000 emplois, 50 000 entreprises, 53 000 étudiants) aux portes de Paris et à 1 heure de la mer.

4^e Métropole de France par le nombre de communes membres (71), 2^e investisseur public de Normandie avec un budget de près d'un milliard d'euros, notre territoire occupe une position-clé sur l'axe Seine, corridor de développement qui relie Paris à l'estuaire. Tournée vers l'avenir, la Métropole Rouen Normandie est aujourd'hui au cœur d'une dynamique économique extrêmement forte et se positionne comme territoire pionnier de la transition social-écologique ; elle est à l'initiative de nombreux projets stratégiques.

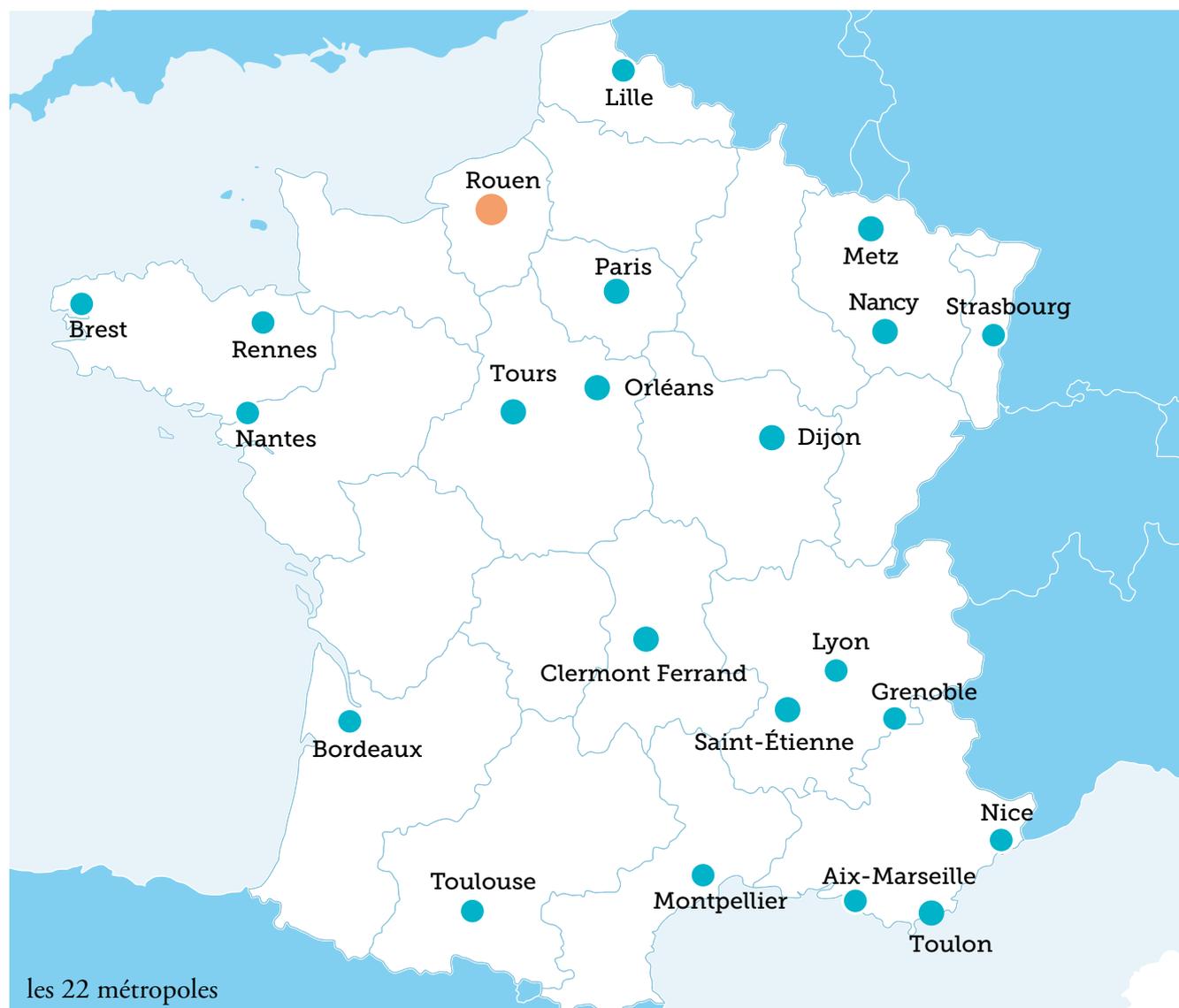
Avec le statut de Métropole, notre territoire dispose d'un outil d'action publique, à la hauteur de son potentiel, concentrant en un seul niveau des cadres d'intervention majeurs et des mutualisations utiles. La Métropole rend les grands services publics du quotidien (eau, assainissement, collecte des déchets, transport en commun), avec une gestion rigoureuse, en solidarité avec les communes qui la composent. Elle aménage son espace (urbanisme, logement, voirie, mobilité) en travaillant à la grande échelle, protège son environnement en inscrivant le territoire dans la transition écologique, relève les défis d'une économie en mutation (port et industrie, quartiers d'affaire, tourisme, enseignement supérieur) en préparant les emplois de demain. Elle s'engage dans les grands équipements structurants du territoire.

Cette dimension favorise la mise en cohérence des actions, la synergie des acteurs, la montée en puissance des propositions, que l'on aborde la question des mobilités du quotidien (Réseau Astuce, Filo'r...) et de demain, l'offre culturelle (Réunion des Musées Métropolitains, festival Spring, Rush, Historial...) ou sportive, les grands projets urbains (quartier Rouen Flaubert, Nouvelle Gare Saint Sever...), la mise en perspective du territoire (« Capitale du monde d'après ») ou les nombreuses actions dont rend compte ce rapport d'activité (politique de la ville et renouvellement urbain, agriculture, patrimoine écologique et forestier du territoire...).

Les richesses de son patrimoine historique, naturel, fluvial et forestier, les ambitions et grands événements nationaux et internationaux qu'elle porte (l'Armada, Normandie Impressionniste...) font de notre Métropole une destination touristique d'exception.

Ce que dit la loi :

« la Métropole est un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave au sein d'un espace de solidarité pour élaborer et conduire ensemble un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social de leur territoire afin d'en améliorer la cohésion et la compétitivité et de concourir à un développement durable et solidaire du territoire régional. Elle valorise les fonctions économiques métropolitaines, ses réseaux de transport et ses ressources universitaires, de recherche et d'innovation, dans un esprit de coopération régionale et interrégionale et avec le souci d'un développement territorial équilibré ».



Communes de la Métropole

Le 1^{er} janvier 2024, forte de ses 71 communes qui la composent, la Métropole comptait 503 772 habitants



Source: Insee

Populations légales en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024

COMMUNES	Population Totale Légale 2024
Amfreville-la-Mi-Voie	3 326
Anneville-Ambourville	1 186
Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen	1 253
Bardouville	621
Belbeuf	2 297
Berville-sur-Seine	554
Bihorel	8 363
Bonsecours	6 550
Bois-Guillaume-Bihorel (à partir de 2012, détachée 1/1/14)	14 623
Boos	4 037
La Bouille	720
Canteleu	14 326
Caudebec-lès-Elbeuf	10 204
Cléon	4 937
Darnétal	9 812
Déville-lès-Rouen	10 807
Duclair	4 072
Elbeuf	16 089
Épinay-sur-Duclair	520
Fontaine-sous-Préaux	578
Freneuse	1 003
Gouy	910
Grand-Couronne	9 903
Le Grand-Quevilly	26 200
Hautot-sur-Seine	403
Hénouville	1 405
Le Houlme	4 165
Houpeville	2 935
Isneauville	3 721
Jumièges	1 753
La Londe	2 433
Malaunay	6 192
Maromme	11 146
Le Mesnil-Esnard	8 333
Le Mesnil-sous-Jumièges	618

COMMUNES	Population Totale Légale 2024
Montmain	1 484
Mont-Saint-Aignan	20 481
Moulineaux	948
La Neuville-Chant-d'Oisel	2 415
Notre-Dame-de-Bondeville	7 039
Franqueville-Saint-Pierre	6 262
Oissel	12 450
Orival	865
Petit-Couronne	8 863
Le Petit-Quevilly	22 056
Quevillon	605
Quévreville-la-Poterie	1 046
Roncherolles-sur-le-Vivier	1 254
Rouen	115 639
Sahurs	1 236
Saint-Aubin-Celloville	1 189
Saint-Aubin-Épinay	1 037
Saint-Aubin-lès-Elbeuf	8 503
Saint-Étienne-du-Rouvray	28 733
Saint-Jacques-sur-Darnétal	3 201
Saint-Léger-du-Bourg-Denis	3 683
Sainte-Marguerite-sur-Duclair	2 064
Saint-Martin-de-Boscherville	1 571
Saint-Martin-du-Vivier	1 736
Saint-Paër	1 321
Saint-Pierre-de-Manneville	893
Saint-Pierre-de-Varengeville	2 332
Saint-Pierre-lès-Elbeuf	8 372
Sotteville-lès-Rouen	29 440
Sotteville-sous-le-Val	746
Tourville-la-Rivière	2 587
Le Trait	4 818
Val-de-la-Haye	714
Yainville	1 050
Ymare	1 234
Yville-sur-Seine	439



Le conseil métropolitain

123 conseillers métropolitains dont 14 vice-présidents (7 femmes et 7 hommes) et 14 conseillers délégués.

PRÉSIDENT

Nicolas Mayer-Rossignol, **Rouen**



VICE-PRÉSIDENTS (14)



1^{er} vice-président :
Djoudé Merabet
Elbeuf



Cyrille Moreau
Rouen



Joachim Moyse
Saint-étienne-du-Rouvray



Luce Pane
Notteville-lès-Rouen



Sylvaine Santo
Roncherolles-sur-le-Vivier



Charlotte Goujon
Petit-Quevilly



Sylvie Nicq-Croizat
Mont-Saint-Aignan



Abdelkrim Marchani
Rouen



David Lamiray
Maromme



Nicolas Rouly
Grand Quevilly



Jean-Pierre Breugnot
Gouy



Laurence Renou
Notteville-lès-Rouen



Myriam Mulot
Notre-Dame-de-Bondeville



Nadia Mezrar
Saint-Pierre-lès-Elbeuf

MEMBRES DU BUREAU



Nicolas Amice
St-Pierre-de-Manneville



Sophie Boucquiaux
St-Léger-du-Bourg-Denis



Séverine Groult
Darnétal



Jean-Guy Lecouteux
Belbeuf



Benoit Anquetin
Saint-Aubin-Épinay



Patrick Callais
Le Trait



Valère His
Saint-Paër



Julie Lesage
Grand Couronne



Stéphane Barré
Oissel



Christine De CINTRÉ
Rouen



Pascal Houbron
Bihorel



Louisa Mameri
Rouen



Joël Bigot
Petit Couronne



Jean Delalandre
Duclair



Astrid Lamotte
Ste-Marguerite-sur-Duclair



Roland Marut
Grand Quevilly



Juliette Biville
Saint-Étienne-du-Rouvray



Fatima El Khili
Rouen



Hugo Langlois
Amfreville-la-mivoie



Sophie Motte
Petit Quevilly



Ingrid Bona
Ymare



Catherine Flavigny
Mont-Saint-Aignan



Pascal Le Cousin
Saint-Étienne-du-Rouvray



Yves Soret
Rouen





Permettre des
modes de vie
**durables et
agréables**

2



2 Permettre des modes de vie durables et agréables

2.1 Un habitat sain, sobre et agréable

En 2024, la Métropole Rouen Normandie a poursuivi sa politique ambitieuse en matière d'habitat, articulée autour de quatre axes prioritaires : soutenir la production de logements sociaux et l'accession abordable, promouvoir la mixité sociale et le rééquilibrage territorial, lutter contre l'habitat indigne et dégradé et massifier la rénovation énergétique. Ces actions, menées en partenariat étroit avec les communes et les acteurs locaux, visent à construire un territoire plus équilibré socialement tout en répondant aux enjeux de transition écologique.

Soutien au logement social et à l'accession abordable

La Métropole a mobilisé en 2024 son dispositif d'abaissement de charge foncière, géré en partenariat avec l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN). Ce mécanisme permet de réduire le prix de cession des terrains aux opérateurs, rendant économiquement possible la réalisation d'opérations de logements aidés déficitaires. L'exemple du projet de La Londe illustre cette démarche : 25 logements locatifs sociaux, 12 logements en location-accession (PSLA) et 9 lots à bâtir par Logeo Seine pourront voir le jour grâce à cette participation financière.

La programmation du logement social 2024 a permis la production de 578 logements sociaux financés dans le cadre de la délégation des aides à la pierre et de l'ANRU essentiellement sur des communes en déficit de logement social ou ayant des marges pour accueillir des ménages ayant des ressources en dessous des plafonds du logement très social. La moitié de ces logements étaient des logements très sociaux destinés aux plus modestes. 55 nouveaux logements en location accession ont été agréés en 2024

Au titre de la réhabilitation thermique du parc de logements sociaux ce sont 1 684 logements sociaux qui ont été réhabilités grâce au financement de la Métropole et 477 logements sociaux dans le cadre de la délégation des aides à la pierre auxquels s'ajoutent 172 logements changeant leur mode de chauffage.

Mixité sociale et rééquilibrage territorial

L'année 2024 a été marquée par le lancement d'une expérimentation : la prime de minoration des loyers. Cette mesure vise à donner l'opportunité aux bailleurs sociaux de reloger des ménages très modestes dans ces communes sans que le montant du loyer soit un frein. L'expérimentation de la prime de minoration, financée à hauteur de 40 000 € en 2025, exclut les ménages relogés dans le cadre du NPRU qui bénéficient déjà d'une aide similaire de l'ANRU.

La stratégie foncière adoptée en mars 2023 permet d'acquérir des parcelles stratégiques dans des communes en déficit de logements sociaux dans le cadre d'une approche de repérage de fonciers à Bois-Guillaume et à Isneauville. Cette démarche s'inscrit dans l'objectif de diversifier l'offre de logements pour rééquilibrer socialement le territoire et contribuer à un rééquilibrage en lien avec les besoins réels des ménages.



Innovation sociale : la prime de minoration des loyers

La Métropole Rouen Normandie innove en 2024 avec le lancement d'une expérimentation unique en France : la prime de minoration des loyers. Ce dispositif vise à faciliter l'accès au logement social pour les ménages les plus modestes dans dix communes stratégiques du territoire. Concrètement, la Métropole verse des primes forfaitaires aux bailleurs sociaux qui, en contrepartie, accordent une réduction de loyer significative aux familles du premier quartile de ressources.

Cette mesure répond à un enjeu majeur : permettre aux ménages très modestes d'accéder à des logements dans des communes où ils étaient jusqu'alors exclus pour des raisons financières. L'objectif est double : favoriser la mixité sociale sur l'ensemble du territoire métropolitain et offrir de nouvelles opportunités de logement aux familles les plus fragiles. Les communes ciblées – Bonsecours, Bois-Guillaume, Boos, Isneauville, Le Mesnil-Esnard, Franqueville-Saint-Pierre, Bihorel (hors QPV), Duclair, Mont-Saint-Aignan et Saint-Léger-du-Bourg-Denis – ont été sélectionnées pour leur potentiel d'accueil de ménages très modestes.

Cette expérimentation, financée à hauteur de 40 000 € en 2025, s'inscrit dans une démarche partenariale forte avec les bailleurs sociaux et constitue un laboratoire d'innovation sociale à l'échelle nationale.



Lutte contre l'habitat indigne et dégradé

La Métropole a renforcé en 2024 son action contre l'habitat indigne, concept juridique défini par la loi MOLLE de 2009 qui désigne l'ensemble des situations d'habitat constituant un déni au droit au logement et portant atteinte à la dignité humaine. La compétence « permis de diviser », issue de la loi ALUR 2014, a été activée pour lutter contre l'habitat dégradé. La commune de Darnétal a sollicité la Métropole pour mettre en œuvre ce dispositif, la Métropole en lui confiant l'instruction.

Par ailleurs, la concession d'aménagement attribuée au groupement « CDC Habitat action copropriétés / CDC Habitat social » pour le recyclage de la copropriété Faucigny à Saint-Étienne-du-Rouvray illustre l'approche opérationnelle de la collectivité dans la lutte contre les copropriétés dégradées. Cette opération complexe implique l'acquisition de logements occupés et vacants, leur relogement conformément aux politiques locales et à la convention NPNRU, avec un accompagnement social renforcé incluant enquêtes sociales, aide à la liquidation de créances immobilières et permanences de relogement.

Habitat social et cohésion territoriale : un engagement renforcé

La politique de l'habitat social de la Métropole témoigne d'un engagement fort pour la cohésion territoriale. Les Contrats de Mixité Sociale 2023-2025 avec Isneauville et Le Mesnil-Esnard visent la « réalisation de logements sociaux afin de répondre à l'objectif de rattrapage », mobilisant tous les moyens réglementaires et financiers nécessaires. Parallèlement, l'attribution de 250 000 € à 3F Normandie pour la réhabilitation thermique de 200 logements de la résidence Marin le Pigny illustre la double préoccupation social-écologique. Sur un investissement total de 11,2 millions d'euros, cette deuxième tranche de travaux améliore significativement la performance énergétique du parc social. Les Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) et aux Communes pour l'Investissement Local (FACIL) complètent ce dispositif avec plus d'un million d'euros distribués aux communes de moins de 4 500 habitants, démontrant l'attention portée à l'équilibre territorial et à la solidarité intercommunale.

Rénovation du parc de logement privé en plein développement

En 2024, une enveloppe de 12 251 656 € de crédits de l'ANAH, déléguée à la Métropole a permis de financer pour :

- **352 943 € en ingénierie (suivi-animation OPAH RU d'Elbeuf-sur-Seine, OPAH CD Saint-Étienne du Rouvray, poste de cheffe de projet copropriétés, Gestion Urbaine de Proximité à Saint-Étienne-du-Rouvray, AMO des copropriétés).**
- **352 943 € en ingénierie pour le programme Mon Accompagnateur Rénov'.**
- **11 898 713 € des travaux de réhabilitation de logements et de copropriétés.**

dont la réhabilitation de 214 logements de propriétaires occupants et bailleurs sur le territoire de la Métropole, les travaux d'urgence et de sortie de procédure de mise en sécurité de 5 copropriétés à Rouen et Elbeuf-sur-Seine (55 logements), les travaux de rénovation énergétique de 5 copropriétés fragiles à Bois-Guillaume, Darnétal, Elbeuf, Le Petit-Quevilly et Rouen (305 logements) et les travaux de rénovation de 2 copropriétés à Mont-Saint-Aignan et Rouen (182 logements). 95 copropriétaires occupants modestes ou très modestes de ces 12 copropriétés ont également reçu une prime individuelle pour financer leur quote-part de travaux. 4 propriétaires bailleurs ont obtenu une prime à l'intermédiation locative.

Par ailleurs dans les 9 quartiers concernés par le NPNRU, des résidences artistiques sont menées depuis 2022 en lien avec les communes, à destination des habitants, dans une perspective de compréhension des projets urbains et d'appropriation des transformations programmées. En 2024 ces actions ont concerné tous les quartiers dans le cadre de 13 propositions alliant théâtre, musique ou arts plastiques.

Rénovation de l'habitat : le Pacte territorial France Rénov'

L'année 2024 a été marquée par la signature du Pacte territorial France Rénov', visant à massifier la rénovation de l'habitat en levant les freins existants. Ce dispositif ambitieux élargit les missions d'accompagnement à toutes les thématiques habitat : perte d'autonomie, lutte contre l'habitat dégradé et indigne. Une étude pré-opérationnelle est prévue en 2025 pour définir les modalités de cette extension. Le Pacte comprend la poursuite des missions de l'espace conseil France Rénov' (animation territoriale, information, conseil personnalisé) et la continuité de la mission de guichet unique d'orientation vers les dispositifs existants (ANAH, ADIL76).

Le financement d'une prestation « Mon Accompagnateur Rénov' » (MAR) par la Métropole rendra l'accès à cette mission gratuit pour tous les ménages. Les prévisions quantitatives 2025-2027 sont ambitieuses : 12 000 ménages demandant des informations, 10 950 bénéficiant d'un conseil personnalisé, et 2 475 logements bénéficiant d'un accompagnement gratuit. Le montant prévisionnel total sur les volets dynamiques territoriales, informations conseil et accompagnement s'élève à 9 371 000 € sur 2025-2027, avec des contributions prévisionnelles significatives de l'ANAH (5 563 000 €) et de la Métropole (3 808 000 €). La Métropole s'engage également à accorder des aides pour la lutte contre l'habitat indigne (15 % du montant subventionnable par l'ANAH, plafond de 6 000 €/logement) et pour l'amélioration des logements dégradés (15 %, plafond de 3 000 €/logement).



DÉPARTEMENT URBANISME ET HABITAT (DUH)

Objectifs TSE :



Pacte territorial France Rénov' : l'accompagnement massifié

La signature du Pacte territorial France Rénov' en 2024 constitue une continuité dans la dynamique la rénovation énergétique sur le territoire métropolitain initiée depuis 2021 avec la création du service public Énergies Métropole Rouen Normandie. Ce dispositif vise à lever certains freins à la rénovation en proposant un accompagnement gratuit et personnalisé à tous les ménages, quelle que soit leur situation et sur l'ensemble des thématiques de la rénovation de l'habitat. L'ambition est claire : Faciliter et rendre visible l'accompagnement à la rénovation de l'habitat de bout en bout.

La force de ce pacte réside dans son approche globale : au-delà de la simple rénovation énergétique, il intègre toutes les problématiques liées à l'habitat : adaptation au vieillissement, lutte contre l'habitat indigne, amélioration du confort. Cette vision holistique permet de traiter l'habitat dans sa globalité et de proposer des solutions sur mesure à chaque famille.

L'innovation majeure réside dans la prestation « Mon Accompagnateur Renov » (MAR), entièrement gratuite, qui guidera les ménages de la conception du projet jusqu'à la réception des travaux. Avec un investissement de près de 9,4 millions d'euros sur trois ans, dont 3,8 millions apportés par la Métropole, ce dispositif ambitionne d'accompagner 2 475 logements en rénovation globale. Cette démarche s'inscrit parfaitement dans les objectifs du Plan Climat Air Énergie Territorial et de l'ambition « 100 % énergies renouvelables » en 2050.

Habitat indigne

En chiffres

1 convention « permis de diviser » signée avec Darnétal

1 concession d'aménagement pour le recyclage de Faucigny

238 rénovations globales financées par l'ANAH et accompagnées par Energies Métropole en maison individuelle

583 logements de 12 copropriétés ayant voté des travaux de rénovation globale dans le cadre d'un accompagnement par Energies Métropole en maison individuelle

1 854 rénovations geste simple financées par l'ANAH

3 090 informations sur la rénovation énergétiques délivrées par la Société Publique Locale Agence Locale de la Transition Énergétique (SPL ALTERN) et l'Agence Départementale de l'Information sur le Logement (ADIL 76)



2 243 rendez-vous de conseil personnalisés réalisés par la SPL ALTERN, le CAUE 76 et l'ADIL 76.

Logement social et accession



578 logements sociaux agréés dont **276** au titre de la délégation des aides à la pierre et **302** au titre de l'ANRU



50 % de logements très sociaux



55 PSLA



1 684 logements sociaux réhabilités thermiquement avec une aide de la Métropole

En chiffres



649 logements réhabilités au titre de la délégation des aides à la pierre dont **172** dans le cadre d'un changement de système de chauffage Mixité sociale



10 communes ciblées par la prime de minoration des loyers



40 000 € de financement pour l'expérimentation en 2025.

2.2 Une mobilité transformée

En 2024, la Métropole Rouen Normandie a intensifié sa stratégie de transformation des mobilités avec des avancées significatives dans la décarbonation des transports, le déploiement d'infrastructures pour véhicules électriques et le développement de solutions intermodales. Articulée autour d'un Plan de Mobilité ambitieux et du lancement du MaaS My Astuce, cette politique vise à offrir aux habitants des alternatives crédibles à la voiture individuelle tout en préparant l'avenir avec des projets structurants comme le Service Express Régional Métropolitain.

Un Plan de Mobilité finalisé et mis en œuvre

Le Plan de Mobilité (PDM) de la Métropole Rouen Normandie, qui définit une stratégie d'organisation des déplacements des personnes et des marchandises jusqu'en 2035, a été approuvé en septembre 2024 après consultation des personnes publiques associées et consultées puis enquête publique. Ce document stratégique, élaboré en concertation avec les acteurs du territoire, s'articule autour de trois ambitions fortes : une Métropole social-écologique, une Métropole exemplaire et une Métropole collective. Le Plan de Mobilité inclut une évaluation environnementale stratégique. Cette démarche, qui a été conduite tout au long de l'élaboration du projet et qui une fois le document adopté, avait et a pour but d'assurer l'intégration en continu des enjeux environnementaux et sanitaires.

En s'appuyant sur un diagnostic détaillé mais proportionné de l'environnement (état initial de l'environnement), elle a ensuite présenté une analyse des effets prévisibles notables du projet sur l'environnement et a prescrit des mesures visant à éviter, réduire voire compenser les incidences notables prévisibles négatives.

Sa mise en œuvre opérationnelle est structurée autour de quarante actions réparties en onze thématiques, avec six objectifs phares : « Pédalons plus, marchons plus »,

« Gratuité », « Tram(s)/TEOR », « Train comme mode urbain », « Territoires » et « Tête nord du pont Flaubert ».

Les onze thématiques du PDM sont les suivantes : Espace public et marchabilité, Vélo, Transports urbains, Train, Transports de marchandises et logistique urbaine, Voiture partagée, Stationnement, Intermodalité, Mobilité inclusive, Accompagnement au changement.

Des actions concrètes pour un territoire d'excellence en matière de mobilité

Chiffres clés

8 leviers d'action et **40** mesures concrètes

3 ambitions stratégiques : social-écologique, exemplaire, collective

Horizon de planification : **2035**

11 thématiques couvertes.



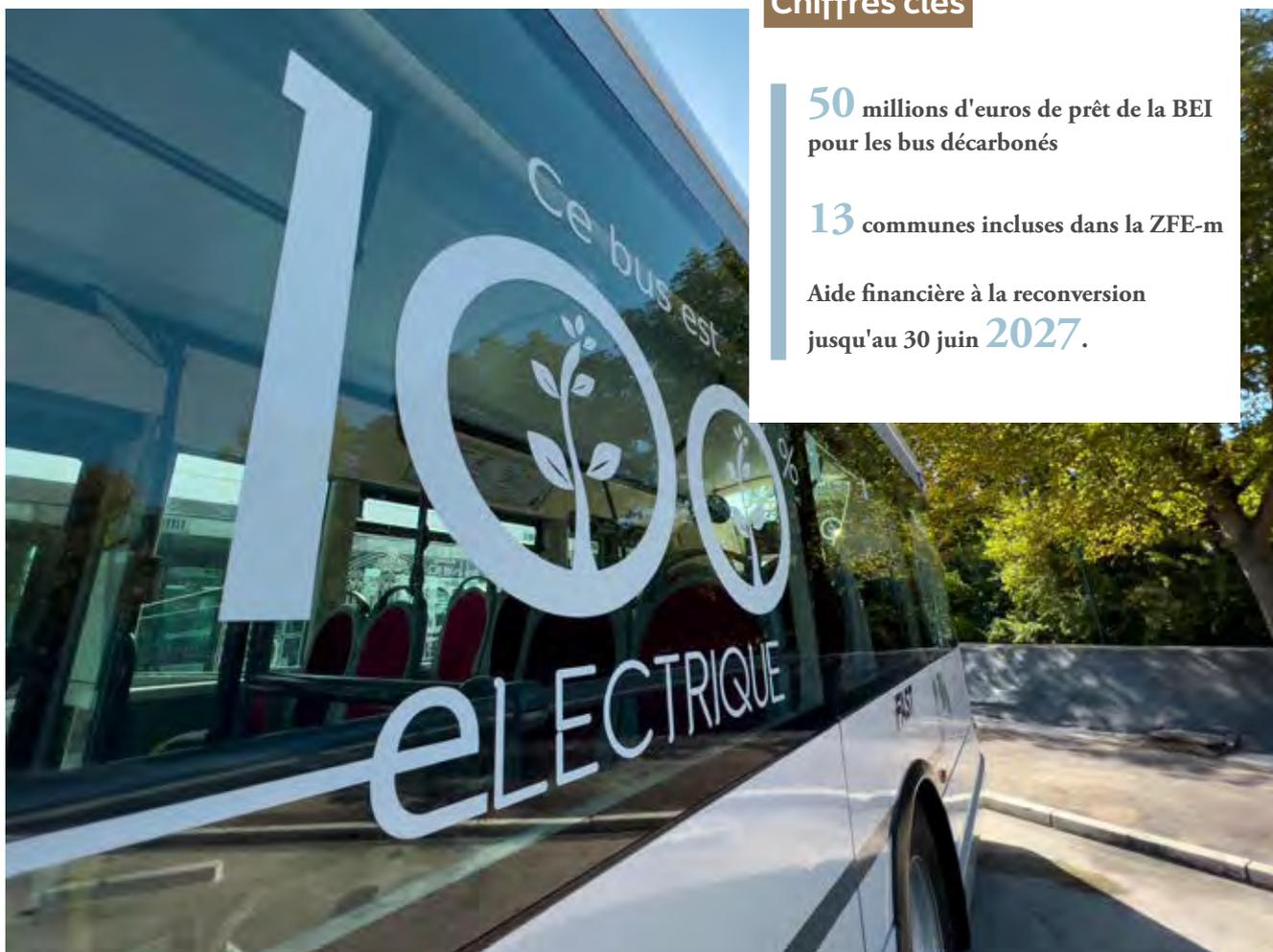
Décarbonation des transports et qualité de l'air

La Métropole a franchi une étape importante dans sa stratégie de décarbonation des transports collectifs en 2024. L'obtention d'un prêt de 50 millions d'euros de la Banque Européenne d'Investissement marque une accélération dans le renouvellement de la flotte de bus vers des véhicules décarbonés. Cette démarche s'inscrit dans la continuité des acquisitions de bus électriques et à hydrogène initiées en 2023.

Parallèlement, la Zone à Faibles Émissions mobilité (ZFE-m), qui couvre 13 communes et interdit la circulation aux véhicules les plus polluants (vignettes Crit'Air 4, 5 et non classés), a été consolidée. Pour accompagner cette transition, le dispositif d'aide à la reconversion des véhicules polluants a été étendu avec une modification du seuil maximal des conditions de revenus à partir du 1er mai 2024, rendant l'aide accessible à

davantage de foyers. Ce dispositif, valable jusqu'au 30 juin 2027, prévoit des montants d'aide variables selon le revenu fiscal de référence par part et le type de véhicule acquis, avec une bonification de 25 % pour les résidents de la ZFE-m.

Compte-tenu des résultats encourageants de la ZFE-m, de la fin de nombreuses dérogations au 30 juin 2024 et du faible impact environnemental des véhicules roulant très peu, un pass ZFE-m 24h a été mis en place dès le 1er juillet 2024. Accessible à tous, gratuit, ce pass permet de circuler librement une journée calendaire dans la ZFE-m. Il peut être demandé au maximum 24 fois par an. Sans compromettre les objectifs de qualité de l'air et donc sanitaire, ce dispositif d'accompagnement social invite à une meilleure acceptation de la mesure environnementale.



Chiffres clés

50 millions d'euros de prêt de la BEI pour les bus décarbonés

13 communes incluses dans la ZFE-m

Aide financière à la reconversion jusqu'au 30 juin **2027**.

Bus décarbonés : un enjeu majeur en 2024

La transformation écologique du réseau de transports en commun a pris une nouvelle dimension en 2024 avec l'obtention d'un prêt de 50 millions d'euros accordé par la Banque Européenne d'Investissement (BEI) à la Métropole Rouen Normandie.

Le projet vise à accélérer le renouvellement de la flotte de bus du réseau Astuce avec des véhicules zéro émission, principalement électriques. Cette initiative s'inscrit dans la continuité des efforts entrepris depuis 2022, qui ont déjà permis la mise en circulation de 77 bus propres fin 2023 (17 bus standards et 4 bus articulés livrés en 2023 s'ajoutant aux 56 bus déjà en circulation).

L'ambition est claire : réduire significativement l'empreinte carbone du réseau de transport public, améliorer la qualité de l'air dans l'agglomération et offrir un confort accru tant pour les usagers que pour les riverains. Les nouveaux véhicules, moins bruyants et non polluants, contribuent directement aux objectifs de la Zone à Faibles Émissions mobilité (ZFE-m) mise en place depuis 2022.

La Métropole Rouen Normandie, décrite comme un pôle industriel majeur et capitale de la Normandie, rayonnant sur un bassin de vie de 800 000 habitants, affirme ainsi son statut de territoire pionnier en matière de transition écologique.

Ce projet de décarbonation des bus s'inscrit dans une vision plus large de la mobilité durable qui comprend également le développement des infrastructures cyclables, la promotion du covoiturage et la mise en place du MaaS (Mobility as a Service). Il témoigne de la volonté de la Métropole de devenir un territoire exemplaire en matière de transition écologique.

Chiffre Clés

77 bus propres en circulation fin 2023

4 000 km parcourus en moyenne chaque mois par bus électrique

4.6 km supplémentaires de piste cyclable du réseau express vélos construits en **2024**

4.6 km supplémentaires de piste cyclable du réseau interconnecté vélos construits en **2024**

Objectif : réduction significative des émissions de CO2 et des polluants atmosphériques.



MAAS : le guichet unique de toutes vos mobilités

La Métropole Rouen Normandie a franchi une étape majeure dans sa stratégie de mobilité avec le lancement officiel, en août 2024, de son service MaaS (Mobility as a Service), appelé My Astuce. Cette plateforme numérique, accessible via application mobile et site web, représente une véritable révolution dans la manière d'appréhender les déplacements urbains en proposant un guichet unique pour l'ensemble des services de mobilité du territoire.

Le MaaS métropolitain intègre tous les modes de transport disponibles sur le territoire métropolitain : réseau Astuce (bus, métro, TEOR), vélos en libre-service Lovélo, services de taxis, covoiturage, trains régionaux, information sur les bornes de recharge électrique, et même les données sur la qualité de l'air et les prévisions de trafic. L'approbation des Conditions Générales d'Utilisation (CGU) et la signature des conventions avec les différents opérateurs de mobilité (Transdev Rouen, sociétés de taxis, Keolis et Régie des Transports de l'Agglomération Elbeuvienne) ont permis de concrétiser ce projet structurant.

Ce service apporte une réponse concrète aux enjeux de la mobilité contemporaine en facilitant l'intermodalité et en privilégiant les modes de déplacement les plus vertueux sur le plan environnemental. Les utilisateurs peuvent désormais planifier leurs trajets de porte à porte, consulter les horaires en

temps réel, réserver et payer directement via l'application, disposer de titres sur smartphone, simplifiant considérablement l'expérience utilisateur.

Soutenu financièrement par la Région Normandie et l'Union européenne, ce projet d'un montant de 4,3 millions d'euros illustre l'ambition de la Métropole de devenir un territoire d'innovation en matière de mobilité durable. Le MaaS s'inscrit pleinement dans la stratégie métropolitaine de réduction de l'usage de la voiture individuelle et d'accompagnement des habitants vers des alternatives plus respectueuses de l'environnement.

De nouvelles briques informatiques permettant de payer ses déplacements via le Maas, en plus des titres du réseau Astuce, sont à l'étude pour les années à venir.

Chiffre Clés

Mise en service : août **2024**

Budget global : **4,3 millions** d'euros

4 opérateurs de mobilité conventionnés

7 modes de transport intégrés.



Renforcer l'intégration du train au réseau ASTUCE

Depuis le 1^{er} septembre 2024, un dispositif expérimental a permis aux abonnés numériques du réseau Astuce de voyager sans surcoût sur le réseau NOMAD Train entre les huit gares de la Métropole Rouen Normandie. Cette initiative, soutenue par la Région Normandie, la Métropole Rouen Normandie, le Syndicat mixte Atoumod, SNCF Voyageurs Lignes Normandes et le Réseau Astuce, vise à faciliter la multimodalité et à encourager l'usage des transports en commun. Les abonnés peuvent utiliser l'application My Astuce pour valider leurs titres de transport, simplifiant ainsi leurs déplacements quotidiens. Ce projet s'inscrit dans une démarche de développement durable et de réduction de l'empreinte carbone, en renforçant la place du train dans les transports urbains. Les voyageurs occasionnels bénéficieront de ce dispositif ultérieurement.

Parallèlement, les études en vue de l'obtention du statut de Service Express Régional Métropolitain (SERM) se sont accélérées avec la signature d'une convention de financement pour la mission de préfiguration du SERM de l'étoile rouennaise. Cette initiative ambitieuse, portée conjointement par l'Etat, la Région Normandie, la Métropole Rouen Normandie et la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, vise à transformer radicalement la mobilité sur le territoire en faisant du train un véritable mode de transport urbain du quotidien à l'échelle de l'air urbaine de Rouen.

Rendu possible par la loi de 2023 qui a défini le cadre juridique des SERM, ce projet s'inscrit dans une démarche nationale de développement des RER métropolitains. L'étoile ferroviaire rouennaise, avec ses nombreuses branches reliant le cœur de l'agglomération aux territoires périurbains, présente un potentiel considérable pour décongestionner les axes routiers et offrir une alternative durable à la voiture individuelle.

La mission de préfiguration, confiée à SGP Dev, SNCF Réseau et SNCF Gares & Connexions, doit permettre :

- de synthétiser les études et réflexions en cours relatives au SERM rouennais
- de définir un schéma d'ensemble des opérations à conduire pour la préfiguration du SERM
- de préciser la gouvernance du SERM
- de préciser les modalités et le plan de financement du SERM.

Développement des infrastructures pour véhicules électriques

Pour répondre aux besoins croissants en infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE), la Métropole a lancé en 2024 une consultation de marché public pour élaborer son schéma directeur de développement des IRVE (SDIRVE) à l'horizon 2027-2032. Ce document stratégique vise à optimiser le maillage territorial et à anticiper l'évolution des besoins liés notamment à l'essor du parc de véhicules électriques et au déploiement de la ZFE-m. La démarche comprend un inventaire exhaustif des points de charge existants, une analyse prospective des besoins futurs et la définition d'un plan de déploiement temporalisé. Une attention particulière est portée à l'articulation avec les politiques de mobilité, aux contraintes du réseau de distribution électrique, à l'interopérabilité des bornes et à la définition de modalités d'accès et de tarification cohérentes. Ce schéma directeur s'inscrit dans une vision globale qui prend en compte l'évolution démographique du territoire et les plans de mobilité des entreprises.

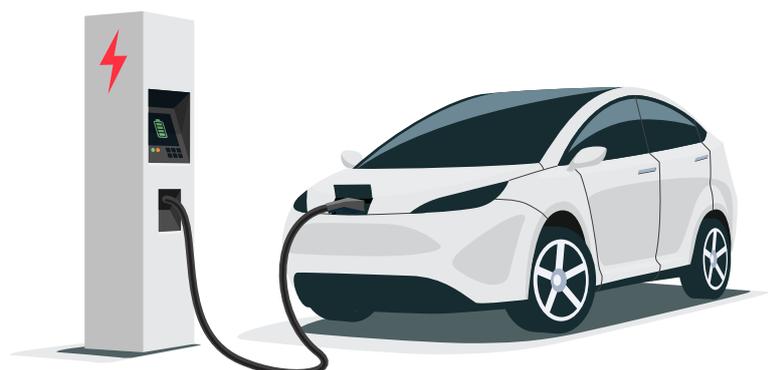
Chiffres clés

Horizon de planification du SDIRVE :
2027-2032

Plus de **170** bornes de recharge réparties dans
71 communes **fin 2024**

6 bornes de recharge rapide en service

9 parkings relais équipés de bornes de recharge lente





Encouragement des mobilités alternatives à l'automobile

La Métropole poursuit sa politique d'encouragement aux mobilités alternatives avec le déploiement de services complémentaires au réseau Astuce. En 2024, le covoiturage continue sa progression avec plus de 50 000 inscrits et 30 000 trajets mensuels, confirmant Rouen comme le premier territoire de covoiturage en France après l'Île-de-France. Une politique tarifaire sur trois ans a été définie, prévoyant un désengagement progressif des incitatifs financiers.

En parallèle, la Métropole a mis en place 3 services publics dédiés à la pratique du vélo, regroupés sous le nom LOVÉLO. Il s'agit des services :

- **LOVÉLO location longue durée** : dédié à la location de vélos sur une durée de 1 à 12 mois renouvelables de vélos à assistance électrique, de vélos pliants, de vélos adaptés ou de vélos pour les professionnels,
- **LOVÉLO stationnement** : qui offre des solutions de stationnement sécurisé de vélos pour les particuliers et salariés,
- **LOVÉLO libre-service** : qui propose des vélos mécaniques pour réaliser des trajets de courtes distances, en complément de la marche à pied ou des transports en commun.

Chiffres clés

50 398 personnes inscrites au service de covoiturage fin 2024

30 319 trajets de covoiturage mensuels en décembre 2024

2 lignes de covoiturage spontané « Covoit'ici » opérationnelles

3 services publics LOVÉLO dédiés à la pratique du vélo

636 places de stationnement sécurisé pour les vélos

677 vélos en libre-service sur **7** communes.



Vers une logistique urbaine durable

Face aux enjeux environnementaux et à la nécessité d'optimiser les flux de marchandises en milieu urbain, la Métropole s'est engagée dans l'élaboration d'une Charte de Logistique Urbaine Durable. Poursuivant sa participation au programme InTerLUD (Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable), la collectivité a approuvé en 2024 une nouvelle convention InTerLUD+ et finalisé sa charte après un important travail de concertation. Cette démarche s'articule autour de quatre enjeux principaux : améliorer le fonctionnement de l'espace public, accompagner le report modal et la décarbonation, mieux organiser les flux logistiques, et informer et sensibiliser les acteurs.

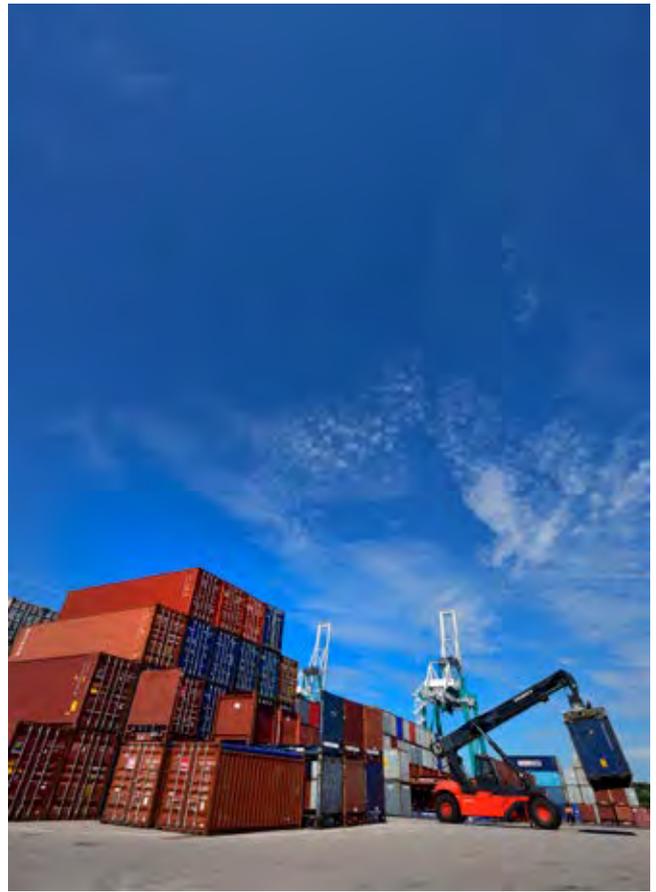
Concrètement, la charte se décline en 13 actions opérationnelles couvrant la réglementation des livraisons, le stationnement, la cyclo-logistique, la logistique fluviale, l'organisation foncière et la commande publique. Un accent particulier est mis sur la maîtrise du foncier logistique pour limiter l'artificialisation des sols et sur l'accompagnement des acteurs dans la décarbonation de leurs flottes. Les actions prévues sont les suivantes :

- 
FL1 : Penser l'organisation foncière du territoire pour favoriser la logistique urbaine durable
- 
FL2 : Améliorer la connaissance des flux logistiques
- 
FL3 : Développer le maillage de consignes
- 
FL4 : Développer de nouvelles solutions logistiques en faveur des circuits courts alimentaires de proximité
- 
FL5 : Améliorer la boucle de recyclage, favoriser l'économie circulaire
- 
EP1 : Faire évoluer et appliquer la réglementation de livraison du centre-ville
- 
IS1 : Sensibiliser aux impacts de la logistique urbaine
- 
EP2 : Améliorer les conditions de stationnement et de livraison des professionnels
- 
IS2 : Améliorer l'image et les conditions de travail des professionnels de la logistique urbaine
- 
MOD1 : Poursuivre le développement de la cyclo-logistique
- 
IS3 : Utiliser le levier de la commande publique en faveur de la logistique urbaine durable.
- 
MOD2 : Faire émerger des solutions de logistique urbaine fluviale
- 
MOD3 : Accompagner la décarbonation de la livraison de marchandises en ville

Chiffres clés

13 actions opérationnelles dans la Charte Logistique Urbaine Durable

4 enjeux prioritaires identifiés



DÉPARTEMENT URBANISME ET HABITAT (DUH)

Objectifs TSE :



2.3 Une alimentation saine grâce à un territoire nourricier

L'année 2024 marque une étape importante dans la stratégie alimentaire métropolitaine avec la labellisation de niveau 2 du Projet Alimentaire Territorial par la DRAAF de Normandie et le renforcement des actions en faveur de la structuration des filières durables locales et d'accessibilité alimentaire. Entre le soutien à l'installation-transmission et aux pratiques vertueuses pour l'environnement (notamment la qualité de l'eau) des exploitations sur son territoire, le développement des filières locales durables, et l'accompagnement de la restauration hors domicile (scolaire en particulier) ainsi que des publics vulnérables, la Métropole Rouen Normandie consolide son engagement pour une agriculture et une alimentation saine, durable, locale et accessible à tous. À cette fin, la Métropole poursuit son partenariat avec les collectivités de l'axe Seine au sein d'AgriParis Seine et développe avec elles, au sein d'un consortium d'acteurs publics et privés, un important projet de structuration des filières alimentaires durables et respectueuses de la ressource en eau : le démonstrateur territorial Seine Nourricière soumis à l'approbation de la Banque des Territoires durant l'été 2025.

Projet Alimentaire Territorial : l'obtention de la labellisation niveau 2



En septembre 2024, la Métropole Rouen Normandie a franchi une nouvelle étape en obtenant la labellisation PAT niveau 2 auprès de la DRAAF de Normandie. Cette démarche, importante pour la légitimité territoriale du projet, s'appuie sur une gouvernance renforcée associant de nombreux partenaires appartenant aux différents champs d'action du PAT (voir le détail de la gouvernance ici : <https://france-pat.fr/pat/pat-de-la-metropole-rouen-normandie/>).

Le PAT 2024-2029 structure désormais l'action métropoli-

taine en matière de transition agricole et alimentaire autour de quatre axes opérationnels ambitieux. L'axe 1 vise à accompagner l'installation, la transmission agricole et l'adoption de pratiques agro-écologiques durables. L'axe 2 vise à favoriser la structuration et la promotion des filières agro-alimentaires de proximité et de qualité. L'axe 3 vise à accompagner les acheteurs de la restauration (publique et privée) dans leurs démarches de qualité, tandis que l'axe 4 vise à soutenir les plus vulnérables et accroître l'accessibilité à une alimentation de qualité locale pour toute la population.

France PAT, le journal du Réseau National des Projets Alimentaires Territoriaux

À propos - Actualités - Observatoire - La offre à offrir - La offre à recevoir - La offre à proposer - Les actions - Les réseaux

Accueil • Observatoire • La offre à offrir • PAT de la métropole Rouen Normandie

PAT de la Métropole Rouen Normandie

PAT de la Métropole Rouen Normandie

1. Le territoire
2. Gouvernance
3. Objectifs et actions
4. Évaluation
5. Coopération
6. Moyens financiers et humains
7. En savoir plus

État de la démarche actualisation: 18/09/2024

- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06

État ou plus, phase d'actions réalisées par la métropole

Contact
 (Météo Rouen) 02 35 41 79 88

Logo PAT

— Lauréat de l'appel projet national du PNIA de 2016
 — PAT labellisé par le MAAP. **Labellisation Niveau 2**
 — Date de labellisation: 2024



Eau potable : qualité renforcée et actions préventives

La qualité de l'eau potable demeure une priorité absolue pour la Métropole, qui a mis en œuvre en 2024 un programme d'action sur 6 ans pour traiter les résidus ponctuels de pesticides. Bénéficiant d'une dérogation de l'État fixant une limite de qualité à 1 µg/litre - bien en deçà des seuils sanitaires de l'ANSES - la collectivité déploie deux axes d'intervention majeurs.

Les actions préventives sur l'aire d'alimentation des captages combinent aménagements et animation agricole pour réduire l'usage des pesticides à la source. Parallèlement, la création d'une nouvelle usine de traitement d'eau potable, décidée en conseil métropolitain en février 2023, sécurisera l'approvisionnement face aux défis climatiques et environnementaux.

Cette stratégie s'inscrit dans la cohérence du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et de l'objectif de 50 % de SAU en agriculture biologique. Elle témoigne de l'approche intégrée de la Métropole, liant qualité de l'eau, transition agricole et santé publique.

La surveillance quotidienne du réseau de 2 930 km et l'entretien des 92 réservoirs garantissent une distribution optimale

aux 210 189 abonnés. L'amélioration continue du rendement, qui atteint désormais 84,43 %, illustre l'efficacité de cette gestion rigoureuse.

Agir pour une eau de qualité et une agriculture durable

En chiffres

Limite de qualité pesticides : 1 µg/litre
(dérogation 3 ans renouvelable)

27 ressources et **7** usines de traitement

Rendement réseau : 84,43 %.

Installation, transmission et adoption de pratiques agroécologiques durables : mise en place d'un panel d'outils

Les outils déployés en 2024 pour favoriser les installations ou transmissions ainsi que l'adoption de pratiques agroécologiques :

- **SCIC Ceinture Verte Rouen Normandie créée en 2024 ; aménagements à venir à Roncherolles-sur-le-Vivier**
- **Espace Test Agricole : convention à venir avec Rhizome et aménagement à Roncherolles-sur-le-Vivier**
- **Réforme du dispositif d'aide agricole : Fond d'aide de la transition agricole et alimentaire : démarrage de la réforme en 2024 – en cours.**

Filières durables locales : structuration et innovation

L'année 2024 a vu la consolidation des filières durables locales avec des avancées significatives en céréales paysannes, ainsi qu'en termes de dynamique de coopération inter-territoriale (cf. Association AgriParis Seine et projet Seine Nourricière pré-évoqués). L'association Triticum, partenaire du PAT, a poursuivi ses activités de recherche et développement sur les variétés de semences dites de « population » adaptées à la transition agroécologique et de la filière complète du blé au pain.

L'inventaire annuel révèle une collection de 15 variétés de blés tendres, 5 de blés poulards et diverses céréales, gérée par un réseau d'agriculteurs normands. Les tests de maltage et brassage, menés avec l'Institut Français des Boissons de la Brasserie et la brasserie Brotonia, ouvrent de nouvelles perspectives pour la filière brassicole locale. S'agissant des semences de variétés anciennes de légumes, l'enquête menée auprès des maraîchers normands révèle une méconnaissance des semences paysannes, ouvrant des perspectives d'accompagnement pour une filière « de la graine à l'assiette ». Cette approche intégrée illustre la vision systémique de la transition alimentaire territoriale.



Plaidoyer pour une commande publique alimentaire territoriale

Vers une révolution des marchés publics alimentaires

La Métropole Rouen Normandie soutient le plaidoyer européen pour transformer les règles de la commande publique alimentaire. Constatant que le droit européen autorise les communautés d'énergie renouvelable sans équivalent alimentaire, elle milite pour une évolution réglementaire majeure.

Avec France Urbaine, la Métropole porte une déclaration ambitieuse : permettre aux acheteurs publics de choisir librement leur procédure pour 50 % de leurs achats annuels, dès lors qu'ils s'appuient sur un diagnostic territorial partenarial. Cette liberté faciliterait la consolidation des filières locales, la lutte contre le gaspillage et la précarité alimentaires.

Le plaidoyer s'appuie sur les PAT comme modèle de gouvernance territoriale, proposant qu'un nouveau règlement européen s'adosse à ces stratégies locales. L'enjeu dépasse le seul critère « local » pour intégrer résilience globale, santé publique et préservation environnementale, redéfinissant la « distance pertinente » selon les objectifs territoriaux.

À NOTER :

le lancement en 2024 de deux actions marquantes dans le cadre du pat

- Lancement en octobre d'une expérimentation d'un nouveau dispositif « Bien Manger pour mon bébé », avec 17 inscrits sur 14 ateliers
- Lancement de l'action « Accompagnement des publics en fragilité économique à une alimentation saine et durable ».



Maison du Parc des Bruyères à Saint-Étienne-du-Rouvray



Maison du Parc des Bruyères - Saint-Étienne-du-Rouvray



Animation territoriale et sensibilisation du grand public autour de la transition alimentaire.

Au-delà des dispositifs structurels, la Métropole anime tout au long de l'année un riche programme de sensibilisation à la transition alimentaire, avec l'appui fort de ses partenaires Le Champ des Possibles et Triticum, au travers de l'animation de la ferme pédagogique des Bruyères. En 2024, ce sont plus de 9 500 personnes qui ont été accueillies au sein de la ferme lors de près de 190 animations réalisées par les associations partenaires.

Le Parc naturel urbain du Champ des Bruyères maintient ses deux rendez-vous annuels « les 4 saisons du Parc » qui accueillent un public varié sur le temps du week-end.

L'appel à projets « Métropole nourricière » continue de susciter l'engagement citoyen avec neuf porteurs de projets lauréats 2024 répartis sur huit communes. Depuis 2021, ce sont 73 lauréats au total qui ont été accompagnés. Ces jardins partagés et vergers participatifs, créent un maillage territorial favorable à l'appropriation des enjeux alimentaires par les habitants.

2.4 Moins de déchets

Avec l'entrée en vigueur de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), la collectivité a lancé l'expérimentation de la collecte des déchets alimentaires, renforcé ses dispositifs d'aide aux particuliers et développé de nouvelles filières. Ces initiatives s'inscrivent dans une stratégie globale visant à réduire significativement les déchets tout en optimisant leur valorisation.

Le tri des déchets alimentaires à débuté

2024 a vu naître la première expérimentation de collecte des déchets alimentaires auprès de l'habitat collectif sur le territoire métropolitain. Lancée en janvier à Sotteville-lès-Rouen, cette initiative pilote répond aux obligations de la loi AGEC qui impose aux collectivités de proposer des solutions de tri des déchets alimentaires aux ménages. L'enjeu est considérable : les biodéchets représentent 20 % des ordures ménagères, soit 60 kg par habitant et par an, et sont composés à plus de 70 % d'eau.

Près de 10 000 habitants répartis dans 2 900 foyers en habitat collectif participent à cette expérimentation. Équipés de bioseaux, ils déposent leurs déchets alimentaires dans des points d'apport volontaire, collectés au minimum une fois par semaine. Les véhicules de collecte assurent le nettoyage des bacs, avec une désinfection approfondie mensuelle. Les rippeurs effectuent un suivi rigoureux pour garantir la qualité du tri et évaluer le taux de remplissage.

Cette phase test comprend une enquête « avant et pendant » pour analyser les usages et adapter le dispositif. Les biodéchets collectés sont valorisés par méthanisation, produisant du biogaz utilisé dans le réseau de chaleur ou pour l'électricité, ainsi qu'un digestat pour fertiliser les sols. Fort de ces premiers enseignements, la Métropole prévoit de déployer plus de 1 000 points de collecte sur l'ensemble du territoire, avec un soutien financier de l'ADEME d'1 million d'euros.



L'expérimentation de Sotteville-lès-Rouen, laboratoire du futur

Sotteville-lès-Rouen n'a pas été choisie au hasard pour cette expérimentation. Cette commune de près de 30 000 habitants présente un profil urbain dense, avec une forte proportion d'habitat collectif, caractéristique représentative de nombreux quartiers métropolitains. L'expérimentation a débuté par une phase de communication intensive auprès des habitants, avec des réunions publiques, des distributions de bioseaux et des formations au tri.

Pour mesurer les perceptions des usagers dans cette phase expérimentale, une enquête comportementale a été menée auprès des 3000 foyers du secteur concerné, avec un taux de réponse de 10 %. La majorité des répondants s'est dit satisfaite de ce nouveau dispositif et déclarent souhaiter poursuivre ce nouveau geste de tri.

Les premiers résultats sont encourageants : le taux de participation dépasse les 60 % et la qualité du tri s'améliore progressivement. Les agents de collecte notent une réduction des odeurs dans les bacs d'ordures ménagères résiduelles, tandis que les habitants apprécient la propreté des espaces de collecte. Cette expérimentation permettra de définir les modalités optimales de déploiement : fréquence de collecte, types de contenants, organisation des points d'apport, communication vers les usagers. Les conclusions de cette phase pilote orienteront le déploiement du dispositif auprès de l'habitat collectif métropolitain dès 2025.

Des aides renforcées pour les particuliers

La Métropole a considérablement étoffé son dispositif d'accompagnement des particuliers dans la gestion de leurs déchets végétaux et alimentaires. Le compostage individuel est en effet la solution de tri à la source des déchets alimentaires pour l'ensemble des habitants vivant en habitat individuel. Depuis mars 2024, le programme d'aide à l'achat de composteurs individuels en bois rencontre un vif succès : 460 foyers en ont bénéficié pour un montant total de près de 45 000 €. Cette subvention, unique par ménage, s'accompagne d'un engagement de non-revente pendant 5 ans et de la signature de la « Charte de l'éco-jardinier zéro déchet ».

Le dispositif d'aide à l'achat de broyeurs végétaux, reconduit pour trois ans, propose une subvention de 50 % du prix d'achat, plafonnée à 250 € par foyer. Cette aide concerne les foyers en habitat individuel possédant plus de 5 mètres linéaires de haie ou l'équivalent en arbustes.

Depuis 2021, la Métropole propose également de mettre des broyeurs à disposition des communes volontaires. Cette initiative permet aux habitants d'essayer le matériel avant un éventuel achat ou de répondre à des besoins ponctuels. Les communes partenaires assurent l'entreposage sécurisé et formalisent les prêts par contrat. La « Charte de l'éco-jardinier zéro déchet » structure ces dispositifs, engageant les bénéficiaires dans une gestion durable de leur jardin : réduction des déchets, abandon des produits chimiques, choix de végétaux adaptés au climat local et collecte des eaux de pluie.

Gestions des déchets, des outils au service des usagers

En chiffres

460 foyers aidés pour l'achat de composteurs

Dispositif d'aide aux broyeurs reconduit (50 % du prix, plafonné à 250 €) **266** foyers aidés

Mise à disposition de broyeurs dans les communes volontaires : **20** communes engagées dans le dispositif au 31/12/2024.

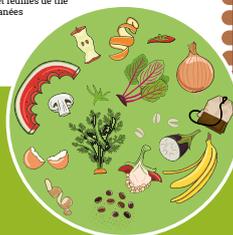


LE BAC D'APPORT

que peut-on y mettre ?

Déchets autorisés

Coquilles d'œufs / Épluchures de légumes et de fruits (y compris les agrumes) / Herbes et feuilles
Marc de café avec le filtre en papier
Sachets et feuilles de thé
Plantes fanées



Pour le bon fonctionnement du site, les autres déchets n'ont pas leur place dans le composteur



Permettre des modes de vie durables et agréables

Nouvelles filières de valorisation des déchets de construction

2024 a vu l'émergence de deux nouvelles filières stratégiques. La première concerne les déchets de produits et matériaux de construction et du bâtiment (PMCB), structurée autour de deux catégories : les matériaux « inertes » (minéraux, hors terre excavée) et « non inertes » (bois, métal, plastique, plâtre).

Les objectifs sont ambitieux :

82 % de collecte séparée

et 77 % de valorisation pour les inertes,

53 % de collecte séparée

et 48 % de valorisation pour les non inertes.

Le SMEDAR prévoyait de contractualiser en 2025 avec les quatre éco-organismes nationaux (ECOMAIISON, ECO-MINERO, VALDELIA, VALOBAT). VALOBAT, éco-organisme désigné sur le territoire, mettra en place en lien avec la Métropole et le SMEDAR les nouvelles filières de tri : plâtre, menuiseries vitrées, laine de verre, laine de roche en déchetteries et soutiendra financièrement la collectivité pour la gestion des gravats, de l'amiante et des déchets dangereux issus de PMCB. Les filières bois et plastique seront mises en œuvre par la suite.



Santé publique : reconduction de la collecte des déchets à risque infectieux

La filière répond à un enjeu de santé publique : la gestion des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) perforants des usagers de drogues, non pris en charge par la filière REP existante. Un partenariat gratuit d'un an, renouvelable trois fois, a été reconduit en 2024 avec les associations La Boussole (Rouen) et La Passerelle (Elbeuf). Ces structures assurent la collecte via leurs points d'accueil et leurs automates Distribobox, tandis que la Métropole fournit les conteneurs et organise le traitement via un prestataire externe, pour un budget annuel de 2 000 € maximum.

L'économie sociale et solidaire au cœur du réemploi

Conformément à la loi AGECE, la Métropole a lancé fin 2023 un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) destiné aux acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire. L'objectif : développer le réemploi des objets et matériaux dans les déchetteries métropolitaines. Quinze dossiers ont été déposés, témoignant du dynamisme du secteur. Ce dispositif permet aux structures de l'ESS d'utiliser les déchetteries comme lieux de récupération d'objets en bon état ou réparables. Les objets sont remis gratuitement, sans contrepartie financière pour la Métropole. En retour, les structures s'engagent à tenir des registres précis des quantités récupérées et à communiquer en concertation avec la collectivité. Cette initiative s'inscrit dans une logique d'économie circulaire, prolongeant la durée de vie des objets tout en créant de l'activité économique locale et de l'emploi dans le secteur de l'ESS. Les déchetteries sont désormais tenues de prévoir des zones de dépôt dédiées à ces produits destinés au réemploi.

DÉPARTEMENT ENVIRONNEMENT, ÉNERGIE, EAU, DÉCHETS, RÉSEAUX (E3DR)

Objectifs TSE :



Transition écologique : des actions concrètes contre la pollution plastique

Le plan « Métropole Zéro Pollution Plastique » (MZPP)



Dans le cadre de son PACTE (Plan d'Accompagnement des Changements de la Transition Écologique) la Métropole déploie des actions pour réduire les usages du plastique à usage unique. L'enjeu de la Métropole Zéro Pollution Plastique est d'**anticiper les échéances réglementaires des lois EGalim et AGEC, d'accompagner, de rassembler et d'articuler toutes les initiatives**. Le plan d'actions s'articule autour de 5 axes :

- 1. Accompagner la réduction des produits plastiques à usage unique
- 2. Améliorer la collecte et le recyclage des déchets plastiques
- 3. Préserver les milieux naturels et le cycle de l'eau de la pollution plastique
- 4. Réduire localement la pollution plastique existante
- 5. Animer la démarche et mobiliser les acteurs et les citoyens

La promotion de l'eau du robinet

- Plusieurs dispositifs sont mis en place pour réduire l'usage du plastique à usage unique. D'une part, la mise à disposition gratuite de 4 fontaines à eau mobiles lors d'évènements éco-labellisés et d'autre part l'animation d'un réseau « Ici, remplissez votre gourde » constitué de commerces et d'établissements partenaires permettant de remplir gratuitement sa gourde.



QU'EST-CE QUE LE RÉSEAU « Ici remplissez votre gourde » ?

C'est un réseau de structures engagées qui acceptent de remplir gratuitement les gourdes des passants avec de l'eau du robinet. Les participants apposent l'autocollant « Ici remplissez votre gourde » sur leur vitrine. Les passants, savent ainsi qu'ils peuvent entrer pour remplir leur gourde.

Une carte des structures engagées est accessible en scannant le QR code ci-contre ou en vous connectant sur : <https://www.metropole-rouen-normandie.fr/reduire-mon-impact/ici-remplissez-votre-gourde>

À QUOI SERT CE PROJET ?

- ★ Diminuer le volume de bouteilles plastiques et de déchets retrouvés sur la voie publique et dans les milieux naturels.
- ★ Favoriser la consommation d'eau du robinet
- ★ Encourager l'utilisation systématique de la gourde.



L'accompagnement dans la réduction des déchets

- La démarche MZPP permet d'organiser la dépollution des espaces publics et naturels. Du matériel est mis à disposition gratuitement pour les organisateurs de ramassages de déchets. Par ailleurs, le geste de tri est encouragé par la mise en place d'une gratification qui valorise les bons comportements (TriAct).



Un réseau territorial engagé pour un changement des pratiques

Plus de 11 directions sont impliquées et collaborent dans la stratégie Métropole Zéro Pollution Plastique dont 6 directions pilotes d'actions. Elles œuvrent, en partenariat avec CITEO, le GIP Seine Aval, le Smedar, à la réalisation des 31 actions de ce plan d'actions en faveur de la réduction du plastique à usage unique. 22 des actions sont déjà réalisées.

En chiffres

48 commerçants adhérents au réseau Ici, remplissez votre gourde

44 prêts des fontaines mobiles dans le cadre d'éco-manifestations soit **36 267 L** d'eau distribuée

Installation de **2** fontaines permanentes (Pavillon des Transitions et Parking accueil Vélo Elbeuf) soit **60 084 L** d'eau consommée à la fin 2024, par la fontaine du Pavillon

Achat de **6** nouvelles fontaines pour une implantation fixe en 2025

26 ramassages de déchets mobilisant **377** volontaires et **9644 kg** de déchets ramassés

Bilan 2024 : une trajectoire positive confirmée



Même s'il faut encore aller plus loin, les données 2024 confirment l'efficacité de la stratégie métropolitaine. Le tonnage global de déchets ménagers et assimilés s'établit à 549,22 kg par habitant, proche de l'objectif de réduction (545,08 kg/habitant). L'objectif 2031 reste fixé à 509,14 kg par habitant.



L'évolution de la composition des déchets témoigne du succès des politiques de tri : la part des ordures ménagères résiduelles a diminué de 51,5 % en 2011 à 46,35 % en 2024, tandis que les déchets d'emballage recyclables ont progressé de 1,03 % sur la même période. Le SMEDAR a traité 276 974 tonnes de déchets métropolitains en 2023, avec un taux de valorisation de 95,84 % : 11,44 % en recyclage matière, 14,45 % en valorisation agricole et 69,94 % en valorisation énergétique.



L'analyse économique révèle l'intérêt du tri : le coût par tonne des biodéchets (634,64 €) et des ordures ménagères résiduelles (244,11 €) dépasse celui des recyclables (253,18 €). Les actions de prévention se multiplient : 23 communes ont suivi le parcours « Prévention du gaspillage alimentaire » depuis 2021, tandis que la Métropole a développé le réemploi des objets et le compostage, accompagné les événements du territoire (prêt de fontaines à eau, carafes et cendriers de vote) et lutté contre le plastique à usage unique à travers son Plan Métropole Zéro Pollution Plastique.

En chiffres

549,22 kg de déchets par habitant
(+1,4 % vs objectif)

9584 % de valorisation des déchets traités par le SMEDAR

46,35 % d'ordures ménagères résiduelles (vs 51,5 % en 2011)

22 communes accompagnées contre le gaspillage alimentaire

233 tonnes d'amiante collectées

7 % de hausse de fréquentation des déchetteries.







Assurer la transition vers une économie décarbonée et prospère

3



3 Assurer la transition vers une économie décarbonée et prospère

3.1 Vers un territoire sobre et 100 % ENR

L'année 2024 marque une accélération de la démarche de transition énergétique de la Métropole Rouen Normandie avec la consolidation de son service public Énergies Métropole et l'amplification des actions vers la neutralité carbone 2050. La structuration du service public, l'optimisation des réseaux de chaleur et le développement des infrastructures de recharge électrique témoignent d'une approche territoriale coordonnée et ambitieuse.

Le service public de la transition énergétique



ALTERN
métropole
rouen NORMANDIE

La Métropole Rouen Normandie poursuit en 2024 la structuration de son service public de la transition énergétique autour de la marque « Énergies Métropole

Rouen Normandie ». Cette organisation s'appuie notamment sur l'Agence locale de la transition énergétique Rouen Normandie (ALTERN), la Société d'économie mixte Axe Seine Énergies Renouvelables (ASER) pour accompagner l'ensemble des publics du territoire, aux côtés de nombreux autres partenaires parties prenantes du service public.

Les instances de gouvernance du service public ont poursuivi en 2024 leur rôle de pilotage de ce dernier et de développement des partenariats :



Un Comité stratégique réuni en avril a permis à la Métropole Rouen Normandie, l'ADEME, la DREAL Normandie et la DDTM 76 d'établir le

COFIL du Fonds Air Bois et le 1^{er} COFIL du Contrat de chaleur renouvelable territorial. Le lancement officiel du Fonds Air Bois au 2 mai 2024 a notamment été validé lors de ce COFIL.



La 5^e Assemblée des partenaires a réuni en juin au Pavillon des transitions 88 participants représentant 38 structures publiques et privées engagées dans la transition énergétique du territoire. Citons parmi eux l'ADIL, la Banque des territoires, le CEREMA, la CAPEB, le CAUE, la SPL ALTERN, Dalkia, Enedis, Haropa Port, l'Ordre des architectes, l'UFC Que Choisir ou la Région Normandie.



Le 1^{er} Bilan interactif d'Énergies Métropole coconstruit par la Métropole et ses partenaires a été dévoilé pour l'occasion. Ce Bilan est accessible à tous sur le site internet Énergies Métropole <https://energies.metropole-rouen-normandie.fr/energies-metropole/1er-bilan-interactif-denergies-metropole/>.



Une Lettre d'information trimestrielle destinée aux partenaires a été créée afin de maintenir tout au long de l'année le lien et la dynamique entre les partenaires du service public de la transition énergétique, de partager les avancées et projets et d'alimenter le sentiment d'appartenance à Énergies Métropole. Son 1^{er} numéro a été diffusé à près de 500 personnes en octobre 2024. S'ouvrant sur un éditorial de Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président de la Métropole Rouen Normandie, il présente le 1^{er} Bilan interactif d'Énergies Métropole, et fait un Zoom sur le lancement de la charte des installateurs du Fonds Air Bois, le financement participatif d'un projet de ferme photovoltaïque à Oissel et le Salon des Solutions durables.



7 Assemblées des communes se sont déroulées en 2024, portées par Luce PANE, Vice-Présidente en charge de l'énergie, de la sobriété énergétique et des déchets et Guillaume COUTEY, Ambassadeur COP21 de la Métropole Rouen Normandie. En moyenne chaque Assemblée réunit plus de 30 participants (jusqu'à 50) représentant 25 communes. Maires, élus et services municipaux (principalement Directeur Général des Services Techniques, Directeur des Services Techniques et chargés de mission développement durable) y participent avec régularité. On note une grande diversité dans le profil des communes participantes (petites, grandes, plus ou moins engagées dans un processus de transition énergétique). Les thématiques abordées sont diverses : mobilisation des professionnels, nouvelles aides à la rénovation énergétique des maisons individuelles, les matériaux biosourcés en rénovation et construction, l'aide Fonds Air Bois, la présentation du Bilan partenaires.

La Métropole a également poursuivi ses actions de partenariat avec les tissus professionnels de la transition énergétique et du développement des filières biosourcées :

 Énergies Métropole a entretenu le dialogue avec les fédérations professionnelles du bâtiment et de l'ingénierie (CAPEB76, FIBOIS, ARPE, FFB, CROA, CINOV etc.) en leur diffusant systématiquement les informations et invitations aux événements organisés par le service et en lien avec leur activité, et pour les thématiques les concernant.

Poursuite du partenariat avec la CAPEB 76, et l'ARPE Normandie :



- La CAPEB a poursuivi le fléchage des artisans adhérents vers le service aux professionnels de l'espace France Rénov' porté par la SPL ALTERN, a mis en place une instance de formation et de certification pour l'entretien du Patrimoine (7 entreprises se sont vues attribuer le label CIP Patrimoine (Certificat d'Identité Professionnelle), valorisable notamment dans le cadre de réponse à appels d'offres), a organisé deux interventions croisées, mêlant jeunes étudiants en architecture (ENSAN) et artisans experts en rénovation énergétique/patrimoine, regroupant 10 entreprises participantes et a permis la participation d'Énergies Métropole dans les événements réunissant ses adhérents CAPEB 76 : Assemblées Générales, réunion de sections Métiers.



- L'Association Régionale de Promotion de l'écoconstruction a notamment coorganisé la rencontre interprofessionnelle « Build Biosourcés », avec le service Forêt et Énergies. Un rapprochement avec le CFA LANFRY a permis de donner de l'ampleur à la 3^e édition de cet événement, qui a réuni plus de 150 participants professionnels : tous acteurs de la construction déjà engagés ou simplement intéressés par la construction – rénovation bas carbone : entreprises artisans, bureaux d'études, architectes, centres de formation, fabricants et fournisseurs.

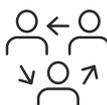


Organisation de rencontres collectives avec les professionnels (artisans, MAR, Pros etc.) : Le 16 février 2024, une rencontre collective des professionnels de la rénovation énergétique en maison individuelle a été proposée à l'initiative de la Métropole Rouen Normandie, afin de présenter les évolutions relatives au service public d'accompagnement à la rénovation énergétique : changement organisationnel avec la mise en place de

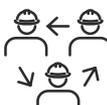
l'Accompagnateur Rénov'. Pour les aides financières nationales attribuées : mise en place du parcours accompagné ou rénovation par geste. 60 professionnels étaient présents : architectes, entreprises de travaux, auditeurs, opérateurs Mon Accompagnateur Rénov'.



Poursuite de la "hotline" aux professionnels : ils peuvent joindre le service dédié aux professionnels, artisans, architectes, bureaux d'études etc, au sein de l'équipe ALTERN, ceci afin de répondre à leurs questions techniques, administratives ou autres. En 2024, 167 professionnels ont eu recours à ce service de "hotline" et 47 ont donné lieu à un rendez-vous ou entretien téléphonique personnalisé avec les responsables référents des professionnels de la maison individuelle, et de la copropriété.



Mobilisation des professionnels de la copropriété : Le pôle copropriétés d'ALTERN est intervenu en partage d'expérience, à l'échelle régionale et nationale. De plus, 5 réunions d'information à destination des cibles professionnelles de la copropriété ont permis de maintenir la dynamique initiée sur la rénovation de ces logements collectifs privés.



Mobilisation des distributeurs du bâtiment et négoce : la Métropole Rouen Normandie a adopté en Conseil Métropolitain de février 2023 une charte associant les distributeurs du bâtiment et négoce implantés sur le territoire, à l'atteinte des objectifs en matière de transition énergétique et écologique. Trois enseignes signataires – POINT P, CEDEO, et VM Matériaux – se sont engagées en 2023. Les actions concrètes se sont poursuivies en 2024, comme la participation d'Énergies Métropole et de son espace France rénovation à des événements portés par les enseignes et proposés à leur clientèle de professionnels artisans.



Mobilisation des professionnels du chauffage au bois : en 2024, la Métropole Rouen Normandie a poursuivi la mobilisation des professionnels et têtes de réseaux du chauffage au bois pour préparer le lancement du dispositif Fonds Air Bois « Une aide qui tombe pile poêle ». Deux chartes dédiées aux professionnels ont été créées et permettent d'animer une dynamique territoriale à l'attention des professionnels visés, d'accompagner la montée en compétences et garantir la qualité des installations. Elles ont été favorablement accueillies sur le territoire.

Assurer la transition vers une économie décarbonée et prospère



Sensibilisation des jeunes en centres de formation « CAMPUS RENO », confiée à l'espace France Rénov' Biomasse Normandie, en 2024,

pour donner suite à la coalition proposée par Énergies Métropole « Transition énergétique du bâtiment : quels leviers pour les métiers et les formations ? ». Plusieurs actions ont été prioritaires, notamment de faciliter les interventions des espaces France Rénov dans les centres de formation initiale du territoire. La Métropole a ainsi confié à Biomasse Normandie - qui dispose d'une expérience dans la mobilisation des filières professionnelles- l'animation de 14 interventions à destination des jeunes apprenants. Bilan : 150 jeunes du CFA Lanfry et 120 élèves du Lycée professionnel Le Corbusier ont été sensibilisés.



Lancement d'une l'étude « État des lieux des filières EnR », confiée à TBC Innovation : En octobre 2024, l'étude a été lancée avec 3 phases

- 1^{re} phase : Identification et recensement des acteurs qualifiés, création d'une base de données - 2^e phase : enquête en ligne et entretiens qualitatifs pour dresser les chaînes de valeurs et analyser les freins et les leviers émis par les acteurs professionnels enquêtés, sur chacune des filières - 3^e phase : pistes d'actions et recommandation en vue d'une animation territoriale soutenue par la Métropole.



Soutien aux filières bas-carbone biosourcés : Le 11 octobre 2024 a eu lieu le rendez-vous annuel « Build Biosourcés » : rencontre en B to B autour des matériaux biosourcés.

Ce rendez-vous a attiré plus de 130 participants : architectes, entreprises, fournisseurs de matériaux, centres de formations. Une assemblée des communes a été proposée le 19 septembre 2024 sur le thème de la construction biosourcée, en associant l'ARPE Normandie, FIBOIS et l'URCOFOR (Union Régionale des Communes Forestières) : construire et rénover des bâtiments bas carbone avec les matériaux biosourcés. L'objectif était de donner un premier niveau de connaissances des communes sur les filières matures et disponibles en Normandie ; de leur présenter quelques réalisations publiques en biosourcés, et enfin de leur présenter le Pacte Bois-Biosourcés signé par la Métropole et mis à leur disposition. Enfin, le service stratégie de transition énergétique a échangé avec trois porteurs de projets sur la construction biosourcée, ayant des intentions d'implantations sur le territoire : Fibraterre et leurs panneaux isolants en paille ; l'Atelier du Biosourcé, Epatei ; ceci afin de livrer un avis technique et d'échanger sur les besoins de la filière. Ces échanges ont été réalisés en lien étroit avec le Pôle Développement et Transition Économiques pour accompagner la réalisation de projets de développement ou d'implantation.



Faire connaître nos engagements, apporter une visibilité extérieure à Énergies Métropole Rouen Normandie : réunion de la coalition énergies

métropole sur la valorisation des métier de la transition énergétique le 28 mars 2024, pour balayer les avancées et mises en œuvre par chaque établissement ou acteur concerné. Participation et intervention au Club de l'Amélioration de l'Habitat le 21 mai 2024, à la Tour Saint Gobain à la Défense. Participation et animation à la Journée de Promotion des métiers liés à la transition énergétique du bâtiment, organisée par la Région Normandie le 8 octobre 2024. Participation à la journée « LinPulsion » organisée par la Région et l'Agence Régionale de l'Orientalion et des Métiers le 24 mai 2024 à l'Atrium (Pôle des savoirs).



Renforcement de l'accompagnement des communes

Des conseils sur la gestion patrimoniale de leurs parcs bâti ont été proposés. 3 ou 4 en 2024 ateliers de maîtrise de l'énergie ont été réalisés. L'analyse des consommations énergétiques du patrimoine communal fait également l'objet d'un suivi renforcé, avec un système de collecte et d'analyse des données par bâtiment, par type d'énergie sur la période 2019-2024, permettant un pilotage plus fin des performances énergétiques.

Le dispositif d'aide aux kits photovoltaïques dédié aux habitants en maison individuelle illustre quant à lui le souhait de favoriser la sensibilisation à la solarisation du territoire. Depuis 2023, ce dispositif a permis de financer des kits installés permettant une économie cumulée sur 15 ans d'un million d'€ sur les factures énergétiques de l'ensemble des propriétaires de ces kits. Ce dispositif génère également un flux de demandes et de conseils, permettant de sensibiliser les ménages aux économies d'énergie possibles dans leur logement. Le service Énergies Métropole étant l'Espace France Renov' local, les particuliers peuvent être accompagnés dans une démarche de rénovation plus globale.

Autre dispositif dédié à la maison individuelle : le Fonds Air Bois. Ce dispositif vise à sensibiliser les particuliers et les professionnels aux bons usages du chauffage individuel au bois. Pour cela, la Métropole finance, aux côtés de l'ADEME, l'animation du dispositif et le remplacement des systèmes de chauffage individuel au bois datant d'avant 2001 ou en foyer ouvert. Il est désormais obligatoire de passer par un professionnel installateur charté Fonds Air Bois Métropole Rouen Normandie pour percevoir l'aide financière de 1000 € à 2000 € en fonction des revenus du ménage.

Pour les copropriétés, un accompagnement méthodologique, juridique et financier complet est proposé, incluant l'aide au montage de dossiers de subventions régionales, départementales et du fonds vert. Cette approche globale vise à lever les freins techniques et financiers aux projets de rénovation énergétique.

La transition énergétique, une ambition effective

En chiffres

696 kits photovoltaïques financés

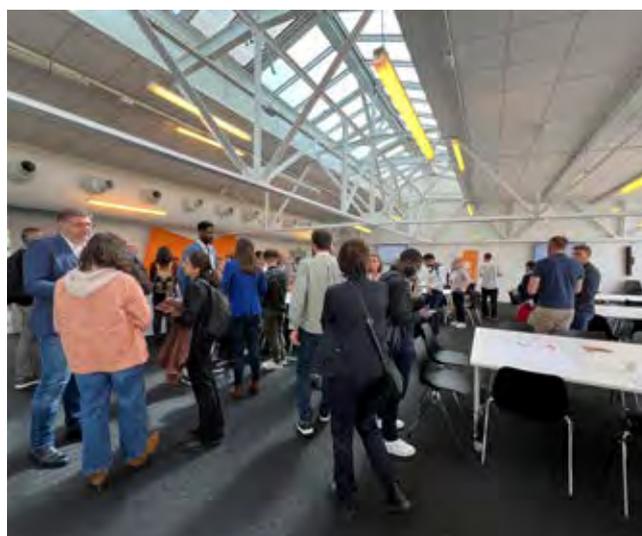
Fonds Air Bois : **76** dossiers de juillet à décembre 2024, pour un montant de 92 000 € de subvention (50 % ADEME, 50 % Métropole)

500 partenaires abonnés à la lettre d'information Énergies Métropole

7 assemblés des communes tenues

150 participants à la rencontre interprofessionnelle Build Biosourcés au CFA Lanfry

167 professionnels ont eu recours au service Hotline aux pros d'Énergies Métropole.



Assurer la transition vers une économie décarbonée et prospère

Développement des réseaux de chaleur durables

Depuis 2015, la Métropole gère dix réseaux de chaleur urbains (RCU), 4 en régie et 6 par délégation de service public (trois délégataires : CORIANCE, DALKIA et ENGIE Solutions). Ces réseaux sont principalement alimentés par des énergies renouvelables et de récupération (ENR&R) : chaleur fatale issue de l'incinération des ordures ménagères, biomasse et géothermie.

En 2024, les dix RCU ont délivré 380,5 GWh de chaleur, contre 363 GWh en 2023, soit une hausse de 5 % à rigueur climatique identique, majoritairement liée à la poursuite du développement des réseaux Rive gauche et Petite Bouverie.

La part des ENR&R dans le mix énergétique progresse de 2 points par rapport à 2023, pour atteindre 73,7 %, valeur la plus haute jamais atteinte, dont 54,6 % de biomasse, 18,6 % de chaleur fatale et 0,5 % de géothermie.

En chiffres

380,5 GWh de chaleur distribuée

Une chaleur provenant à **73,7 %** d'énergies renouvelables et de récupération

Accompagnement à la rénovation et développement des énergies renouvelables

L'année 2024 consolide l'offre d'accompagnement de la Métropole avec des services dédiés aux particuliers, copropriétés et patrimoine communal. L'information sur les aides financières locales, régionales, ANAH et CEE s'accompagne d'un service de pré-instruction pour optimiser l'accès aux dispositifs existants.

Le programme d'aide aux kits photovoltaïques connaît un développement significatif, avec un engagement du bénéficiaire à ne pas revendre l'équipement pendant 15 ans. Cette mesure garantit l'objectif d'autoconsommation et de réduction de l'empreinte carbone sur le long terme.

Pour les copropriétés, l'accompagnement méthodologique, juridique et financier couvre l'ensemble du processus, de la sensibilisation aux économies d'énergie jusqu'au montage des dossiers de subventions. Le suivi budgétaire de l'enveloppe ANAH MRN dédiée aux copropriétés permet un pilotage fin des dispositifs d'aide.

L'analyse des consommations énergétiques du patrimoine communal s'appuie sur un système de collecte exhaustif des données de 2019 à 2024, incluant les consommations d'énergie finale, les émissions de gaz à effet de serre et les dépenses, différenciées par bâtiment et par type d'énergie (fioul, gaz, électricité, bois, réseau).



En chiffres

Objectif de **300** accompagnements aux aides financières

Engagement de **15** ans pour les kits photovoltaïques

Suivi énergétique sur **6** années de données patrimoniales.



Vers la neutralité carbone 2050

La stratégie de neutralité carbone de la Métropole s'appuie sur l'augmentation des puits de carbone, avec un objectif d'évolution de 122 000 teqCO₂ en 2020 à 142 000 teqCO₂ d'ici 2050. Cette progression de 20 000 teqCO₂ sera réalisée grâce au développement de l'agroforesterie et des haies sur le territoire. Cette approche globale de décarbonation s'accompagne d'une vision territoriale intégrée, combinant la réduction des émissions et l'augmentation de la capacité d'absorption du territoire. L'objectif de 0,24 teqCO₂/habitant en 2020 témoigne de l'engagement de la collectivité dans une démarche ambitieuse de transition écologique.

La mise en œuvre de cette stratégie mobilise l'ensemble des leviers d'action de la Métropole : réseaux de chaleur durables, accompagnement à la rénovation énergétique, développement des énergies renouvelables et planification des infrastructures de mobilité électrique. Cette approche systémique garantit la cohérence et l'efficacité des actions menées.

En chiffres

Objectif 2050 : **142 000** teqCO₂ de puits de carbone

Progression prévue : **+20 000** teqCO₂ via agroforesterie et haies

Indicateur territorial : **0,24** teqCO₂/habitant.

DÉPARTEMENT ÉCONOMIE ATTRACTIVITÉ, RAYONNEMENT, SOLIDARITÉ (DEARS)
DÉPARTEMENT URBANISME ET HABITAT (DUH), DÉPARTEMENT ENVIRONNEMENT,
ÉNERGIE, EAU, DÉCHETS, RÉSEAUX (E3DR), DÉPARTEMENT RESSOURCES ET MOYENS
(RM), DÉPARTEMENT TERRITOIRES ET PROXIMITÉ (TP)

Objectifs TSE :



3.2 Des industries décarbonées attractives

La Métropole Rouen Normandie confirme son engagement dans la transition économique en 2024, assumant son rôle de coordinatrice territoriale. Face aux défis climatiques, elle contribue aux actions en faveur de la décarbonation industrielle, accélère la rénovation énergétique et développe des partenariats stratégiques. Cette approche globale conjugue soutien aux entreprises locales, optimisation foncière et innovation, pour construire un territoire économiquement prospère et écologiquement responsable dans la droite ligne de la stratégie de transition économique adoptée par le Conseil Métropolitain en décembre 2024.

Accélération de la décarbonation industrielle

Le programme ZIBaC : une ambition nationale déclinée localement

La Métropole a participé financièrement au projet SOCRATE (Synergie pour une Organisation Collective et Raisonnée sur l'Axe Seine de la Transition Energétique) issu de la réponse à l'Appel à Projets Zone Industrielle Bas Carbone (ZIBaC) porté par l'ADEME. Cette initiative nationale vise à diviser par deux les émissions industrielles françaises d'ici 2034.

Le partenariat avec l'association SOCRATE permet de mener des études de faisabilité approfondies et d'identifier les investissements nécessaires à l'échelle de chaque zone. Ces travaux d'ingénierie couvrent l'efficacité énergétique, notamment les échanges de chaleur fatale, les diagnostics sur les flux de déchets industriels pour développer la symbiose industrielle, et l'analyse des vulnérabilités face au changement climatique. Cette démarche collaborative favorise également le partage de bonnes pratiques entre les différentes ZIBaC françaises.

L'industrie partenaire de la métropole

En chiffres

3 zones industrielles concernées par le programme ZIBaC

Plus de **140** zones d'activités économiques recensées

3 385 hectares d'espaces économiques inventoriés.



Renforcement de l'accompagnement des entreprises dans la transition sociale écologique

Au-delà de la stratégie de décarbonation stricto sensu, l'année 2024 marque une intensification du soutien aux entreprises dans leur transition écologique. Le partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Normandie a été renforcé, avec un budget plus que doublé pour les actions d'accompagnement. Cette collaboration élargie permet de proposer des diagnostics environnementaux à davantage d'entreprises artisanales. La métropole a accompagné 80 entreprises en 2023-2024, dans le cadre du dispositif de « diagnostics Eau & Rejets ». Ces diagnostics, cofinancés avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie, couvrent la gestion des eaux et rejets, la consommation d'eau, le stockage des matières dangereuses, et la conformité réglementaire ICPE. Ce programme permet aux entreprises de bénéficier d'aides financières pour leur mise en conformité environnementale. La Métropole Rouen Normandie, retenue à l'appel à manifestation d'intérêt « Acteurs Socioéconomiques Engagés dans la Transition écologique des Territoires (ASSETT) », a pu lancer un diagnostic des outils actuels de mobilisation des acteurs du territoire dans la transition social-écologique et a bénéficié de recommandations pour le passage à l'échelle de cette démarche. L'accompagnement d'Efficacity et du CEREMA dégage une trajectoire nouvelle qui sera déclinée à partir de 2025. L'édition 2024 du salon des solutions durables a permis aux 57 exposants de présenter leurs solutions et de créer des opportunités de développement. La Métropole a également pu présenter lors de ce salon son offre de solutions aux acteurs économiques avec notamment un temps sur les achats responsables, sur le Contrat Chaleur Renouvelable territorial et sur les mobilités.

En chiffres

80 entreprises accompagnées en 2023-2024

30 nouveaux diagnostics environnementaux prévus

Budget d'accompagnement plus que **doublé**.

Massification de la rénovation énergétique

Un programme ambitieux pour les professionnels du bâtiment

2024 a vu le lancement d'un programme de massification de la rénovation énergétique performante, développé en partenariat avec la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) de Seine-Maritime. Cette initiative répond à l'urgence climatique en structurant la filière locale de la rénovation énergétique.

Le programme vise à informer 500 bénéficiaires sur l'année 2024 et à accompagner de manière approfondie 100 entreprises dans le développement de leurs projets de rénovation énergétique. Cette approche permet de renforcer les compétences locales tout en répondant aux besoins croissants des particuliers et des entreprises en matière d'efficacité énergétique. La convention d'application 2024-2025 avec la CAPEB garantit la pérennité de cette démarche.

L'action s'inscrit dans une logique de territoire apprenant, où les entreprises locales développent leur expertise sur les technologies de pointe en matière de rénovation énergétique. Cette montée en compétences collective contribue à faire de la Métropole un territoire de référence en matière de transition énergétique.

En chiffres

500 bénéficiaires informés

100 entreprises accompagnées

Convention 2024-2025 avec la CAPEB.

Développement de nouveaux services d'accompagnement

L'année 2024 a également été marquée par le développement de nouveaux services d'accompagnement auprès des entreprises de proximité du territoire. Dans ce cadre, la CMA, en partenariat avec la Métropole, a accompagné les commerçants et artisans des communes inscrites dans l'ORT, et plus précisément les commerçants et artisans rouennais sur le volet conformité environnementale, et les commerçants et artisans des communes de Duclair, Le Trait et Elbeuf-Sur-Seine sur le volet du numérique responsable.

Le label Éco-Défis a continué son déploiement avec la labellisation de nouvelles entreprises artisanales et le renouvellement de labels existants.

En parallèle, de nouvelles entreprises commerciales et artisanales du territoire exerçant une activité jugée impactante sur le milieu naturel et la ressource en eau ont pu bénéficier d'un accompagnement via un diagnostic et une aide financière de mise en conformité de leur site d'activités.

En 2024, 4 artisans implantés sur le territoire de la Métropole ont obtenu le titre de Maître Artisan et Maître Artisan d'Art. Il s'agit de la plus haute distinction décernée aux chefs d'entreprise de l'artisanat et constitue une véritable reconnaissance de qualification dans l'artisanat.

l'artisanat

En chiffres

37 nouvelles entreprises labellisées Éco-Défis et
60 renouvellements de label

43 entreprises sensibilisées sur la mise en conformité environnementale

30 entreprises accompagnées sur le volet numérique responsable

40 entreprises accompagnées via le diagnostic Eaux & Rejets

4 artisans ont reçu le titre de Maître Artisan et Maître Artisan d'Art.



Optimisation foncière et développement économique durable

Une stratégie foncière au service de la transition

Face aux enjeux de la loi « Climat et résilience » et l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050, la Métropole a renforcé sa stratégie d'optimisation du foncier économique. Des outils innovants ont été développés pour le repérage des fonciers en friches, délaissés, vacants ou sous-occupés, permettant une meilleure utilisation des espaces existants.

En 2024, l'inventaire des Zones d'Activités Économiques recense près de 140 zones représentant 3 385 hectares. Elles concentrent près de 16 % des établissements et 37 % des emplois du territoire métropolitain. Les zones industrielles et logistiques sont les plus importantes en superficie (2194 ha) et les zones mixtes en nombre (59). Le taux de vacance de plus de 2 ans est estimé à 6 % (calculé à partir de la CFE).

Décliné de l'inventaire, un atlas des ZAE a été créé. Cette cartographie précise permet d'identifier les opportunités de densification et de requalification, essentielles pour concilier développement économique et préservation des espaces naturels. Ce travail se poursuit. Il a permis d'identifier :

- 170 ha de potentiels gisements à explorer pour de développer de nouveaux projets
- 20 ha acquis pour recycler et aménager de nouvelles zones (Cléon, Amfreville-la-Mi-Voie, Rouen, Notre-Dame-de-Bondeville ...)

Mobilisation des fonciers identifiés pour développer de nouvelles capacités d'accueil : La stratégie vise à positionner Rouen comme un territoire d'excellence en matière de mobilité, à l'image de Toulouse pour l'aéronautique.

En 2024, la Métropole a finalement fait l'acquisition à Cléon de fonciers ex Renault en friche sur une surface totale d'environ 8.5Ha, en vue d'y réaliser le Pôle Industriel des Mobilités électriques (PIME), parc d'activités dédiés prioritairement à l'accueil des fournisseurs, sous-traitants et partenaires des acteurs industriels en place, voire de nouveaux d'ordres d'ordre dans ce domaine d'activité et dont la compétitivité se trouverait ici renforcée.

Suivi des DIA économiques : l'objectif est de suivre le volume des transactions qui s'opèrent au sein des espaces économiques. Au cours de l'année passée, 111 biens et 109 ha ont été transactés, pour un montant de 113,1 M€.

En chiffres

140 zones d'activités économiques recensées

3 385 hectares d'espaces économiques

Objectif ZAN 2050 intégré dans tous les projets.

À titre d'exemple : Le Parc d'Activités du Malaquis :

Le projet de requalification du Parc d'Activités du Malaquis au Trait représente un modèle d'aménagement respectueux de l'environnement. Avec un investissement de 3,23 millions d'euros, ce chantier combine performance économique et excellence environnementale. La plantation de 100 arbres et 2 044 arbustes d'essences locales, associée à la création de 5 000 m² d'espaces enherbés, transforme radicalement l'image de cette zone d'activités. L'innovation se poursuit avec l'installation de 115 nouveaux mâts d'éclairage public solaires et la création de 1,5 km de pistes cyclables. Cette réalisation démontre qu'il est possible de concilier développement économique et transition écologique, en offrant aux usagers un cadre à la fois agréable et fonctionnel. Le projet s'inscrit pleinement dans la stratégie métropolitaine de ville apaisée et sûre, en privilégiant les mobilités douces et en améliorant significativement la qualité environnementale des espaces de travail.

Renaturation

En chiffres

1,3 M€ investis pour le Cours Clémenceau

45 % de perméabilité des sols à l'Agora
(contre 0 % initialement)

54 arbres et **35** espèces végétales locales plantées à l'Agora

3,23 M€ pour la requalification du Parc du Malaquis

100 arbres et **2 044** arbustes plantés au Trait

Soutien à l'économie sociale et solidaire (ESS)

La Métropole poursuit son soutien aux entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) à travers le dispositif Dynamique Immobilier et Location ESS. Ces subvention visent à soutenir les investissements immobiliers des entreprises ESS fondées sur un modèle entrepreneurial et portant un projet de développement créateur de valeur et d'emplois. En 2024, des subventions à hauteur de 23 680 € ont été allouées à l'association Epicerie et Solidarité (SOLÉPI) pour un investissement immobilier de 71 042 € HT et à la SCOP Toutenvélo pour un montant de 13 680 € sur 68 400 € de loyers sur 3 ans.

En 2024, la Métropole a également lancé un nouveau dispositif d'accompagnement des structures de l'ESS qui œuvrent sur le territoire via un appel à projet annuel doté de 100 000 €. Il vise à accompagner les actions de ces acteurs qui contribuent au soutien des structures entrepreneuriales de l'ESS du territoire sur les orientations du plan de développement ESS.

Lors de cette 1^{re} édition, 100 690 € de subvention ont été accordées à 5 structures pour la mise en place de 6 projets.

Cette approche témoigne de la volonté métropolitaine de développer une économie inclusive, où les entreprises sociales trouvent leur place aux côtés des acteurs économiques traditionnels. Le dispositif Dynamique Location complète cette offre en soutenant la tertiarisation de l'économie locale.

En chiffres

240 690 € de subvention ESS accordées

Lancement de l'AAP ESS pour les structures d'accompagnement

Renforcement du soutien à l'économie inclusive.



L'économie circulaire, une feuille de route en construction

Vers une économie locale et durable

2024 marque le lancement d'un pré-diagnostic de l'économie circulaire sur le territoire, fruit d'une étude menée par la chaire « Économie circulaire et territoires » de l'EM Normandie. Cette démarche scientifique rigoureuse évalue la situation actuelle du territoire, identifie les freins existants et propose des leviers d'action concrets.

L'économie circulaire représente un enjeu majeur pour la Métropole, permettant de réduire les déchets, d'optimiser l'utilisation des ressources, de faciliter la collaboration entre entreprises et de créer in fine de nouveaux emplois locaux.

Cette approche systémique transforme les déchets d'une entreprise en ressources pour une autre, créant des boucles vertueuses sur le territoire. Les objectifs de recyclage fixés pour 2024 prévoient un taux de collecte séparée de 82 % pour les inertes et 53 % pour les non-inertes, avec des taux de valorisation respectifs de 77 % et 48 %.

Le SMEDAR, partenaire clé de cette démarche, bénéficie d'un soutien financier de 275 000 € pour accompagner cette transition vers une gestion circulaire des déchets d'entreprises.



DÉPARTEMENT URBANISME ET HABITAT (DUH)
DÉPARTEMENT ENVIRONNEMENT, ÉNERGIE, EAU, DÉCHETS, RÉSEAUX (E3DR)

Objectifs TSE :



3.3 L'emploi :

En 2024, la Métropole Rouen Normandie a renforcé son engagement pour construire un territoire attractif et solidaire à travers le Pacte des solidarités 2024-2027 et le Contrat local des solidarités avec l'État. Au-delà de l'accompagnement traditionnel des entreprises, la collectivité a développé une approche innovante combinant lutte contre la précarité, insertion professionnelle et transition écologique solidaire, mobilisant près de 84 800 € d'aides directes pour des projets d'insertion et d'emploi.

Accompagnement des porteurs de projets et développement économique

La Métropole maintient son service dédié aux entreprises pour les accompagner dans leurs projets de création, développement ou implantation. Cette approche différenciée privilégie d'une part les TPE/PME, majoritaires sur l'agglomération, et d'autre part les grands comptes, locomotives économiques concentrant emplois et investissements. Les secteurs stratégiques - numérique, transition écologique, commerce et santé - bénéficient d'équipes dédiées.

Le partenariat avec Rouen Normandy Invest (RNI) pour l'attractivité et la prospection, ainsi qu'avec la SPL Rouen Normandie Aménagement pour les opérations d'aménagement, structure cette politique. En 2024, l'implantation d'Ebusco à Cléon s'est concrétisée avec 35 embauches réalisées.

En chiffres

35 emplois créés chez Ebusco

350 000 € versés en aides à l'implantation industrielle

Maintien du réseau de pépinières et hôtels d'entreprises.



Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, une expérimentation qui prend forme

L'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) franchit une étape décisive en 2024. Après l'adhésion de la Métropole à l'association nationale en 2020, trois territoires se lancent concrètement : Darnétal, Petit-Couronne et le binôme Rouen/Notteville-lès-Rouen. L'association ROSALIE (Rouen Notteville Action Locale d'Initiative pour l'Emploi) incarne cette ambition. Créée pour porter l'Entreprise à But d'Emploi sur ces territoires, elle développe quatre pôles d'activités : services aux habitants, aux collectivités, aux entreprises, et réemploi. La Métropole accompagne ce démarrage par une subvention d'investissement de 15 000 € pour l'acquisition de matériel (véhicules, machines à coudre, outillage).

Cette expérimentation territoriale novatrice vise à créer des emplois non concurrentiels pour les personnes privées durablement d'emploi, transformant le coût du chômage en financement de l'activité. Les CCAS de Rouen et Notteville-lès-Rouen apportent leur expertise pour mobiliser les demandeurs d'emploi et identifier les secteurs porteurs.



Insertion professionnelle et lutte contre l'exclusion

La Métropole déploie une stratégie d'insertion multiforme, articulant dispositifs individualisés et actions collectives. Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) 2021-2027 structure cette approche par un accompagnement renforcé des publics éloignés de l'emploi. L'innovation 2024 réside dans le partenariat avec le lycée Albert Pourrière, offrant aux adhérents du PLIE des services de coiffure gratuits dispensés par les élèves.

Cette initiative répond aux difficultés sociales multiples générées par l'absence d'activité professionnelle, restaurant la confiance en soi nécessaire au retour à l'emploi. Parallèlement, elle enrichit la formation des élèves en développant l'aspect psychologique de leur future profession. La convention, effective jusqu'en 2027, illustre la créativité des partenariats métropolitains.

Les chantiers d'insertion intercommunaux poursuivent leur mission auprès des demandeurs d'emploi de faible qualification. La MJC de Duclair (chantier « Comme un ARBRE ») et l'association Brotonne Environnement bénéficient d'un soutien reconduit de 16 800 €, réparti selon les sollicitations des 14 communes participantes.

En chiffres

16 800 € d'aides aux chantiers d'insertion intercommunaux

14 communes participantes aux chantiers d'insertion

Convention PLIE-Lycée Albert Pourrière jusqu'en **2027**.

L'Atelier Chantier d'Insertion (ACI) d'ANDES du Marché d'Intérêt National illustre l'approche métropolitaine combinant insertion professionnelle et transition écologique. Ce projet pionnier valorise les invendus alimentaires des grossistes pour diversifier l'approvisionnement des structures d'aide alimentaire en produits frais.

ANDES, accompagne plus de 200 000 personnes annuellement via 600 épiceries solidaires et développe à Rouen des activités innovantes : distribution de paniers de fruits et légumes aux salariés des structures d'insertion, partenariats avec producteurs locaux et bio, diversification vers les produits d'hygiène. La Métropole soutient cette dynamique par une subvention de 40 000 € sur deux ans (20 000 € en 2024 et 2025).

Le Forum « Les Emplois en Seine », organisé par l'association Carrefours pour l'Emploi, demeure le rendez-vous incontournable du territoire. Ce plus grand forum régional pour l'emploi favorise la rencontre entre demandeurs d'emploi et entreprises locales, particulièrement pour les habitants des quartiers prioritaires et les adhérents du PLIE. La contribution métropolitaine de 30 000 € (8,3 % du budget de 360 000 €) garantit la gratuité pour les visiteurs et l'attribution d'un stand à la collectivité.

En chiffres

40 000 € sur deux ans pour l'ACI d'ANDES

30 000 € de soutien au Forum « Les Emplois en Seine »

200 000 personnes accompagnées par ANDES au niveau national.



Réseau d'équipements et innovation



Rouen Normandie Création maintient son réseau de pépinières et hôtels d'entreprises (RNC), adaptant ses locaux aux différents secteurs : bureaux, ateliers, laboratoires, espaces de stockage. Malgré une augmentation du nombre d'entreprises hébergées (+3),

le taux d'occupation global est en baisse passant de 76 % à 66 %, conséquences directes des mutations organisationnelles (télétravail au sein des entreprises, optimisation des coûts) et de la nouvelle surface ouverte en pépinière sur le site de Seine NEOPOLIS.

RNC poursuit sa mission d'accompagnement des créateurs et reste très mobilisé sur le territoire pour valoriser son offre de service et le savoir-faire de ses entreprises.

L'offre « PREPA-RNC » permet de travailler le business plan en amont (7 entreprises en 2024), tandis que les modules de formation (6 sessions pour 46 participants) renforcent les compétences des jeunes.

L'ouverture de la nouvelle pépinière Seine Néopolis permet de proposer plus de 1 200m² de surfaces pour accompagner les porteurs de projets en création d'entreprises dans le domaine de la santé et de l'innovation. Les locaux permettent d'accueillir l'association Normandie incubation grâce au soutien financier de la Métropole au travers d'un partenariat visant à doubler le flux de projets à terme et à optimiser l'offre d'accompagnement des projets sur le territoire.



Rouen Normandie Aménagement poursuit la commercialisation des sept parcs d'activités sous concession. Les réalisations 2024 témoignent du dynamisme territorial : finalisation des travaux sur la Plaine de la Ronce (4 ventes représentant 8 870 m²), progression de Rouen Innovation Santé (55 % des surfaces commercialisées), avancement de la commercialisation de Moulin IV à Cléon avec un compromis unique signé début 2024.

En chiffres

Ouverture de Néopolis (1 217 m²) début 2024

55 % des surfaces commercialisées à Rouen Innovation Santé

3,2 hect de foncier vendu sur la Plaine de la Ronce pour 3 projets d'implantation

4 895 m² de foncier vendu sur Rouen Madrillet Innovation pour 1 projet

Pas de cession de terrain sur Rouen Innovation Santé ni sur Moulin IV.

Développement économique : accompagner la croissance responsable

La métropole a renforcé son soutien aux entreprises et à l'innovation avec des dispositifs diversifiés. Les dispositifs Dynamique Immobilier et Location ont accompagné des projets structurants pour un montant global de 506 655,30 € de subventions sur 7 projets d'entreprises représentant près de 7,5M€ d'investissements. Parmi ces projets on peut citer celui de l'entreprise Cuiller (200 000 € de subvention pour 2,17 M€ d'investissement), Pallini (135 641 € de subventions pour 1 784 857 € d'investissement) ou encore Tellux (21 420 € de subventions pour un loyer de 61 200 € sur 3 ans).

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) a bénéficié d'une attention particulière avec l'Appel À Projets ESS 2024 distribuant 100 690 € à six projets contribuant au plan de développement ESS 2022-2026. La SCOP Toutenvélo a ainsi bénéficié du dispositif Dynamique Location ESS, illustrant la diversité des modèles économiques soutenus.

La Commission d'Indemnisation des Activités Économiques (CIAE) a traité plusieurs dossiers de compensation pour les entreprises impactées par les travaux publics, notamment à Elbeuf-sur-Seine, Mont-Saint-Aignan et Rouen. Cette approche préventive démontre l'attention portée aux commerçants et entrepreneurs locaux.

Le partenariat avec French Tech Normandie Rouen et l'association NWX est réorienté pour promouvoir le numérique éthique et responsable et dynamiser l'écosystème au sein du bâtiment totem Seine Innopoliss.

Commerce de proximité : le dynamisme des centres-villes

Le fonds « Collectif Commerce » témoigne de l'engagement métropolitain pour la vitalité des centres-villes. 9 associations ont ainsi bénéficié de 112 000 € de subvention pour leurs programmes d'animations, pour un total de 16 animations soutenues par le dispositif en 2024. Cette initiative soutient les actions collectives des commerçants-artisans, créant une dynamique d'entraide et d'attractivité commerciale.

Cette politique de soutien au commerce de proximité s'inscrit dans une vision globale de l'aménagement urbain où l'activité économique participe à l'animation des quartiers et au lien social. En conditionnant les subventions à la production d'un bilan détaillé, la métropole s'assure de l'efficacité de ses interventions et capitalise sur les bonnes pratiques.

Rouen Normandy Invest : un bilan remarquable

L'agence de développement économique RNI confirme son efficacité avec un bilan 2023 exceptionnel : 28 dossiers d'implantation concrétisés représentant 540 emplois, soit une progression de 61 % par rapport à 2022. Ces implantations touchent des secteurs stratégiques : BTP, industrie (FOX METROLOGY), relation client (SANEF), numérique (ITESA, Startup 4NK), et enseignement supérieur (GALILEO, MEDIASCHOOL). Pour 2024, RNI se concentre sur trois axes : prospection nationale et internationale (mobilité décarbonée, énergie, logistique), marketing territorial pour déconstruire les clichés sur Rouen, et développement de services aux entreprises.



Économie

En chiffres

210 000 € d'aides à l'investissement
immobilier

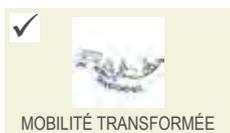
100 690 € pour **6** projets ESS

112 000 € pour l'animation commerciale
des centres-villes

14 000 € d'indemnisation versée aux
commerçants.

DÉPARTEMENT ÉCONOMIE ATTRACTIVITÉ, RAYONNEMENT, SOLIDARITÉ (DEARS)
DÉPARTEMENT URBANISME ET HABITAT (DUH)

Objectifs TSE :







Façonner un territoire diversifié, naturel et solidaire

4



4 Façonner un territoire diversifié, naturel et solidaire

4.1 Un territoire « nature »

En 2024, la Métropole Rouen Normandie a renforcé son engagement en faveur de la transition social-écologique avec une approche holistique intégrant préservation de la biodiversité, développement économique responsable et innovation environnementale. Cette politique volontariste s'appuie sur des partenariats stratégiques renouvelés, des outils de planification ambitieux et des actions concrètes qui placent la nature au cœur du développement territorial. De la Charte Biodiversité 2021-2026 aux innovations en matière de mobilité durable, la Métropole confirme sa position de territoire pionnier en matière de développement durable.

Planification urbaine et transition écologique : une approche intégrée

La révision des documents de planification urbaine s'est poursuivie en 2024 avec une approche innovante fusionnant les enjeux climatiques et d'aménagement. Le SCOT-AEC (Schéma de Cohérence Territoriale valant Plan Climat Air Énergie Territorial) et la révision du PLUi traduisent concrètement les ambitions de Transition Social-Écologique de la Métropole.

L'année 2024 a été marquée par l'intensification des études préalables : caractérisation des sols, cartographie des îlots de chaleur urbaine et de fraîcheur, diagnostic et modélisation de la trame verte, bleue et noire, inventaire des arbres remarquables et diagnostic agricole. Ces travaux ont été pilotés par l'équipe planification urbaine.

La convention citoyenne (relative à la révision des documents de planification et notamment le SCOT AEC) de 100 membres, active depuis septembre 2023, a poursuivi ses travaux avec cinq sessions dédiées à l'élaboration collaborative du projet de territoire. Cette démarche participative, complétée par la mobilisation du Conseil de Développement Durable, illustre la volonté de co-construction des politiques publiques. L'Assemblée des Communes, regroupant les référents des 71 communes membres, participe activement à cette dynamique territoriale.

Règlement Local de Publicité intercommunal : un outil au service des paysages

Adopté par le Conseil métropolitain en avril 2024, le RLPi constitue un nouvel outil de préservation du cadre de vie et des paysages métropolitains. Ce règlement précise les conditions d'implantation des dispositifs publicitaires en privilégiant l'harmonisation sur l'ensemble de l'agglomération.

Après trois années d'élaboration incluant diagnostic, concertation avec les 71 communes et consultation des personnes publiques associées, le RLPi invite à repenser la place de la publicité dans l'espace public. Il intervient sur tous les supports : affiches, pré-enseignes, enseignes et systèmes numériques en vitrine.

La démarche a associé professionnels du secteur et organismes de protection de l'environnement dans une logique de concertation. Le RLPi s'inscrit dans la stratégie globale de transition social-écologique en incitant les acteurs économiques à réfléchir à leur communication au regard des enjeux environnementaux et paysagers du territoire.

Innovation territoriale : l'étude sur la multifonctionnalité des sols

Face aux enjeux du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), la Métropole a lancé en 2024 une étude pionnière sur la multifonctionnalité des sols en partenariat avec l'association Vigisol. Cette démarche innovante vise à caractériser les différentes typologies de sols métropolitains pour optimiser leur usage dans les futurs documents d'urbanisme.

L'étude évalue les potentialités agronomiques, la sensibilité à l'érosion et la prédisposition humide des sols pour guider les élus dans leurs arbitrages. Cette approche scientifique permet d'intégrer la préservation des sols dans la planification urbaine et de concilier développement territorial et protection de l'environnement.

Les résultats alimenteront directement la définition du futur SCOT-AEC (Schéma de Cohérence Territoriale - valant plan Air Énergie Climat), qui renforcera les orientations de transition écologique. Une journée de restitution dédiée aux acteurs politiques et institutionnels, organisée le 5 décembre à Rouen, a permis de présenter les premiers enseignements et d'échanger sur l'intégration de ces données dans les politiques territoriales.

Cette démarche s'accompagne d'un soutien de 5 000 € à l'Association Française pour l'Étude du Sol, témoignant de l'engagement métropolitain pour la recherche appliquée.

Biodiversité : une stratégie partenariale renforcée

La Charte Biodiversité 2021-2026 a franchi une nouvelle étape en 2024 avec le renouvellement et l'extension de partenariats stratégiques. Sur les 34 fiches actions du programme, 12 sont désormais abouties ou récurrentes, 20 en cours de déploiement, démontrant l'efficacité de cette approche collaborative.

Le partenariat avec le Conservatoire Botanique de Normandie a été renouvelé pour 2024-2026, consolidant l'expertise en matière de connaissance et préservation de la flore sauvage. La convention avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Normandie poursuit les programmes de restauration des pelouses calcicoles et silicicoles. La collaboration avec le Groupe Mammalogique Normand, formalisée depuis 2022, contribue à l'étude et la protection des mammifères sauvages et notamment des chiroptères.

L'innovation partenariale s'illustre avec l'association EDEN pour la préservation et la valorisation des près de 1000 km de haies bocagères du territoire, patrimoine naturel menacé mais essentiel aux enjeux métropolitains. Le partenariat cadre avec WWF France, initié en 2017, se poursuit jusqu'en 2026 avec la COP 21 Rouen Normandie.

Les actions de terrain se multiplient : 29 mares inventoriées, 4 nouvelles créations et 2 réhabilitations dans le cadre du programme « mares ». La gestion des zones humides du Marais du Trait et du Linoléum se poursuit avec inventaires naturalistes et travaux de rénovation. Les plantations de haies se poursuivent avec plus de 4 km supplémentaires en 2024.



Concilier biodiversité innovation environnementale et développement économique

En chiffres

71 communes consultées

3 années d'élaboration

1 convention citoyenne de **100** membres

5 sessions participatives organisées.

Agence Normande de la Biodiversité (ANBDD) : un engagement territorial structurant

Membre fondateur de l'ANBDD depuis 2019, la Métropole Rouen Normandie renforce son engagement dans cette structure régionale dédiée à la biodiversité et au développement durable. L'Agence développe et diffuse les connaissances, recense les initiatives territoriales et favorise la coordination entre acteurs.

Cette adhésion s'inscrit dans une stratégie de mutualisation des expertises et de mise en réseau des bonnes pratiques. L'ANBDD produit des supports de sensibilisation et accompagne les territoires dans leurs démarches environnementales.

La participation active de la Métropole aux travaux de l'agence contribue au rayonnement des politiques rouennaises en faveur de la biodiversité et enrichit les retours d'expérience régionaux. Cette approche collaborative permet de démultiplier l'impact des actions locales tout en bénéficiant d'une expertise scientifique et technique partagée.

Chiffres clés :

1000 km de haies bocagères sur le territoire

34 fiches actions de la Charte Biodiversité

31 mares inventoriées

4 nouvelles mares créées

2 mares réhabilitées

4 km de haies plantées.





Nature en ville et renaturation : des actions concrètes

Le volet renaturation du Plan Pluriannuel d'Investissements poursuit sa montée en puissance avec 1,8 million d'euros mandatés en 2024 sur une trentaine de sites, représentant 58 % du budget total renaturation. Ces opérations transforment des surfaces imperméabilisées en espaces végétalisés, contribuant à la lutte contre les îlots de chaleur urbaine.

La réflexion sur la déminéralisation des pieds d'arbres, engagée en 2023, se concrétise par l'identification d'espaces pilotes pour 2024. Cette démarche s'inscrit dans une gestion différenciée des 430 espaces verts métropolitains (160 hectares), appliquée depuis 2012 pour une meilleure gestion écologique.

L'appel à projet "Jardiner autrement" a été développé en 2011/2012 afin d'accompagner les écoles élémentaires dans leur projet de jardinage et leur pérennisation. Depuis 2011/2012 c'est 50 écoles lauréates de l'appel à projet pour un total de 3 045 élèves sensibilisés.

Pour l'année scolaire 2023/2024, avec quatre écoles sélectionnées, dix actions réalisées et 274 élèves sensibilisés.

Les animations du dispositif « Mon P'tit Atelier » sur la thématique jardinage et biodiversité ont touché un public plus large avec 32 actions menées pour 1 826 participants.

L'innovation technologique accompagne cette politique avec l'utilisation d'orthophotographies et de machine learning pour quantifier la couverture végétale. Le millésime 2022 a enrichi les données 2015 et 2019, permettant un suivi précis de l'évolution de la végétation urbaine.



Forêts métropolitaines : un patrimoine en expansion

Le patrimoine forestier métropolitain dépasse désormais 200 hectares, contre 91 hectares fin 2021.

La gestion durable s'organise avec l'ONF pour établir des documents de gestion sur l'ensemble des parcelles. L'objectif est double : garantir l'approvisionnement de la filière bois locale et sécuriser les besoins en bois énergie des réseaux de chaleur urbains.

Les forêts métropolitaines intègrent le groupe de certification « FSC Vallée de Seine » du PNR des Boucles de la Seine Normande pour les parcelles de Moulineaux et Bardouville/Anneville-Ambourville. Cette labellisation garantit une gestion forestière responsable et durable.

Le chantier forestier de Moulineaux illustre cette approche avec la plantation d'essences variées (chênes sessile et pubescent, bouquets de feuillus) sur 2,46 hectares après coupe d'épicéas dépérissants, favorisant la biodiversité et la résilience climatique.

En chiffres

430 espaces verts gérés (160 hectares)

1,8 M€ mandatés pour la renaturation

30 sites de renaturation

274 élèves sensibilisés au jardinage

247 classes venues dans les Maisons des forêts

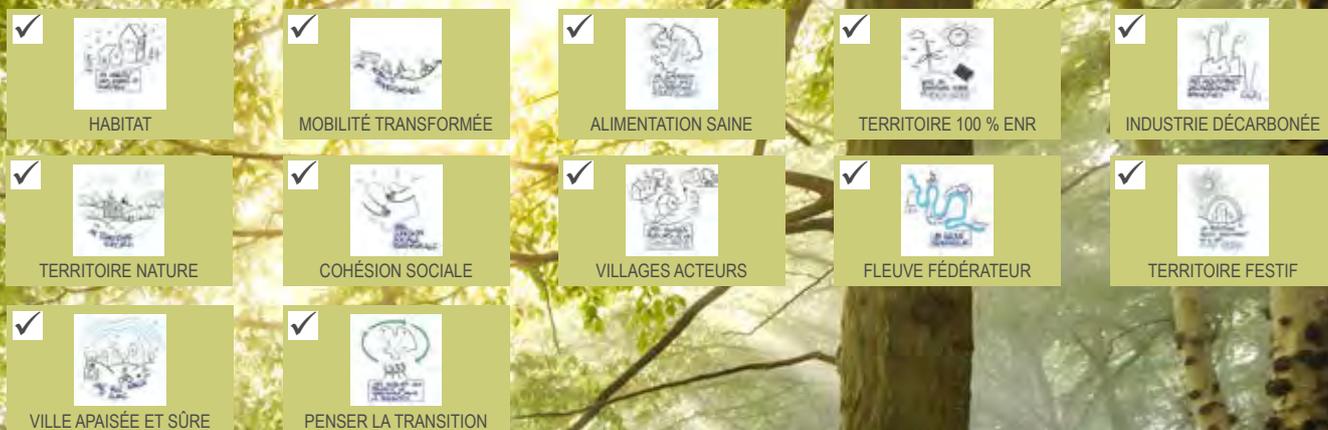
1 826 participants aux animations biodiversité organisées dans les communes

200 hectares de forêts métropolitaines.



DÉPARTEMENT ÉCONOMIE ATTRACTIVITÉ, RAYONNEMENT, SOLIDARITÉ (DEARS)
 DÉPARTEMENT URBANISME ET HABITAT (DUH)
 DÉPARTEMENT ENVIRONNEMENT, ÉNERGIE, EAU, DÉCHETS, RÉSEAUX (E3DR)

Objectifs TSE :



La charte forestière de territoire : une renommée supra territoriale



Après l'obtention du label « Capital de la biodiversité » en 2023 sur le thème Arbres & Forêts, la Métropole a accueilli en 2024 les rencontres nationales des territoires forestiers. Le thème de cette année « Repenser le dialogue autour de la forêt » a montré l'importance du dialogue autour des forêts et le nécessaire partage d'actions concrètes mises en place sur les territoires de charte forestière comme le nôtre.

L'événement Forêt Monumentale #2 inauguré en juin 2024 sur la commune de Canteleu connaît un fort engouement du public et des retombées internationales à l'instar des artistes choisis pour cette édition.

Les actions de sensibilisation du réseau des Maisons des forêts ne sont pas en reste puisqu'en 2024 le nombre d'animations, a encore été en augmentation et ce malgré un réseau incomplet puisque le bâtiment de Saint-Étienne-du-Rouvray détruit par un incendie fin 2021 n'est pas encore reconstruit.

Comme pour la biodiversité, les partenariats stratégiques en matière de forêt avec l'URCOFOR Normandie, l'ARPE Normandie, Fibois Normandie, le CNFP Haut de France – Normandie et l'ONF ont été renouvelés permettant de

conforter les actions de sensibilisation autour de la gestion forestière durable et de la construction bois et biosourcés.

La Métropole s'est engagée en 2024 au côté du Parc naturel régional des boucles de la Seine Normande, du Département de la Seine-Maritime, de la Communauté d'Agglomération Seine Eure et de la commune de Saint-Pierre-lès-Elbeuf ainsi qu'avec des gestionnaires tant publics comme l'Office National des Forêts que privés (Sylva SARL) dans la certification FSC d'une partie de ces parcelles forestières. Ce groupe de certification FSC Vallée de Seine est le premier labellisé de Normandie !

Enfin, la Métropole s'est intéressée à la prévention des risques climatiques en participant à un voyage d'études en Dordogne sur la thématique du risque incendie. L'objectif était de permettre aux participants d'identifier les leviers d'actions pour mobiliser les territoires où le risque incendie est émergent. La Dordogne permet en effet une bonne projection puisque les forêts du département sont en majorité feuillues comme en Normandie et on y trouve un climat et des essences forestières qui pourraient ressembler à ceux de notre région dans quelques années.

4.2 Une Cohésion sociale et territoriale

En 2024, la Métropole Rouen Normandie a renforcé son engagement en faveur de la solidarité sous toutes ses formes. Entre solidarité internationale, cohésion territoriale et soutien aux plus fragiles, l'établissement s'est doté d'outils innovants pour bâtir un territoire plus juste et solidaire. Des quartiers prioritaires aux coopérations internationales, en passant par l'économie sociale et solidaire, cette année marque une montée en puissance des politiques de cohésion.

Cohésion territoriale et développement durable

La Métropole a intensifié son accompagnement des 71 communes membres à travers des dispositifs innovants. Le programme « Villages d'Avenir », mené en partenariat avec la Préfecture, le Département et Le Havre Métropole, structure désormais l'accompagnement des communes rurales sur les enjeux de mobilité, habitat, patrimoine et transition écologique. Ce programme s'articule avec le guichet unique de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) pour centraliser les demandes d'accompagnement.

La gestion de la voirie métropolitaine, compétence exercée depuis 2015, s'est professionnalisée avec le renouvellement de la convention tripartite avec la Ville de Rouen et le Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine. Cette convention précise les responsabilités de chacun : éclairage public et entretien des arbres patrimoniaux pour la Métropole, propreté et espaces verts pour la Ville.

Le dispositif « Petites centralités », co-piloté avec l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN), propose des études pré-opérationnelles d'urbanisme pour revitaliser les centres-bourgs. Parallèlement, l'accompagnement du Département complète cette offre de services aux communes sur le volet de l'habitat.

Solidarité territoriale

La Métropole Rouen Normandie a mis en place différents fonds de concours afin de soutenir les investissements des communes membres. Ces dispositifs ont pour objectif de poursuivre l'aide financière apportée par la Métropole Rouen Normandie aux 71 communes du territoire au niveau de leurs investissements vertueux dans le domaine de l'écologie en général et plus particulièrement la rénovation des bâtiments, les économies d'énergies et la végétalisation des espaces ou de permettre de rendre le territoire plus sûr en subventionnant la vidéoprotection.

Le FACIL (Fonds d'aides aux Communes pour l'investissement local) intervient à hauteur de 25 % pour appuyer les opérations d'investissement sur l'ensemble des 71 communes. Pour les projets qui apportent une plus-value sociale écologique particulière, une bonification de 25 % supplémentaire est accordée.

Le FAGIP (Fonds d'Aide aux Grands Investissements sur les piscines) permet de valoriser à hauteur de 30 % du montant HT les travaux d'investissements pour les piscines communales dont les coûts de la rénovation sont élevés.

Le FAA (Fonds d'Aides à l'aménagement) soutient les investissements des 45 communes de moins de 4 500 habitants.

Année	Nouveaux projets		Montant global attribué		Nombre de communes ayant déposé un dossier	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024
FACIL	70	113	12 099 146 €	9 259 152 €	35	113
FAGIP	1	2	1 278 398 €	1 547 194 €	1	2
FAA	46	51	507 617 €	331 515 €	22	51

Contrat Local des Solidarités 2024-2027

Le nouveau Contrat Local des Solidarités, signé avec l'État, structure l'action métropolitaine autour de six axes prioritaires. La prévention en faveur d'une vie affective et sexuelle positive mobilise la Métropole, l'ARS et le Planning familial 76 pour développer un réseau santé sexuelle territorial. L'implantation de l'intervention prévention spécialisée étend cette action à l'ensemble du territoire métropolitain, avec une priorité sur les quartiers politique de la ville.

Les achats socialement responsables bénéficient d'un accompagnement renforcé pour développer les clauses sociales dans les marchés publics. L'accès à l'emploi s'enrichit de l'accueil de Travaux d'Intérêt Général (TIG) au sein des services métropolitains, offrant une alternative à l'incarcération avec neuf types de postes pour des peines de 20 à 400 heures.

La résilience alimentaire structure une approche globale incluant l'augmentation de la production locale et l'accès des populations vulnérables aux productions qualitatives, avec un budget de 149 000 € pour trois actions prioritaires.

En chiffres

149 000 € consacrés à la résilience alimentaire

9 types de postes ouverts pour les TIG

40 % d'usagers modestes visés pour LOVÉLO Longue Durée.

Habitantes des rues » : visibiliser les femmes en situation de précarité

Partenariat novateur entre la Métropole et le CCAS de Rouen, le projet « habitantes des rues » met en lumière une réalité méconnue : les femmes à la rue sont de plus en plus nombreuses et rencontrent des problématiques spécifiques nécessitant des réponses adaptées.

Ce projet artistique et social sur trois ans vise à sortir ces femmes de leur invisibilité, recueillir leurs témoignages et identifier leurs besoins spécifiques. Porté les deux premières années par un quatuor d'artistes pluridisciplinaires, il ambitionne de sensibiliser les acteurs de terrain à l'accompagnement genré et de penser des prises en charge pluridisciplinaires.

S'appuyant sur l'expérience de la « Nuit de la Solidarité » à laquelle Rouen participe depuis 2022, cette initiative s'inscrit dans le Contrat local des solidarités et l'engagement métropolitain pour l'égalité femmes-hommes. La subvention de 3 000 € attribuée au CCAS témoigne de la volonté d'expérimenter des approches innovantes face aux défis sociaux contemporains.

Convention Territoriale Globale avec la CAF

La Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la CAF de Seine-Maritime structure la coopération autour de quatre objectifs partagés. Le déploiement du service public de la petite enfance vise à garantir l'égalité d'accès sur l'ensemble du territoire métropolitain. Le développement des services pour les habitants des territoires politique de la ville renforce l'action dans les quartiers prioritaires.

Le renforcement des coopérations à l'échelle métropolitaine optimise l'efficacité des dispositifs existants et évite les doublons. L'accompagnement renforcé des jeunes mobilise les compétences complémentaires de la Métropole et de la CAF pour répondre aux défis de l'insertion sociale et professionnelle.

Cette convention illustre la logique partenariale privilégiée par la Métropole pour maximiser l'impact des politiques publiques en fédérant les acteurs institutionnels autour d'objectifs communs.

Une accessibilité à toutes et tous

Le service LOVÉLO Longue Durée révolutionne l'accès au vélo sur le territoire métropolitain. Cette offre de location moyenne et longue durée démocratise l'usage des vélos à assistance électrique et des vélos pliants, particulièrement adaptés aux déplacements multimodaux. La grille tarifaire progressive, avec des tarifs préférentiels pour les quotients familiaux inférieurs à 700 € et les étudiants, concrétise l'ambition d'égalité d'accès à la mobilité durable. L'objectif de 40 % d'usagers modestes témoigne d'une volonté affirmée d'inclusion sociale. Ce service complète l'offre LOVÉLO courte durée, appelé LOVÉLO libre-service, et s'inscrit dans la stratégie cyclable métropolitaine. Les vélos pliants facilitent l'intermodalité avec les transports en commun, tandis que les VAE permettent de franchir les dénivelés et d'allonger les distances parcourues. Cette initiative participe à la réduction des émissions de gaz à effet de serre tout en améliorant la santé publique.



Économie Sociale et Solidaire

L'ESS, moteur d'innovation sociale sur le territoire

L'économie sociale et solidaire représente un secteur stratégique pour la Métropole, alliant performance économique et utilité sociale. Le plan de développement ESS 2022-2026 vise à accompagner les acteurs de l'ESS dans leur développement pour augmenter la part de l'ESS dans l'économie du territoire, ses emplois et intégrer l'ESS de façon transversale dans les politiques publiques métropolitaines. Ses actions sont déclinées autour de 4 axes :

- Renforcer la visibilité de l'ESS et de ses acteurs
- Accompagner les projets de développement
- Accompagner les opportunités de développement marché des entreprises ESS
- Animer le réseau des structures ESS

Le dispositif « Dynamique Immobilier ESS » et « Dynamique Location ESS » répond à un enjeu crucial : l'accès au foncier et à l'immobilier pour des structures souvent fragilisées par des modèles économiques hybrides. En prenant en charge une partie des investissements immobiliers ou des loyers, la Métropole permet aux entreprises ESS de concentrer leurs ressources sur leur cœur de métier et leur développement. Cette approche favorise l'implantation durable de structures créatrices d'emplois non délocalisables et porteuses d'innovation sociale. Les secteurs concernés - insertion, économie circulaire, services à la personne, culture - répondent aux besoins sociétaux du territoire.



Solidarité internationale : un engagement renforcé

La Métropole a consolidé sa stratégie de solidarité internationale adoptée en septembre 2021, articulée autour de trois axes fondamentaux : la solidarité sanitaire et environnementale, l'aide d'urgence internationale et la lutte contre les discriminations. Cette approche globale s'est traduite par des partenariats concrets avec des territoires du sud, notamment à travers la compétence eau et assainissement qui mobilise 60 000 € par an.

Les projets d'accès à l'eau et à l'assainissement se sont multipliés : achèvement des travaux dans 5 écoles primaires à Fort-Dauphin (Madagascar) avec la construction de 9 blocs sanitaires, soutien à la phase 2 du projet au Burkina Faso avec Hydraulique Sans Frontières (3 629 €), et extension du partenariat en Éthiopie avec la réalisation de 30 nouvelles sources protégées et 75 réservoirs créés ou réhabilités. Un nouveau partenariat s'est également noué avec la République du Congo à Mouyondzi.

Le fonds d'aide d'urgence de 25 000 € a permis à la Métropole de réagir rapidement aux crises humanitaires, tandis que l'appel à projets solidarité internationale a soutenu 10 associations avec une enveloppe de 40 000 €, finançant des initiatives au Sénégal, au Maroc, à Madagascar, en Haïti, au Togo et au Bénin.

L'appel à projets solidarité internationale

Lancé en 2024, la deuxième session de l'appel à projets solidarité internationale témoigne de la vitalité du tissu associatif local en matière de coopération. Avec 10 associations lauréates réparties sur 6 pays, cet appel illustre la diversité des engagements citoyens. Les projets sélectionnés respectent les objectifs de développement durable des Nations Unies et intègrent systématiquement les enjeux d'égalité femmes-hommes et d'inclusion sociale. Le plafond de 10 000 € par association, dans la limite de 80 % du budget prévisionnel, permet de soutenir des initiatives concrètes tout en responsabilisant les porteurs de projets. Cette montée en puissance s'accompagne de l'adhésion de la Métropole à la plateforme des collectivités solidaires de SOS Méditerranée, marquant son engagement pour l'accueil des migrants en Méditerranée.

Un territoire tourné vers l'international, plus juste et solidaire

En chiffres

125 000 € consacrés à la solidarité internationale

10 associations soutenues dans l'appel à projets solidarité internationale

6 pays partenaires dans les projets d'accès à l'eau et assainissement

Plus de **89 000** bénéficiaires touchés par les projets.

DÉPARTEMENT ÉCONOMIE ATTRACTIVITÉ, RAYONNEMENT, SOLIDARITÉ (DEARS)
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES (DGS), DÉPARTEMENT URBANISME ET HABITAT (DUH), DÉPARTEMENT TERRITOIRES ET PROXIMITÉ (TP)

Objectifs TSE :



4.3 Des villages acteurs de la Transition Social-Écologique

La Transition Social-Écologique (TSE) portée par la Métropole Rouen Normandie continue de mobiliser les communes du territoire. En 2024, l'accompagnement personnalisé des municipalités s'est renforcé à travers de nouvelles conventions de partenariat et des outils d'aide à la décision innovants. Les petites communes affirment leur rôle d'acteurs de la transformation écologique, soutenues par des dispositifs métropolitains qui articulent vision stratégique et actions de proximité. Cette dynamique collective dessine un territoire résilient, où chaque village contribue aux objectifs 2050 de neutralité carbone.

Un accompagnement renforcé des communes partenaires

L'année 2024 marque un tournant dans l'accompagnement des communes vers la transition écologique. La Métropole a étendu son réseau de partenariats en contractualisant avec de nouvelles municipalités : Jumièges, Roncherolles-sur-le-Vivier, Saint-Aubin-Épinay et Saint-Martin-de-Boscherville ont signé des conventions d'engagement. Ces accords personnalisés couvrent quatre axes prioritaires : l'alimentation durable, la gestion des déchets, la sobriété énergétique et la mobilité alternative.

Chaque commune bénéficie d'un accompagnement sur mesure, alliant ingénierie technique et soutien financier. Les services métropolitains interviennent dans la priorisation des actions, l'identification des bâtiments à rénover et la mise en œuvre de solutions concrètes. Cette approche collaborative permet d'adapter les objectifs métropolitains aux spécificités locales tout en maintenant une cohérence territoriale.

Le programme s'enrichit également de nouveaux outils de suivi et d'évaluation. Les communes partenaires s'engagent désormais dans des démarches de mesure d'impact, notamment à travers la pesée des biodéchets dans les restaurants scolaires et le suivi des consommations énergétiques des équipements publics.

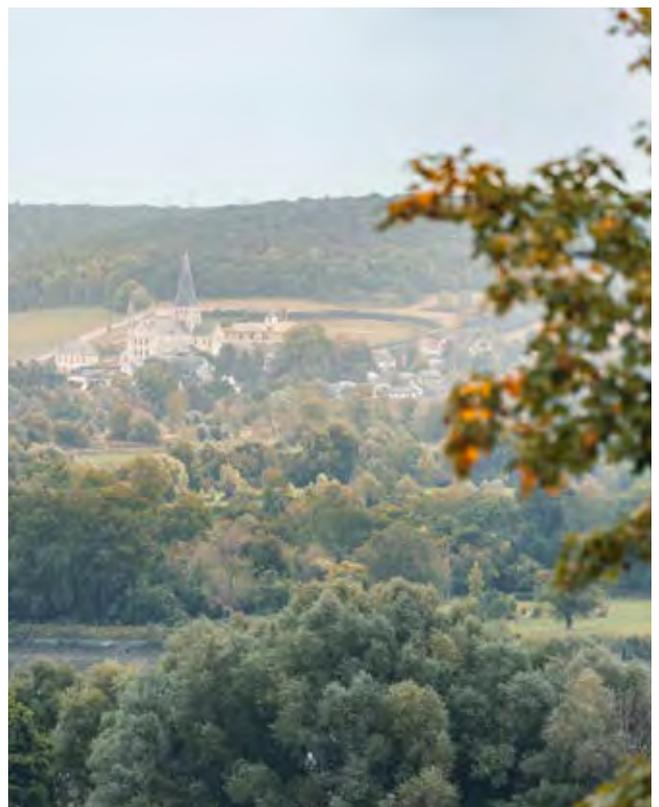
Les communes actrices essentiels de la transition sociale écologique

En chiffres

4 nouvelles conventions communales signées

100 % des communes partenaires engagées sur les 4 axes prioritaires

15 projets de rénovation énergétique accompagnés.



Petites Villes de Demain : des projets qui se concrétisent

Les villes de Duclair et Le Trait, lauréates du programme « Petites Villes de Demain », poursuivent la mise en œuvre de leur Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) signée en 2023. Ces dispositifs, soutenus par l'État et la Métropole, articulent transition écologique et redynamisation des centres-bourgs.

En 2024, la dynamique se confirme. À Duclair, sur 27 actions inscrites dans l'ORT, 11 ont été réalisées, 12 sont en cours, 1 action a été abandonnée et 3 projets sont en maturation. Au Trait, sur 45 actions inscrites, 21 ont été réalisées, 17 sont en cours et 7 sont en maturation. Ces projets concernent l'habitat, le commerce et l'aménagement urbain, avec une attention particulière portée aux enjeux environnementaux.

Les villes de Rouen et d'Elbeuf étant associées à la démarche ORT, en tant que pivots du PLUi, la Métropole a pour objectif de garantir une cohérence d'ensemble et une mutualisation des bonnes pratiques à l'échelle de son territoire. L'accompagnement métropolitain se traduit principalement par un appui en ingénierie, notamment pour la mobilisation des outils juridiques et fiscaux spécifiques aux ORT, permettant aux communes de mener des opérations ambitieuses. De plus, en 2024, la Métropole a complété l'arsenal des outils existants en

déployant deux dispositifs d'aides financières en faveur de la relance du dynamisme commercial, à destination des commerçants, artisans et professionnels de santé implantés au sein des périmètres ORT.

L'association des villes de Rouen et d'Elbeuf à la démarche, en tant que pivots du PLUi, garantit une cohérence d'ensemble et une mutualisation des bonnes pratiques à l'échelle métropolitaine.

En chiffres

72 actions inscrites dans la convention ORT (Duclair et Le Trait)

32 actions réalisées au total

29 actions en cours de mise en œuvre.



DÉPARTEMENT TERRITOIRES ET PROXIMITÉ (TP)

Objectifs TSE :

✓  HABITAT	✓  MOBILITÉ TRANSFORMÉE	✓  ALIMENTATION SAINE	✓  MOINS DE DÉCHETS	✓  TERRITOIRE 100 % ENR
✓  INDUSTRIE DÉCARBONÉE	✓  TERRITOIRE NATURE	✓  COHÉSION SOCIALE	✓  VILLAGES ACTEURS	✓  VILLE APAISÉE ET SÛRE
✓  PENSER LA TRANSITION				

4.4 Un fleuve fédérateur

En 2024, la Seine continue de structurer l'activité métropolitaine et de fédérer les énergies autour d'une vision commune de développement durable. De la transition énergétique aux mobilités décarbonées, en passant par l'aménagement des quais et le développement du transport fluvial, le fleuve demeure au cœur de la stratégie territoriale. Les projets lancés cette année témoignent d'une approche intégrée qui concilie enjeux économiques, environnementaux et sociétaux à l'échelle de l'Axe Seine.

Le travail au sein de l'Entente Axe Seine, qui associe l'ensemble des intercommunalités de Paris au Havre, se concrétise également par des rencontres régulières consacrées aux thématiques de la culture, du patrimoine et du tourisme, qui ont permis le développement de démarches et de projets communs (stratégie touristique partagée, sites remarquables, extension du festival Nuit Blanche, programmation Big Jump concertée)

L'Axe Seine : locomotive de la transition énergétique

L'année 2024 marque une accélération dans la démarche de décarbonation industrielle de l'Axe Seine. La Métropole confirme son engagement vers l'objectif « 100 % énergies renouvelables » en 2050 à travers des partenariats stratégiques et des investissements ciblés.

La SEM ASER poursuit son développement avec la création d'une filiale dédiée à l'autoconsommation photovoltaïque. Cette nouvelle société, dans laquelle la SEM ASER détient 49 % des parts, vise à développer 10 MWh de capacité photovoltaïque sur le territoire. L'engagement financier maximal de la SEM ASER s'élève à 1,6 million d'euros. Les projets visent prioritairement les acteurs publics comme les hôpitaux et opérateurs urbains, ainsi que les grands industriels de l'Axe Seine. Chiffres clés 2024.

Les quais : nouveaux espaces de vie métropolitaine

L'appropriation citoyenne des berges de Seine se concrétise en 2024 par des aménagements innovants qui concilient activités portuaires et usages urbains. La Métropole poursuit la transformation des quais en espaces de vie ouverts sur le fleuve.

La convention de superposition d'affectations signée avec le Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine (Haropa Port) officialise l'usage métropolitain d'une zone stratégique des quais bas rive gauche. S'étendant du pont Jeanne d'Arc au pont Guillaume le Conquérant, puis jusqu'à la presqu'île Rollet, cette zone englobe les abords du Hangar 105 et une partie du quartier Flaubert. Cette convention, sans contrepartie financière, permet à la Métropole d'organiser animations, loisirs et promenades tout en préservant les activités portuaires.

Le régime d'occupation innove par sa souplesse : occupations commerciales sans emprise au sol et animations ponctuelles sont gérées par la Métropole, tandis que les implantations durables relèvent d'Haropa. Les animations estivales de moins de 500 m² bénéficient d'un statut particulier facilitant leur déploiement.

Cette approche pragmatique illustre la capacité d'innovation institutionnelle pour réconcilier logiques portuaires et urbaines. Elle préfigure l'évolution des quais vers des espaces multifonctionnels où économie maritime et qualité de vie se nourrissent mutuellement.

L'électrification des croisières : un pari environnemental

Le Terminal Croisière Rive Droite de Rouen (TCRD) se prépare à une électrification. Le projet, porté par Haropa avec un soutien métropolitain de 1,5 million d'euros, transformera l'accueil des navires de croisière maritime d'ici 2027.

Cette opération de 7 millions d'euros (14 millions pour l'ensemble Rouen-Honfleur) répond aux exigences réglementaires sur les émissions navales tout en soutenant le développement touristique de la vallée de la Seine. Les études techniques démarrées en 2020 et les premiers travaux de génie civil de 2022 débouchent sur la phase cruciale 2024-2026 : installation des postes de distribution et des systèmes de connexion.

L'enjeu dépasse la simple conformité réglementaire. Il s'agit d'améliorer l'acceptabilité sociale du tourisme de croisière en réduisant drastiquement les nuisances sonores et atmosphériques. Cette électrification s'inscrit dans la stratégie métropolitaine de décarbonation des activités portuaires, préfigurant les mutations du secteur maritime.

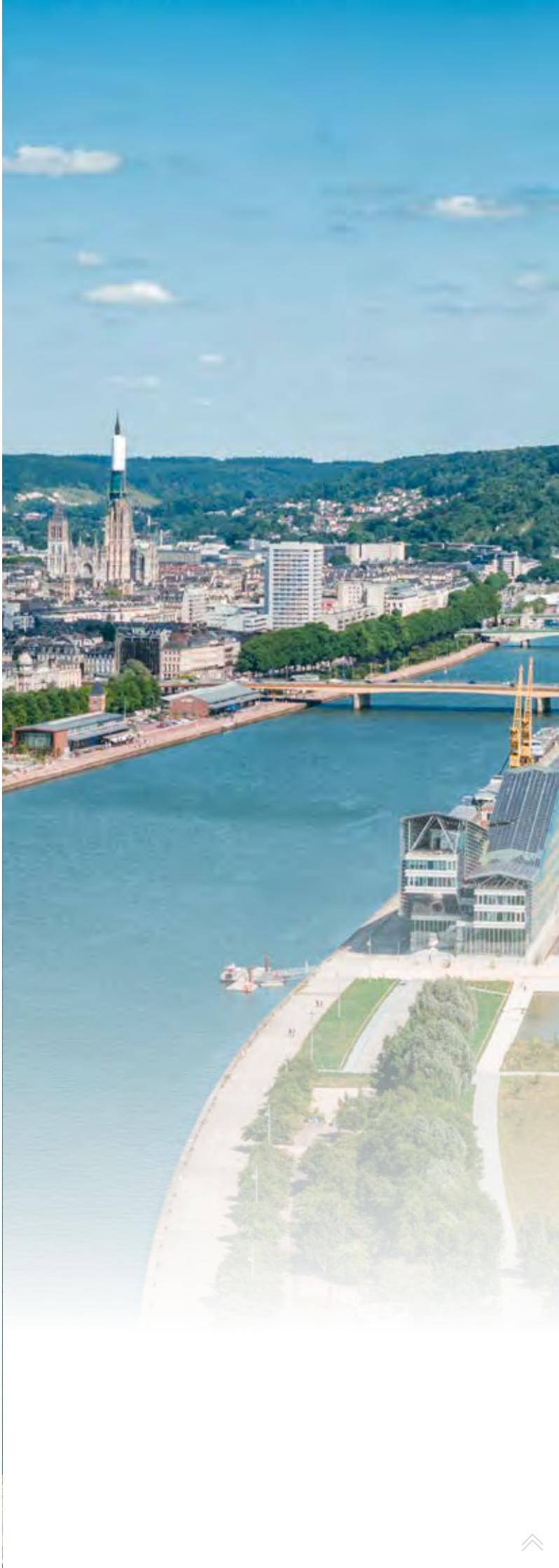
La mise en service en 2027.

Le fleuve, un atout majeur du développement du territoire

En chiffres

2 km : linéaire de quais concernés par la convention

500 m² : seuil pour les occupations particulières.



Mobilités douces : La Seine à Vélo prend forme



Le développement de l'itinéraire « La Seine à Vélo » constitue l'un des projets phares de 2024, matérialisant la vision d'une mobilité décarbonée le long du fleuve. Cet itinéraire national de 500 km, reliant Paris au Havre et Deauville, transforme la vallée de la Seine en destination cyclo touristique majeure.

Sur le territoire métropolitain, trois secteurs structurent le projet. Le secteur amont (Saint-Pierre-lès-Elbeuf à Belbeuf) franchit une étape importante avec l'autorisation environnementale préalable aux travaux. Le secteur central (Belbeuf à La Bouille) bénéficie d'aménagements déjà réalisés. Le secteur aval (La Bouille au Trait) représente le défi principal avec 50 km de linéaire, dont 40 km à créer et 16 km en site propre.

Ce dernier tronçon traverse dix communes métropolitaines : La Bouille, Bardouville, Anneville-Ambourville, Berville-sur-Seine, Duclair, Yville-sur-Seine, Le Mesnil-sous-Jumièges, Jumièges, Yainville et Le Trait. La maîtrise foncière privilégie la négociation amiable, mais des procédures de Déclaration d'Utilité Publique et d'enquête parcellaire sécurisent la réalisation du projet.

L'évaluation environnementale, imposée par décision préfectorale de janvier 2021, garantit l'intégration paysagère et écologique de l'infrastructure. Cette approche concilie développement touristique, mobilité quotidienne et préservation environnementale.

La logistique fluviale urbaine : alternative d'avenir

La plateforme de distribution urbaine fluvio-cyclable du quai Guillaume le Conquérant incarne l'innovation logistique métropolitaine. Confiée à Urban Logistic Solutions (ULS), cette infrastructure d'un million d'euros révolutionne le « dernier kilomètre » de livraison.

Le financement tripartite (400 000 € État, 400 000 € Métropole, 200 000 € Haropa) témoigne de l'engagement collectif pour une logistique décarbonée. Les travaux 2022-2025 incluent études géotechniques, réseaux électriques, bornes de recharge pour barges et renforcement de la dalle de quai.

Cette plateforme répond à un double enjeu : réduire la congestion routière et les émissions polluantes en centre-ville. Le transport fluvial, combiné à la livraison cyclable, offre une alternative crédible au tout-routier. L'innovation réside dans l'articulation fleuve-cycle, optimisant les avantages de chaque mode.

Le projet s'inscrit dans l'AMI logistique fluviale urbaine lancé en 2022 par les quatre partenaires fondateurs de l'entente de l'Axe Seine* avec Haropa Port et VNF. Cette initiative, préparée par la Métropole du Grand Paris sur 34 sites, connaît un « véritable engouement » selon les porteurs. Rouen devient ainsi territoire pilote de cette révolution logistique qui conjugue innovation technologique et transition écologique.

Communauté du Havre, Métropole Rouen Normandie, Métropole du Grand Paris et Ville de Paris

En chiffres

500 km : longueur total de l'itinéraire
Paris-Le Havre-Deauville

100 km sur le territoire métropolitain
dont

50 km en secteur aval.



Agriculture et biodiversité :

L'approche territoriale de l'alimentation et de la biodiversité s'enrichit en 2024 de nouveaux partenariats qui placent la Seine au cœur des enjeux environnementaux métropolitains.

Le Projet Alimentaire de Territoire (PAT) « Seine Nourricière » prend de l'ampleur avec la participation à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Démonstrateurs Territoriaux des transitions agricoles et alimentaires ». Ce projet de transition social-écologique vise à structurer les filières locales et réduire l'empreinte carbone alimentaire.

Le partenariat avec AgriParis Seine, à l'échelle de l'Axe Seine, se concrétise par une subvention de 35 000 euros pour 2024. Les missions incluent la structuration de filières, la connaissance territoriale et la création d'une plateforme numérique facilitant la mise en relation entre producteurs, grossistes et gestionnaires de restauration collective. Cette innovation technologique optimise l'approvisionnement durable du bassin de Seine.

Ces initiatives convergent vers une vision intégrée où l'agriculture périurbaine, l'alimentation locale et la préservation écologique se nourrissent mutuellement dans l'écosystème de la vallée de la Seine.

En chiffres

35 000 € : pour le soutien à AgriParis Seine

DÉPARTEMENT ÉCONOMIE ATTRACTIVITÉ, RAYONNEMENT, SOLIDARITÉ (DEARS)
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES (DGS)
ASSOCIATION ROUEN SEINE NORMANDE 2028

Objectifs TSE :



Seine Nourricière, la transition par l'alimentation

Le Projet Alimentaire de Territoire « Seine Nourricière » illustre l'ambition métropolitaine de transition social-écologique. Cette initiative dépasse la simple relocalisation alimentaire pour embrasser une transformation systémique du rapport à l'agriculture et à l'alimentation.

La plateforme numérique développée par AgriParis Seine constitue l'innovation majeure de 2024. Cet outil facilite la mise en relation entre producteurs locaux, grossistes et gestionnaires de restauration collective, optimisant la logistique tout en sécurisant les débouchés agricoles. L'implication de partenaires prestigieux (Ville de Paris, Le Havre Seine Métropole, Métropole du Grand Paris, Eau de Paris) confère une dimension d'Axe Seine au projet.

L'approche privilégie la coopération comme principe d'action fondamental. Cette méthode collaborative vise à mobiliser l'ensemble des acteurs pour favoriser la transition agroécologique et développer des emplois non délocalisables. La promotion de la production biologique s'accompagne d'une rationalisation de la logistique alimentaire, réduisant l'empreinte carbone.

Au-delà des aspects techniques, Seine Nourricière porte une vision politique forte : réconcilier ville et campagne, production et consommation, qualité alimentaire et préservation environnementale dans l'écosystème de la vallée de Seine.



Développer un cadre de vie dynamique et inclusif

5



5 Développer un cadre de vie dynamique et inclusif

5.1 Une planification et une concertation au service de la transition écologique

L'année 2024 marque une étape importante dans la démarche participative de la Métropole Rouen Normandie. Avec l'élaboration du SCoT-PCAET, document stratégique fusionnant planification territoriale et transition écologique, la collectivité place la concertation citoyenne au cœur de ses ambitions. Cette approche collaborative, renforcée par des outils innovants et des dispositifs participatifs inédits, dessine les contours d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050, construite avec et pour ses habitants.

Le SCot valant PCAET

Le SCoT-AEC : un document stratégique co-construit

L'année 2024 consacre l'élaboration d'une démarche d'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial valant Plan Climat Air Énergie Territorial (SCoT-AEC), document stratégique majeur pour préparer le territoire aux défis climatiques. Cette fusion inédite entre planification urbaine et transition écologique répond aux exigences des lois ZAN (Zéro Artificialisation Nette) et de la SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone), tout en s'appuyant sur les 14 objectifs de Transition Social-Écologique définis par la Métropole.

Le processus d'élaboration, initié en décembre 2022, intègre une dimension participative ambitieuse. La Convention Citoyenne des Transitions, composée de 80 bénévoles tirés au sort, a consacré 70 heures de travail sur six week-ends pour définir la vision métropolitaine neutre en carbone à horizon 2050. Leurs contributions alimentent directement le document final, marquant une rupture avec les méthodes traditionnelles de planification.

Cette approche collaborative se poursuivra ultérieurement pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) dans la démarche, garantissant une cohérence entre les échelles territoriales et les ambitions climatiques.

Des outils de concertation innovants pour : « Rouen Métropole 2050 »

La Convention Citoyenne des Transitions : un nouvel outil démocratique

Première du genre à l'échelle métropolitaine, la Convention Citoyenne des Transitions illustre l'engagement de la Métropole Rouen Normandie en faveur de la démocratie participative. Les 80 citoyens, représentatifs de la diversité territoriale, ont auditionné des experts, débattu des enjeux d'aménagement, de risques, d'attractivité et de sobriété énergétique. Leurs travaux, structurés autour de neuf dilemmes territoriaux, aboutissent à des recommandations concrètes pour atteindre la neutralité carbone. Cette démarche, soutenue par un budget dédié et un accompagnement méthodologique renforcé, démontre la capacité des citoyens à s'emparer des enjeux complexes de transition écologique. Les préconisations de la Convention, intégrées au SCoT-AEC, font l'objet d'une instance de suivi (le Comité citoyen de suivi des travaux de la Convention Citoyenne), témoignant d'une nouvelle forme de gouvernance territoriale, plus inclusive et démocratique.

Une coconstruction citoyenne pour bâtir le territoire de demain

En chiffres

80 citoyens mobilisés dans la Convention

30 communes représentant les différents types de territoire : les cœurs d'agglomération de Rouen et Elbeuf, les espaces urbains qui les entourent, ainsi que les bourgs et villages ruraux

70 heures de travail collaboratif

9 dilemmes territoriaux traités autour de : l'aménagement du territoire, la mobilité, l'habitat ; les risques et la nature ; l'attractivité, la sobriété et la production d'énergie

1 rapport adopté à **96 %** de votes pour et incluant leur vision pour la Métropole **2050** et les actions prioritaires pour y parvenir.



Une mobilisation territoriale sans précédent

La Métropole Rouen Normandie a mis en œuvre une concertation riche et méthodologiquement avancée pour construire le SCoT-AEC, en assurant une implication réelle des habitants et parties prenantes.

La méthode adoptée repose sur une concertation multiforme, combinant réunions publiques participatives, ateliers et balades thématiques, dispositifs d'aller-vers avec kiosque mobile, et consultations ciblées auprès de publics spécifiques (enfants, étudiants, personnes en situation de handicap). Cette diversité d'outils a permis de toucher un large éventail de citoyens, favorisant ainsi une appropriation collective du projet.

Au total, 68 modalités de participation ont été proposées, mobilisant au moins 3330 participants :

- **22 réunions du Conseil de Développement Durable de la Métropole : mobilisant 399 participants (plus de 60 heures d'ateliers).**
- **24 ateliers participatifs présentiels et distanciels mobilisant près de 1000 participants (dont 70 heures d'ateliers pour la convention citoyenne).**
- **10 réunions publiques participatives réunissant plus de 500 participants (dont 3 Rouen, 2 à Elbeuf et à Duclair, Franqueville-Saint-Pierre, Malaunay, Sotteville-Lès-Rouen, Boos...)**
- **5 questionnaires en ligne (plus de 1200 répondants)**
- **6 balades thématiques mobilisant environ 200 participants (à Roncherolles, Petit Quevilly, Rouen, Duclair, sur la Seine en bateau...)**
- **Création d'un réseau d'ambassadeurs et ambassadrices de la transition écologique pour la mise en place d'actions concrètes (30 participants).**



Le Kiosque 2050 : la concertation mobile

Innovation marquante de 2024, le Kiosque 2050 révolutionne les pratiques de concertation métropolitaine. Cette structure mobile, autonome en énergie grâce à ses panneaux solaires, incarne les valeurs de transition écologique qu'elle promeut, elle sillonne 19 sites du 15 mai au 15 juin, permettant d'aller au-devant des habitants du territoire métropolitain (Isneauville, Saint-Etienne-du-Rouvray, Sotteville-lès-Rouen, Rouen, Elbeuf, Malaunay, Grand Quevilly, Le Trait, la Bouille, Mont-Saint-Aignan, Darnetal, Le-Mesnil-sous-Jumièges, ...). Équipé d'outils numériques interactifs et de supports pédagogiques, le kiosque a permis aux habitants de découvrir les enjeux du SCoT-AEC et d'exprimer leurs visions territoriales via un questionnaire dédié. Sa capacité de déploiement sur l'ensemble du territoire garantit une équité d'accès à l'information et à la participation, particulièrement pour les communes les plus éloignées. Cette innovation, saluée par les acteurs de la participation citoyenne, préfigure de nouvelles formes de dialogue territorial, plus proches des citoyens et respectueuses de l'environnement.

En chiffres

19 sites visités par le Kiosque 2050, plus de 1000 habitants rencontrés

71 communes concernées par la concertation

4 réunions publiques participatives

1 atelier créatif pour les 7-14 ans

1 atelier participatif avec 27 étudiants.



Des projets co-construits avec les habitants

À travers la plateforme JeParticipe et une série de concertations innovantes et inclusives, les habitants ont été largement mobilisés pour co-construire les projets métropolitains.

Une progression significative de l'engagement citoyen via la plateforme JeParticipe a été remarquée en 2024. Les indicateurs clés témoignent d'un intérêt croissant pour les démarches participatives proposées.

Ces résultats confirment la montée en puissance de JeParticipe comme outil de dialogue entre les citoyens et les institutions. Ils encouragent à poursuivre le développement de démarches inclusives et accessibles, tout en valorisant les retours d'expérience pour renforcer la participation démocratique.

La combinaison d'outils numériques performants et de dispositifs de terrain innovants a permis de renforcer le lien entre les citoyens et les institutions. La diversité des publics touchés, la qualité des contributions et l'intégration des attentes dans les projets structurants témoignent d'une volonté partagée de construire une Métropole plus durable, inclusive et démocratique (cf. convention citoyenne ci-dessus).

En chiffres

Fréquentation du site :



Le nombre de visites sur JeParticipe a connu une hausse notable, passant de **61 271** visites en 2023 à **86 764** en 2024, soit une augmentation de près de **42 %**

Cette dynamique est également visible dans le nombre de pages consultées, qui atteint **232 000** pages vues en 2024, contre **186 285** en 2023, représentant une croissance de près de **25 %**

Engagement des citoyens : La liste des abonnés aux démarches participatives s'est enrichie de manière significative. En 2024, **6 764** personnes sont inscrites, contre **4 416** en 2023, ce qui représente une augmentation de plus de **53 %**. Ce chiffre illustre l'attractivité croissante de la plateforme et la fidélisation des usagers

Participation aux enquêtes : Le Baromètre des modes de vie s'est imposé comme le questionnaire le plus populaire de l'année, avec plus de **1 700** réponses recueillies en ligne. Ce succès témoigne de l'intérêt des citoyens pour les thématiques abordées et de leur volonté de contribuer activement à la réflexion collective.



À titre d'exemple quelques concertations menées en 2024 :

Saint-Sever Nouvelle Gare : un quartier en transformation participative

Le projet urbain Saint-Sever Nouvelle Gare illustre parfaitement l'approche collaborative de la Métropole. La concertation, relancée en novembre 2023, se structure autour de trois temps forts en 2024 : définition des grandes orientations au printemps, approfondissements thématiques à l'automne, et présentation du projet validé au printemps 2025.

Cette démarche participative mobilise des outils diversifiés : balades urbaines, ateliers thématiques et questionnaires en ligne permettent d'aborder l'habitat, l'accessibilité à la future gare et l'aménagement des espaces publics. L'attention portée aux jeunes générations se concrétise par la collecte de 116 « carnets sensibles d'enfants » et l'organisation d'ateliers avec le centre de loisirs de la MJC Saint-Sever.

Les résultats témoignent d'une mobilisation citoyenne significative : plus de 1800 contributions ont pu être recueillies, confirmant l'attente des habitants pour ce projet structurant lié à la Ligne Nouvelle Paris-Normandie.

Au terme de deux années de concertation, les attentes citoyennes ont clairement orienté les grandes lignes du projet d'aménagement urbain autour de la future gare. Les habitants ont exprimé leur volonté de voir les berges de Seine devenir des espaces plus naturels, conviviaux et accessibles, tout en accueillant des activités variées. Ils ont également insisté sur une offre de logements diversifiée et inclusive, avec une attention particulière portée à la qualité de vie (réduction des nuisances, espaces extérieurs qualitatifs et conviviaux). Les jeunes ont souligné le besoin d'équipements culturels ambitieux, et l'ensemble des participants a demandé une hiérarchisation des mobilités, privilégiant les transports en commun et les mobilités douces, sans exclure totalement la voiture. Enfin, la rénovation du quartier Saint-Sever et l'intégration harmonieuse des infrastructures existantes ont été au cœur des préoccupations, traduisant une forte attente pour un urbanisme durable, accessible et fédérateur.

La Côte Sainte-Catherine

La concertation s'est poursuivie et a mobilisé près de 200 personnes autour du projet de valorisation de ce site naturel et patrimonial. A travers les différents temps proposés (balade sur site, réunions publiques, ateliers participatifs), les citoyens ont pu exprimer leur attachement à la préservation du paysage, et leur souhait d'améliorer la signalétique et les cheminements pour piétons et cyclistes. La sécurité, la propreté et la limitation de l'accès aux voitures ont été des préoccupations majeures.

Parc d'activités du Cailly (Linoleum)

Le projet porte sur la réhabilitation de 15 ha de friche industrielle (ex-site Linoléum) pour y aménager un nouveau parc d'activités dédié à l'accueil de PME et TPE positionnées principalement sur des activités de production et de services à l'industrie.

Le projet intègre largement les différents enjeux écologiques et de mobilité douce avec la prise en compte des opportunités de restauration de zones humides notamment et du tracé de la balade du Cailly.

Le programme d'aménagement comprend :

- **11 ha d'activités économiques, dont 6 ha commercialisables**
- **2,3 ha de zone humide dégradée à restaurer**
- **0,6 ha pour l'aménagement d'un tronçon de la balade du Cailly**
- **1,0 ha d'autres usages (maisons et bâtiment accueillant une association notamment).**

Les études se sont poursuivies en 2024 avec notamment la proposition de scénarii d'aménagement et la réalisation de l'enquête publique préalable qui a confirmé le projet dans ses grandes lignes.

Contrat Territorial d'Accueil et d'intégration des réfugiés (CTAIR)

Les bénéficiaires du contrat (réfugiés et primo-arrivants) ont participé activement à la concertation. Ils ont exprimé des besoins en logement, emploi, santé, apprentissage du français et médiation interculturelle. Trois priorités transversales ont été définies : information, médiation, et soutien aux initiatives citoyennes. Le nouveau contrat 2024-2026 intègre ces attentes dans sa programmation.



Logistique Urbaine

La concertation a permis de co-construire une charte pour une logistique urbaine durable. Les citoyens et professionnels ont proposé des actions pour améliorer les livraisons, favoriser les circuits courts, mutualiser les flux, et verdir les flottes de véhicules. L'objectif est de réduire les nuisances et les émissions liées au transport de marchandises en ville.

Balade du Cailly



La concertation autour du projet de la Balade du Cailly, une promenade de 14 km entre Malaunay et Rouen, a permis une forte expression citoyenne sur les enjeux d'aménagement durable et de qualité de vie. Les participants ont souligné leur attachement à la valorisation de la nature et de l'eau, souhaitant relier les espaces verts et parcs environnants. Ils ont exprimé une préférence pour des revêtements naturels mais praticables pour les vélos, une signalétique discrète et pédagogique, et un éclairage limité pour préserver les milieux naturels. Les citoyens ont également proposé l'installation d'équipements conviviaux (jeux, toilettes, pontons, guinguettes) favorisant le lien social. Cette mobilisation citoyenne a enrichi la conception du projet, qui intègre désormais ces attentes dans ses prochaines étapes, avec une déclaration d'utilité publique prévue fin 2024 et des premiers aménagements dès 2025.

DÉPARTEMENT ÉCONOMIE ATTRACTIVITÉ, RAYONNEMENT, SOLIDARITÉ (DEARS) DÉPARTEMENT URBANISME ET HABITAT (DUH)

Objectifs TSE :

✓  HABITAT	✓  MOBILITÉ TRANSFORMÉE	✓  ALIMENTATION SAINES	✓  MOINS DE DÉCHETS	✓  TERRITOIRE 100 % ENR
✓  INDUSTRIE DÉCARBONÉE	✓  PLEIN EMPLOI	✓  TERRITOIRE NATURE	✓  COHÉSION SOCIALE	✓  VILLAGES ACTEURS
✓  FLEUVE FÉDÉRATEUR	✓  TERRITOIRE FESTIF	✓  VILLE APAISÉE ET SÛRE	✓  PENSER LA TRANSITION	



5.2 Un territoire festif, rayonnant où il fait bon vivre

En 2024, la Métropole Rouen Normandie a confirmé son statut de territoire dynamique et attractif. En cette année olympique, la Métropole a su se mobiliser pour accueillir des grands événements tout en préservant son identité et ses valeurs.

Culture et patrimoine : une programmation qui inspire

La Métropole Rouen Normandie a maintenu son excellence culturelle en 2024 avec une programmation ambitieuse qui mêle création contemporaine et valorisation du patrimoine. La Cathédrale de Lumière a une nouvelle fois ébloui les visiteurs avec « Star and Stone : a kind of love... some say », création de l'artiste international Bob Wilson. Programmée dans le cadre du Festival Normandie Impressionniste, cette œuvre onirique, perspective accompagnée des poèmes de Maya Angelou et des études pour piano de Philip Glass, a été enrichie par les voix d'Isabelle Huppert et d'élèves d'établissements locaux, créant un pont entre excellence artistique internationale et participation citoyenne.

La 5^e édition du Festival Normandie Impressionniste a célébré en 2024 les 150 ans de ce mouvement pictural emblématique et révolutionnaire en orchestrant performances et événements retentissants sur l'ensemble du territoire.

C'est également dans ce cadre que la Métropole a accueilli les œuvres de deux artistes majeurs que sont David Hockney et Whistler au Musée des Beaux-Arts, mais aussi l'exposition singulière « Digital ParadICE » de Miguel Chevalier qui transformé la patinoire de l'île Lacroix en espace kaleidoscopique et interactif. Le Festival s'est clôturé par un DJ set de l'artiste Barbara Butch qui avait enflammé la soirée d'ouverture des JO de Paris quelques semaines avant, renouvelant sa performance sur le parvis de la Cathédrale accueillie avec la même ferveur par les très nombreux spectateurs présents.

NORMANDIE
IMPRESSIONNISTE
2024

La 8^e édition du Festival Spring : le printemps fait son cirque, du 13 mars au 21 avril 2024, avec comme thème « Retour aux sources » a donné à voir des scénographies innovantes, avec la conception de spectacles pour la salle, le chapiteau, l'espace public, les espaces circulaires, mais aussi les lieux atypiques. 62 représentations (dont 34 gratuites), dans 32 communes (dont 17 petites communes) ont accueilli 12 500 spectateurs. L'organisation du festival est attentive aux valeurs métropolitaines avec de nombreuses actions visant à baisser le bilan carbone de la manifestation, à respecter l'égalité des genres et les droits culturels.



Jours de fête, pour un été convivial dans les communes

Pour diffuser une programmation sur l'ensemble du territoire, la Métropole accompagne le festival Jours de fête, qui s'adresse aux habitants et aux touristes durant la période estivale. Il investit l'espace public avec des propositions gratuites. Il soutient la création locale, en favorisant la production de jeunes artistes et les compagnies du territoire, proposant des formes légères et conviviales.

Pour l'édition 2024, la programmation a irrigué les communes avec 29 représentations jouées par 30 compagnies artistiques. En effet, celle-ci s'est enrichie des concerts symphoniques de l'Orchestre de l'Opéra donnés à St Sever à Rouen, La Londe et Canteleu sur le parcours de Forêt Monumentale, mais aussi de 2 projets itinérants *Godess en Godass* et *Toi sans qui le monde...* qui ont traversé de nombreuses communes métropolitaines. Les *Samedis de Béthencourt*, 3 journées festives, gratuites et familiales, confiées à 3 associations culturelles locales ont également investi en juillet l'esplanade à l'arrière du Hangar 107 en préfiguration de ce que pourrait être le futur équipement hybride et culturel du site Béthencourt dans les prochaines années.

Au total le festival a rassemblé 9000 spectateurs.

La Nuit Blanche, nuit dédiée à l'expression contemporaine en partenariat avec Paris, a marqué sa 3^e édition rouennaise avec l'intervention de Gwladys Gambie, artiste martiniquaise dont le travail graphique interroge la condition féminine noire. Cette programmation témoigne de l'ouverture de la Métropole aux enjeux contemporains et à la diversité des expressions artistiques.

Le festival Graines de Jardin au Jardin des Plantes a confirmé son succès populaire, permettant aux jardiniers municipaux de partager leur expertise à travers des stands d'information et des jeux de piste familiaux. Cette manifestation illustre parfaitement la philosophie « Culture pour toutes et tous » chère à la métropole.



Un nouveau festival pour et avec les étudiants En Roue(n) libre

Le 25 mai 2024 s'est déroulée la 1^{ère} édition du festival En Roue(n)libre pour et avec les étudiants. Si l'objectif était de montrer l'énergie étudiante, il est réussi puisque 15 filières rassemblant plus de 900 participants cumulés se sont affrontées dans des Feder Games joyeux, ont déambulé dans les rues de la ville de la rive gauche à la rive droite et lors d'une course solidaire. Le village associatif, les différentes animations et les concerts ont également fait carton plein.

Activités et manifestations d'intérêt métropolitain

- **Attractivité** : Les festivals Spring, Rouen-Normandie du Livre de Jeunesse, Viva Cité, Normandiebulle, Normandie Impressionniste, ainsi que Cathédrale de Lumière et Forêt monumentale
- **Accompagnement du développement culturel local** : Les Visites d'ateliers d'artistes, Jours de Fête (programmation estivale) et le projet Pavillon-s de la chorégraphe Emmanuelle Vo Dinh
- **Patrimoine** : les actions menées au titre du label Métropole d'art et d'histoire, les Journées du Patrimoine et du Patrimoine
- **Soutien à la structuration de réseaux et filières artistiques** : contrat de filière Arts visuels en Normandie 2023-2027 ; contrat de filière Musiques actuelles 2023-2026 ; Rouen (réseau arts visuels de Rouen et sa métropole)



Forêt Monumentale : quand l'art rencontre la nature

Fort du succès de la première édition de Forêt Monumentale (2019- 2021), ce parcours d'œuvres monumentales en forêt, organisé avec l'ONF, s'est installé en 2024 dans la Forêt de Roumare à Canteleu. Labellisée « Forêt d'Exception » celle-ci accueille sur un parcours de 4 km et pour 2 ans, 12 installations éphémères sélectionnées parmi 326 candidatures d'artistes originaires de 33 pays différents.

Cette nouvelle édition a proposé plusieurs nouveautés, notamment la réalisation d'une œuvre pérenne, celle de l'artiste danois Thomas DAMBO, célèbre pour ses géants de bois en matériaux de récupération. Une vingtaine d'entreprises de toutes tailles, notamment de la filière bois, ont soutenu ce projet fédérateur via du mécénat. Un projet associant l'IME du Chant du Loup et le Frac Normandie a permis d'initier des jeunes en situation de handicap et des écoliers à la création sonore, illustrant l'engagement de la métropole pour une culture inclusive et participative.

L'initiative « Le murmure des bois » de Baptiste Leroux représente un projet inclusif exemplaire, associant l'IME du Chant du Loup et le Frac Normandie pour initier des jeunes en situation de handicap et des écoliers à la création sonore. Cette résidence d'artiste, qui aboutira à une installation permanente, illustre l'engagement de la métropole pour une culture accessible et participative.

Cette nouvelle édition est déjà un succès populaire avec plus de 130 000 visiteurs entre juillet et décembre 2024.

Inauguré fin juin 2024, cette édition se poursuivra jusqu'en septembre 2026.



Politique culturelle

VILLES & PAYS D'ART & D'HISTOIRE

Le renouvellement du label « Villes et pays d'art et d'histoire » en 2022 pour dix ans consacre les ambitions patrimoniales métropolitaine. Les actions s'articulent autour de trois axes stratégiques : développer l'hospitalité du territoire autour de la Seine en abondant la politique touristique métropolitaine, accompagner la transition sociale et écologique par le soutien à des projets d'urbanisme (ANRU, PLUi, concertations), et soutenir la pluralité des récits territoriaux par l'organisation de visites scolaires, d'évènements grand public (Journées européennes du Patrimoine), le soutien aux associations patrimoniales et aux partenariats scientifiques (Université, ...).

Les actions portées dans le cadre de la Métropole d'art et d'histoire sont nombreuses :

- Visites et ateliers à destination des scolaires (7 090 élèves dont 782 dans le cadre des enfants du patrimoine proposé la veille des journées du patrimoine.
- Visites à destination du tout public (programme mutualisé avec l'Office de tourisme) : 7 491 visiteurs dont 953 dans le cadre de 53 visites gratuites métropole d'art et d'histoire dont notamment les midi patrimoine dans le quartier Saint-Sever et les visites de forêt monumentale

Le label Métropole d'art et d'histoire structure une approche transversale associant tourisme, urbanisme et culture, favorisant une appropriation citoyenne du patrimoine et un développement touristique durable.



Journées du patrimoine et du matrimoine

À l'occasion des journées européennes du patrimoine, qui se déroulent le troisième week-end de septembre, la Métropole coordonne chaque année le programme de visites permettant de découvrir sur le territoire des lieux emblématiques ou secrets. Elle met également en place des parcours et des activités spécifiques. Elle collabore en outre avec l'association HF Normandie pour les Journées du Matrimoine, afin de rendre visible l'héritage culturel des femmes.

Lors de l'édition 2024 (21-22 septembre), la thématique nationale « Patrimoine des chemins et des itinéraires » a été déclinée par différentes propositions : émission de radio dans une locomotive du pacific vapeur club, balade théâtrale « une saison en enfer à la Neuville chant d'oiseil, randonnée métropolitaine du symposium art et géologie... 38 communes ont participé, 127 sites ont ouvert leurs portes pour accueillir 49 336 visiteurs.

Le patrimoine à hauteur d'enfants

La Métropole d'art et d'histoire Rouen Normandie a pour rôle majeur de « transmettre » une compréhension des lieux, des clés de lecture, notamment par la médiation. Le service patrimoines porte une proposition riche et diversifiée d'actions sur le temps scolaire et extrascolaire à destination du jeune public. En 2024, 283 ateliers scolaires ont accueilli 7 090 élèves, et 26 ateliers extrascolaires ont bénéficié à 267 enfants.

Web-série « N'oubliez pas le guide »

Créée en 2021, à l'époque du confinement, la web-série « N'oubliez pas le guide », est un nouvel outil de médiation et de découverte du patrimoine normand. Ce programme se compose de courtes vidéos (4 à 7 minutes) présentant un aspect du patrimoine régional (monument, figure marquante, événement historique) de manière ludique, voire humoristique.

Diffusées sur YouTube et Facebook à partir de 2022, elles seront diffusées en 2024 sur Instagram : 51 855 vues sur 7 vidéos.



Cinq sites du patrimoine à investir

Rouen Normandie Sites et Monuments (RNSM) est un établissement public chargé de la gestion, de l'animation et de la valorisation de 5 sites de la Métropole, qui témoignent tout autant de l'histoire du territoire que de sa vitalité (voir tableau). Pour attirer un public jeune et varié, RNSM a le souci de renouveler son offre d'activités. Visites guidées, escape game, parcours numériques, expositions, concerts, la Régie imagine et crée de nombreux rendez-vous tout au long de l'année pour animer, valoriser et faire découvrir ces lieux historiques et emblématiques du territoire.



Cinq sites

En chiffres

Nombre de visiteurs

Site	visiteurs
Aître Saint Maclou	735 760
Historial Jeanne d'Arc	78 947
Donjon de Rouen	12 500
Robert le Diable	9 241
Maison sublime	2 380
Total	803 304



FACIL Culture : un investissement majeur

Le fonds FACIL Culture constitue l'un des investissements les plus ambitieux de la Métropole en faveur de la culture et des communes. Dotée de 20 millions d'euros pour la période 2025-2028, cette enveloppe se répartit en 2 enveloppes de 10 millions chacune.

L'enveloppe A, répartie par commune, garantit une équité territoriale et permet aux 71 communes de d'accompagner leurs investissements culturels selon leurs spécificités. L'enveloppe B finance des projets d'envergure métropolitaine, favorisant l'émergence de projets structurants. Cette approche bicéphale concilie proximité et ambition métropolitaine.

La culture et le sport au service du rayonnement du territoire

En chiffres

20 millions d'euros pour FACIL Culture
(2025-2028)

Label "Villes et Pays d'art et d'histoire" renouvelé pour
10 ans (2022-2032)

3 événements majeurs stratégiques pour la politique
patrimoniale.

La Métropole accompagne les grands équipements culturels et patrimoniaux

L'agglomération rouennaise compte de nombreux équipements emblématiques. Dans des domaines très variés, ils participent à l'attractivité et au rayonnement de Rouen. Sept de ces établissements majeurs du territoire reçoivent des subventions de la Métropole pour un montant total de plus de 7 M€ (voir détail dans l'encadré).

Le 106 - Scène des Musiques Actuelles (SMAC) s'est imposé comme salle de référence, tant pour les publics, que pour les artistes et les acteurs du secteur. Il a accueilli plus de **56 000** spectateurs en 2024 lors de 106 concerts. Au cœur des valeurs métropolitaines, l'équipe concourt à la réduction de son empreinte carbone ainsi qu'à la prévention des VHSS (Violences et Harcèlement Sexistes et Sexuelles) par différentes actions.

Organisé chaque année par le 106 au début de l'été, **le festival RUSH** se distingue des autres festivals de musique par sa programmation singulière dans les communes, qui laisse la scène aux talents émergents. En 2024, la 9^e édition s'est déroulée en plein air sur 6 lieux de l'agglomération, accueillant près de **6 000** spectateurs, venus écouter 16 artistes, dont 6 originaires de Normandie.

Inauguré en 2001, le **Zénith de la Métropole de Rouen** est un lieu emblématique du territoire. Le projet de développement proposé par la société Seine-Zénith, dont le contrat de délégation de service public a été renouvelé au 1er juillet 2024, pour une durée de 5 ans, s'inscrit à la fois dans la continuité des actions entreprises, avec une volonté d'ouverture et de développement de son activité. Grâce à une programmation diversifiée, ce sont **297 000** spectateurs qui sont venus applaudir leurs artistes d'ici et d'ailleurs, lors de concerts, de comédies musicales, de one man show et de spectacles pour enfants, inscrivant le Zénith dans le réseau des tournées nationales et internationales.

Installé depuis 1962 au sein du Théâtre des Arts, l'**Opéra Orchestre Normandie Rouen** est un lieu de création, de production et diffusion de spectacles principalement lyriques, symphoniques, chorégraphiques et de sensibilisation des publics. Pour la saison 2023 - 2024, l'Opéra a programmé plus de **170** représentations, au Théâtre des Arts, à la Chapelle Corneille et en tournée. Ces représentations ont attiré plus de **104 000** spectateurs.

En partenariat avec la Région Normandie, l'année 2024 marque la poursuite du soutien renforcé de la Métropole à l'établissement, passant ainsi le montant de sa contribution annuelle à 2 000 000 € ainsi que la fusion des orchestres de l'Opéra actuel avec celui de l'ancien orchestre régional de Caen.

Labellisé « Pôle national du cirque » et géré sous la forme d'un Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC), le **Cirque-Théâtre d'Elbeuf** contribue à la reconnaissance et à la qualification des arts du cirque et participe au renouvellement de ses formes artistiques et de ses esthétiques en portant une attention particulière à la diversité, notamment au travers des œuvres présentées, des artistes accompagnés et des publics. Pour la saison 2023/2024, la programmation du Cirque-Théâtre a réuni **24 000** spectateurs, autour d'une trentaine de propositions artistiques. Outre sa programmation annuelle, le Cirque Théâtre est associé à la Brèche à Cherbourg pour organiser SPRING, festival des nouvelles formes de cirque, à l'échelle de la Normandie, avec 60 partenaires sur tout le territoire. La Métropole accompagne par ailleurs, le développement de ce festival, à travers une déclinaison sur son territoire. L'édition 2024 de SPRING a réuni **28 000** spectateurs sur plus de **135** représentations.

L'Esadhar (Ecole Supérieure d'Art et de Design le Havre-Rouen) est une école territoriale d'art, consacrée à l'enseignement supérieur, la recherche et la sensibilisation dans les domaines de l'art, du design graphique et de la création littéraire. Elle dispense une formation initiale et continue dans ces domaines (Diplôme National d'Art, Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique, Master de création littéraire, Doctorat en Art et autres formations complémentaires) et participe à l'orientation et l'insertion professionnelle des étudiants. En 2023/2024, elle a accueilli ainsi près de **300** étudiants, dont **160** à Rouen. Le projet pédagogique de l'ESADHaR s'inscrit pleinement dans le cadre de la politique culturelle de la Métropole et participe à la structuration de l'enseignement supérieur sur le territoire.

Équipement structurant au service du développement économique de la métropole, le **Parc des Expositions** organise et accueille des manifestations grand public et professionnelles, telles que les foires et salons, des événements et congrès d'entreprises, des conventions et séminaires, des examens et concours. La gestion de l'équipement est assurée par la SEMOP Métropole Rouen Normandie Evénements, dans le cadre d'une délégation de service public courant jusqu'au 31 décembre 2024. En 2024, le parc des expositions a organisé et accueilli **78** événements, réunissant plus de **409 394** visiteurs.

21 équipements d'intérêt métropolitain

- **Spectacle vivant** : le Zénith, le 106, le Cirque-Théâtre d'Elbeuf, l'Opéra Orchestre Normandie Rouen
- **Musées et art contemporain** : la Fabrique des savoirs, le musée des Beaux-Arts, le musée Le Secq des Tournelles, le musée de la Céramique, le muséum d'histoire naturelle, le musée des Antiquités, le musée industriel de la Corderie Vallois, le musée Pierre Corneille, la Maison Pierre Corneille, le Pavillon Flaubert, le musée Flaubert et d'histoire de la médecine (cf. ci-dessous, RMM);
- **Patrimoines** : l'Historial Jeanne d'Arc, la Tour Jeanne d'Arc, l'Aître Saint Maclou, l'animation du château Robert le Diable, la gestion de la Maison Sublime (plus vieux monument juif de France)
- **Enseignement supérieur artistique** : l'École supérieure d'art et design Le Havre-Rouen (ESADHaR);
- **Ainsi que le projet culturel du SHED**, centre d'art contemporain qui déploie son activité à Maromme et à Notre-Dame-de-Bondeville.

Soutien aux équipements culturels

En chiffres

Équipements culturels	Montants 2024
Opéra de Rouen Normandie	2 000 000 €
Cirque Théâtre d'Elbeuf	1 651 350 €
Régie RNSM	1 515 000 €
ESADHaR	1 423 105 €
Le 106	1 391 254 €
Le SHED	60 000 €
Maison de l'Architecture de Normandie	41 700 €



Soutien aux partenaires culturels et filières artistiques

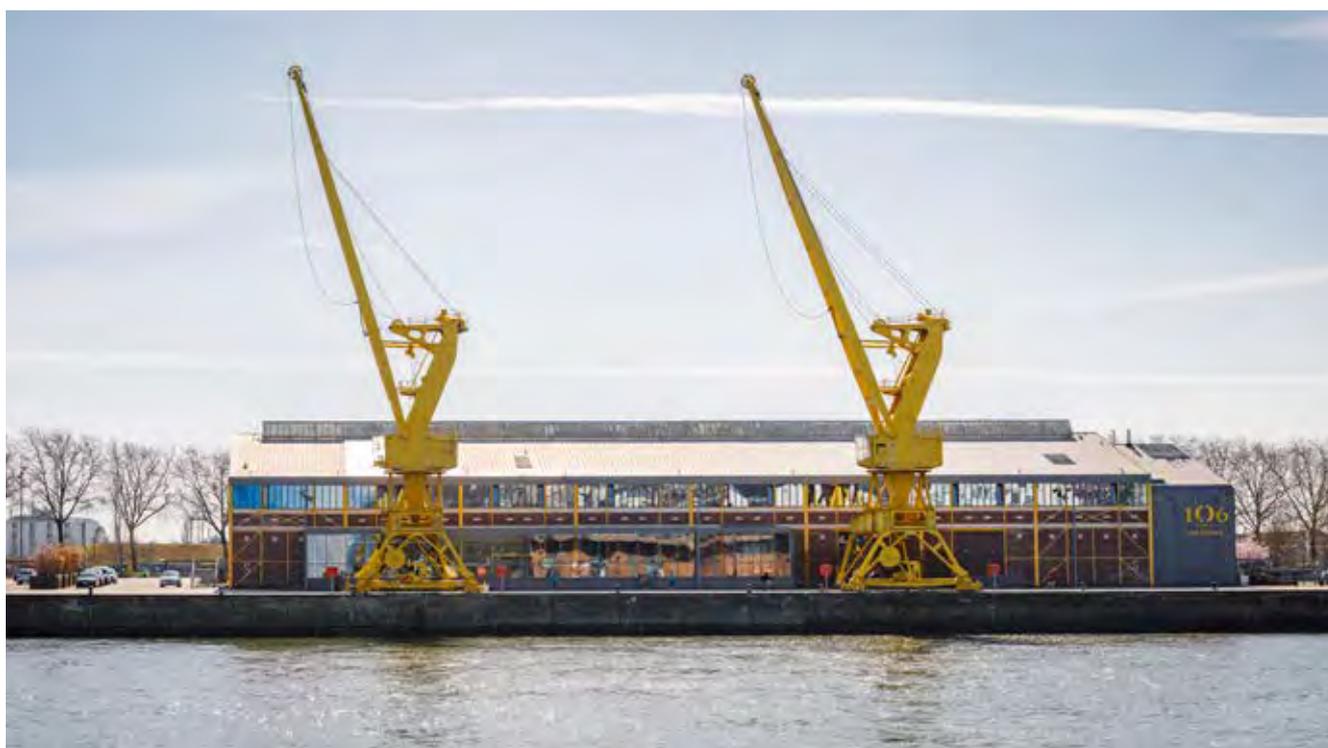
Au-delà de sa participation financière aux équipements et manifestations déclarés d'intérêt métropolitain, la Métropole apporte un soutien permanent à plusieurs partenaires du champ culturel, social, patrimonial, qui contribuent à valoriser et décliner les projets qu'elle porte, en s'appuyant sur des conventions pluriannuelles.

La Métropole finance à hauteur de 10 000 €, le Contrat de filière Musiques actuelles, avec l'État, le Centre National de la Musique (CNM), la Région Normandie, les 5 Départements normands, les villes de Caen et du Havre. Il favorise le développement et la structuration de la filière régionale des musiques actuelles, à travers notamment la création d'un fonds de soutien commun. Ce contrat pluriannuel 2023-2026 a permis le lancement de 7 appels à projets autour de différentes thématiques. Six acteurs du territoire de la Métropole ont été directement aidés dans le cadre du contrat de filière. Citons pour exemples la production des vidéoclips de Gabriel Gosse et de Von B ; Lézard Zébré pour sa diffusion en territoire ; le projet d'Acousmonium, « le dôme », futur lieu mobile de création, d'écoute et de pratique, développé dans le cadre d'une coopération entre quatre acteurs musicaux normands dont Hubert Michel de l'association rouennaise Module Etrange ; ou bien encore « Les quatre fantastiques », qui réunit Le Trianon Transatlantique à Sotteville-lès-Rouen et le Kalif à Rouen, aux côtés de Chauffer dans la noirceur dans

la Manche et la Gare aux musiques dans l'Eure, autour d'un accompagnement 360° des artistes et musiciens normands. Le festival RUSH porté par le 106, et Les Terrasses du jeudi porté par le Kalif, bénéficient quant à eux de l'accompagnement à la transition écologique. Enfin, le contrat de filière, en tant qu'outil d'aides à un écosystème global, profite à l'ensemble du territoire normand, de manière directe et indirecte. C'est ainsi que les aides versées aux structures hors du territoire métropolitain profitent ainsi aux artistes implantés dans nos communes, qui sont programmés en territoire, diffusés dans les playlists des radios normandes, et accompagnés professionnellement par les structures de développement artistique.

Véritable dynamique régionale de soutien et de coopération, le Contrat de filière Arts visuels rassemble aujourd'hui la Métropole, mais aussi l'Etat, la Région Normandie, le Département du Calvados, les Villes de Caen, Cherbourg, du Havre et Rouen. Sa mise en œuvre portée par l'association RN-13BIS vise à structurer et accompagner des artistes dans leur éco-système par l'organisation de journées professionnelles, l'édition d'une revue d'art annuelle et gratuite, et la création d'un réel pôle ressources (formation, résidences d'artistes dans les territoires, aides fléchées)

En complément, la Métropole finance à hauteur de 10 000 € Rouen (réseau d'acteurs à l'échelle métropolitaine composé de collectifs rouennais mais aussi d'établissements labellisés) qui se concentre sur le soutien aux structures, et notamment leur visibilité et leur relation avec les publics, via différentes actions (ateliers pour les scolaires et le grand public, balades urbaines et artistiques, conférences, ...).



Soutien aux équipements culturels

En chiffres

Subventions aux manifestations d'intérêt métropolitain	Montants 2024
Festival Normandie Impressionniste	300 000 €
Pavillon-s témoins	100 000 €
Festival des arts de la rue Vivacité	85 000 €
Festival du livre de jeunesse	32 000 €
Festival BD Normandie bulles de Darnétal	7 500 €
Subventions aux partenaires	2024
CHU - Actions culturelles menées par le CHU	300 000 €
Cultures du cœur	100 000 €
CHR - Actions culturelles	85 000 €
Mouvement européen 76	32 000 €
Association Rouen Normandie 2028	7 500 €
Amistorial	1 000 €
Aides	2024
Festival Terres de Paroles	10 000 €

Actions culturelles

La Culture pour tous et par tous se concrétise par de nombreuses actions visant à accompagner les citoyens, les habitants dans toute leur diversité, dans la découverte et l'appropriation des projets portés par la Métropole afin qu'ils puissent interagir et participer activement à la vie culturelle locale. C'est ainsi que la Métropole soutient des associations ou structures telles que Cultures du Cœur, mais aussi le CHU. En 2024, la Métropole a décidé d'accompagner le Centre Hospitalier du Rouvray (CHR) qui mène et développe un projet culturel à destination des patients, des visiteurs et des personnels. Le CHR organise des manifestations culturelles et des résidences artistiques. Son lieu d'exposition, La Maison de papier, valorise la création contemporaine. La Métropole accorde une subvention de 5000 € au titre de ces actions culturelles.

La Métropole s'est engagée également à mener des actions artistiques dans les 9 quartiers concernés par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Ce projet ambitionne de placer l'art au service du renouvellement urbain. Il participe de ce fait à l'appropriation des projets, en accompagnant la transformation et la compréhension des changements à venir. Ces résidences artistiques, initiées en 2022 et complétées d'interventions à destination des enfants, dans le cadre d'un contrat Culture Territoire Enfance Jeunesse (CTEJ) signé avec l'État (DRAC Normandie et Éducation nationale) se poursuivront jusqu'en 2026.

Au total, **14** actions se sont déroulées en 2024 dans **9** quartiers, pour un budget de **65 000 €**.

Des musées pour diffuser le savoir

Onze musées en prise avec leur territoire

La Réunion des Musées Métropolitains (RMM) propose un accès gratuit aux collections permanentes sur l'ensemble de ses onze sites, soit près d'un million d'objets. Elle a accueilli 393 063 visiteurs en 2024 (contre 339 959 visiteurs en 2023, 270 789 en 2022 et 132 551 en 2021).

La vocation de transmission des musées métropolitains s'est pleinement concrétisée en 2024 par l'accueil d'un public nombreux et diversifié. À titre d'exemple, **33 040 élèves** ont été accueillis dans les onze musées, et dix projets pédagogiques ont été conduits avec un lycée, quatre collèges et neuf écoles pendant une année scolaire complète. Afin de guider les élèves de 3e dans leurs choix d'orientation, les musées ont travaillé avec 32 classes de troisième et ont accueilli cinquante stagiaires.

Parmi les **393 063 visiteurs** de nos musées, plus de 6 000 personnes ont bénéficié d'activités « hors les murs ». Depuis 2021, grâce à huit jeunes effectuant chaque année un service civique au sein des musées, des actions culturelles sont organisées un peu partout sur le territoire de la Métropole : bibliothèques, jardins, maisons de retraite, centres commerciaux, gares... **Plus de 20 000 personnes** ont suivi une activité « hors les murs » en 4 ans. Dans la perspective d'accompagner les habitants les plus éloignés de l'offre culturelle, les musées ont réalisé des actions au CHU, à la maison d'arrêt de Rouen, et dans le cadre du Contrat territorial d'accueil et d'intégration au bénéfice de réfugiés et d'étrangers primo-arrivants.

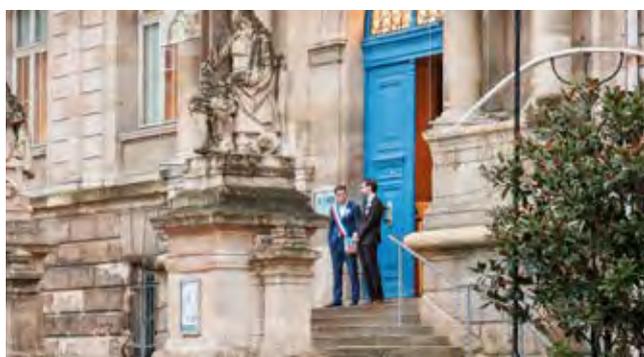
Les collections permanentes des musées sont gratuites pour toutes et tous depuis 2016. Nouvelle évolution tarifaire instaurée en 2024 : l'adoption par le Conseil de la Métropole Rouen Normandie d'un tarif réduit, applicable aux expositions temporaires, dont peuvent bénéficier tous les visiteurs qui viennent dans les musées en train, bus, trottinette ou vélo. Et il est désormais possible d'acheter son billet en ligne, sur le site visiterouen.fr. Afin d'améliorer le confort de visite, canapés, fauteuils, espaces de repos, tables à langer, piano en libre accès,

boîtes à livres, transats ont été installés dans les musées et leurs jardins.

Les musées métropolitains sont des lieux de joie et de plaisir, où l'on aime l'inattendu. Au musée des Beaux-Arts, la nuit étudiante, organisée avec les Amis des musées d'arts de Rouen, a réuni 1 000 jeunes dans une ambiance très festive et « comme à la maison ». Une semaine plus tard, le 9 avril, se tenait dans les mêmes salles le premier tournoi de e-sport, compétition de jeux vidéo inter-entreprises.

2024 était une année anniversaire pour le plus jeune des musées métropolitains, la **Corderie Vallois**. Du 5 au 8 décembre, l'ancienne usine textile a fêté les 30 ans de sa transformation en musée. Promis à la destruction après sa liquidation en 1978, le bâtiment avait été sauvé in extremis grâce à l'engagement de personnalités et d'associations locales. L'un des tous premiers musées industriels français était né. Deux journées d'études, organisées avec l'Université Rouen Normandie, ont cherché à comprendre qui sont les acteurs de la sauvegarde du patrimoine industriel. L'anniversaire s'est conclu par un spectacle et diverses animations mettant l'accent sur la mémoire ouvrière.

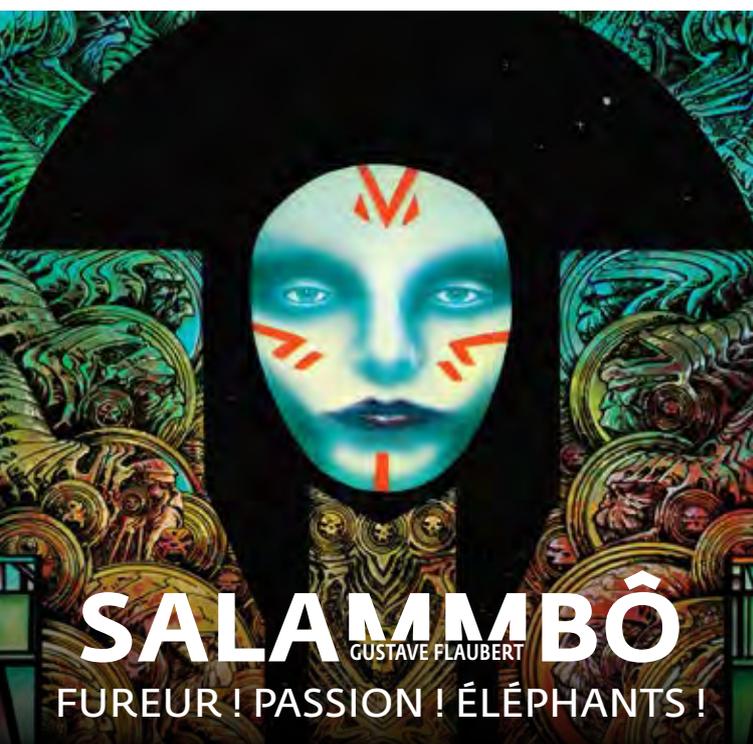
Cette dernière a été particulièrement honorée le 8 octobre 2024 lors d'une cérémonie organisée à la **Fabrique des Savoirs**, à Elbeuf. La Métropole Rouen Normandie et la Ville d'Elbeuf-sur-Seine ont dévoilé trois plaques qui rendent hommage aux personnalités marquantes de l'industrie elbeuvienne. L'**auditorium** a reçu le nom de **Pierre Largesse** (1926-2024), Docteur en histoire et militant, qui est décédé quelques semaines plus tard. **Yvette Bonami** (1945-2019), tondeuse de draps à l'usine Blin & Blin, a donné son nom au **jardin intérieur**. Enfin, la **Galerie des Ouvrières** rend hommages aux femmes de l'entreprise, nombreuses et souvent restées dans l'ombre.





MUSÉE ROUEN
DES BEAUX-ARTS

rm
REUNION DES MUSÉES MÉTROPOLITAINS
ROUENORMANDIE



La quatrième édition du **festival Normandie impressionniste** a incontestablement marqué l'année 2024 dans les musées normands. Cinq expositions ont été proposées au public rouennais : David Hockney, Normandism et Whistler, l'effet papillon au musée des beaux-arts ; l'expérience immersive Sensations, soleil levant au musée Beauvoisine ; Passion Japon. Des netsuke aux mangas au musée de la Céramique ; et Couleurs, à la Corderie Vallois. A la Fabrique des Savoirs, c'est en écho aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris que les visiteurs ont découvert, entre usine et stade, le sport dans le bassin elbeuvien, de 1870 à nos jours.

Cinq nouvelles expositions ont ponctué l'hiver 2024-2025, toutes réunies sous la bannière du terme Reconstruire. La Reconstruction industrielle et urbaine, après la Seconde Guerre mondiale, était le cœur des expositions de la **Corderie Vallois** et de la **Fabrique des Savoirs**. L'actualité de la réouverture de Notre-Dame de Paris fournissait l'occasion parfaite de raconter la reconstruction de la flèche de la cathédrale rouennaise après son incendie en 1822. Le **musée Flaubert** et d'histoire de la médecine s'est interrogé sur ce qui fait l'âme des lieux habités par les écrivains Corneille, Flaubert et Maeterlinck, qui fut un temps seinomarin. Le **musée de la Céramique** a, quant à lui, exposé ses plus belles pièces... cassées, et souvent réparées.

Enfin, la Métropole a conforté son positionnement international en co-organisant le troisième volet, après Rouen et Marseille, de l'exposition dédiée au roman de Flaubert **Salammbô** (1862) et à sa postérité. Présentée au musée national du Bardo à Tunis (Tunisie) du 24 septembre 2024 au 12 janvier 2025, l'exposition réunissait notamment une vingtaine d'œuvres prêtées par les **musées Flaubert** et des **Beaux-Arts**.

A Beauvoisine, l'avant-projet définitif, préparant la réhabilitation complète de l'ancien couvent qui abrite le **muséum d'histoire naturelle** et le **musée des Antiquité**, a été adopté. Le musée a fermé au public le 23 septembre 2024 pour permettre aux équipes d'organiser le « **chantier des collections** » : il s'agit d'inventorier, photographier, ranger et déménager un demi-million d'objets, œuvres et documents avant le démarrage des travaux prévu en 2026.

Près de la place du Vieux-Marché, à Rouen, c'est la **maison natale de Pierre Corneille** qui a commencé, en octobre, à faire l'objet d'importants travaux : réfection de la toiture et de l'électricité, ravalement de façade, réfection des sanitaires, amélioration de l'accessibilité et des conditions de travail du personnel, refonte du parcours de visite... À sa réouverture, programmée en 2026, le musée offrira un panorama de l'œuvre de Pierre Corneille et mettra en évidence son héritage jusqu'à nos jours.

JUSQU'AU 19 SEPTEMBRE

EXPOSITION

TARIF 10 € (TAXE REDUITE 1 €)



HISTOIRE | MUSÉE DE LA MÉTROPOLITAIN | DORIS | PPS |

Développer un cadre de vie dynamique et inclusif

À la fin de l'année 2024, le chantier d'aménagement de nouvelles réserves mutualisées a commencé à Déville-lès-Rouen. À l'horizon 2026, 6 000 m² seront dédiés au stockage des collections des musées métropolitains.

Enfin, grâce au très important soutien de la **Fondation Si-maid**, abritée par la **Fondation de France**, des travaux d'amélioration de l'accessibilité ont commencé au **musée Flaubert** et d'histoire de la médecine. L'objectif est de permettre aux personnes en situation de handicap de pouvoir mener une visite complète du musée.

Entre 1933 et 1945, les persécutions antisémites survenues sous le régime nazi ont entraîné le vol de nombreuses œuvres d'art appartenant à des familles juives installées en France. Certaines de ces œuvres d'art sont susceptibles d'avoir ensuite été acquises par les musées français. Afin de les identifier, le musée des Beaux-Arts a lancé, en 2022, une démarche pionnière de recherche de provenance sur ses collections. Elle a abouti à un état des lieux présenté publiquement en janvier 2024, puis a été le sujet de la journée d'étude L'argument de Rouen, au mois de novembre. Ces travaux ont suscité un vif intérêt de la part du public et des médias.

Les musées ont aussi organisé une journée d'actualité consacrée à Whistler et au whistlérisme (21-22 juin), et accueilli une partie d'un colloque (31 mai, 1^{er} juin) tenu à l'occasion du **bi-centenaire de la mort du peintre Géricault**, natif de Rouen.

La valorisation des collections s'est aussi traduite par la publication de sept ouvrages, en lien avec les expositions temporaires ou avec les collections permanentes. Parmi eux, la **collection Unique**, dont chaque numéro est dédié à un chef-d'œuvre des musées, s'est enrichi d'un opus sur la Cathédrale de Monet. Publié avec l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le **Nouvel Espérandieu**, consacré à la sculpture sur pierre de la Gaule, renouvelle la connaissance des collections lapidaires du musée Beauvoisine.

Au rang des distinctions, la **Fondation Louis Le Masson & François Masson de l'Académie des Beaux-Arts** a accordé son prix spécial 2024 aux Archives départementales de la Seine-Maritime et au musée des Beaux-Arts de Rouen pour le travail engagé sur les frères Louis Le Masson (1743-1829), architecte, et François Masson (1745-1807), sculpteur, dans le cadre de leur programme d'expositions 2025. Ce prix, doté de 50 000 €, a été remis le 20 novembre sous la coupole de l'Institut de France, à Paris.

Quelques chiffres pour terminer :

les Archives de la Fabrique des Savoirs, qui conservent environ **4** kilomètres de documents sur Elbeuf et ses environs, ont accueilli **735** lecteurs dans l'année. Un nouveau règlement intérieur y a été adopté et un partenariat avec la Société d'histoire d'Elbeuf a permis la mise en ligne des principaux outils de recherche demandés par les lecteurs.



Les musées métropolitains ont acquis, en 2024, **156** œuvres, par don ou par achat ; parmi elles, **39 %** sont dues à des artistes femmes. **180** œuvres ont été prêtées, en France et dans le monde ; et **106** autres ont été prêtées entre musées du réseau métropolitain.

Culture 2024

En chiffres

11 musées métropolitains avec nouvelle grille tarifaire

232 200 € de valorisation médiatique pour les festivals

21 équipements d'intérêt métropolitain

18 manifestations reconnues d'intérêt communautaire.

Sports et grands événements : une année olympique mémorable

20
TERRE
DE JEUX
24

L'année 2024 restera gravée dans l'histoire sportive de la métropole avec l'accueil exceptionnel des flammes olympique et paralympique. Le 5 juillet, la flamme olympique a illuminé les rues de Rouen, suivie le 25 août par la flamme paralympique, concrétisant le label « Terre de Jeux » obtenu par la métropole. L'événement phare aura été l'accueil de l'équipe de France masculine de basketball avec ses stars NBA, dont Victor Wembanyama, pour un match de préparation contre la Turquie.

Cette dynamique olympique s'est déclinée à travers de nombreuses initiatives locales. La Rouen Normandie Sup'Cup 2024 au Kindarena, soutenue par une subvention de 12 000 €, a rassemblé la communauté universitaire sportive régionale. Cet événement s'inscrit parfaitement dans la politique métropolitaine de promotion du sport pour tous, valeur olympique fondamentale.

L'infrastructure sportive métropolitaine s'est également renforcée avec la base de loisirs de Bédanne à Tourville-la-Rivière, où une convention avec le SDIS 76 assure la surveillance des activités nautiques tout l'été. Cette approche sécuritaire témoigne de la volonté métropolitaine d'offrir des espaces de loisirs de qualité à tous les habitants.

Terre de Jeux : un héritage olympique durable

Le passage des flammes olympique et paralympique dans la métropole en 2024 constitue bien plus qu'un événement ponctuel. Cette reconnaissance « Terre de Jeux » s'accompagne d'un engagement à long terme pour démocratiser la pratique sportive sur le territoire. La métropole a saisi cette opportunité pour renforcer ses équipements existants et développer de nouvelles initiatives.

L'accueil de l'équipe de France de basketball et de ses vedettes internationales au Kindarena a démontré la capacité de la métropole à organiser des événements de niveau mondial. Cette expérience enrichit le savoir-faire local et ouvre de nouvelles perspectives pour l'accueil de compétitions internationales. L'héritage olympique se traduit aussi par une sensibilisation accrue aux valeurs du sport : excellence, respect, amitié. Ces principes irriguent l'ensemble des politiques sportives métropolitaines, de l'initiation scolaire au sport de haut niveau, consolidant la réputation de territoire où « il fait bon vivre et pratiquer le sport ».

Sport 2024

En chiffres

2 passages de flammes olympiques (5 juillet et 25 août)

12 000 € de subvention pour la Sup'Cup universitaire

24 829,63 € investis dans la surveillance nautique

1 match international de basketball accueilli.

Sport et handicap : l'accessibilité en action

Depuis 2016, la Métropole développe une politique volontariste en faveur de la pratique sportive des personnes en situation de handicap. Le dispositif d'aide à l'acquisition de matériels spécifiques, actualisé en 2023, témoigne de cette ambition inclusive. Les subventions accordées à des clubs comme Pagaies en Seine et le Club de Voile Saint-Aubin-lès-Elbeuf illustrent la diversité des disciplines concernées. Cette politique ne se limite pas à l'équipement : elle accompagne la formation des encadrants, sensibilise les clubs valides à l'accueil de personnes handicapées et soutient l'organisation d'événements inclusifs. L'objectif dépasse la simple pratique sportive pour viser l'inclusion sociale et la reconnaissance des compétences. Cette approche s'inscrit dans la stratégie métropolitaine d'accessibilité universelle, qui concerne tous les équipements et services publics. Le sport devient ainsi un vecteur de cohésion sociale et de dépassement des préjugés.



Environnement et cadre de vie : une métropole exemplaire

Le Plan Vélo 2035, adopté fin 2023, a trouvé sa première concrétisation avec l'opération « Mai à vélo » (15 mai au 3 juin). Ateliers de fabrication de remorques, sessions de code de la route cycliste, bourses aux vélos et mise à disposition de box de stationnement ont démocratisé la pratique du vélo sur l'ensemble du territoire métropolitain. « Mai à Vélo » : 14 événements communaux accompagnés en 2024

1^{er} festival du Vélo « Roule ! »

- **Objectif : Promouvoir une culture vélo et fédérer l'écosystème (Maison du vélo)**
- **Date : 8 et 9 juin 2024 (Rive gauche, Quartier Libre et Place St Sever)**
- **Participation : 1 600 personnes pour cette première édition.**



Métropole Rouen Normandie | Juin 2024

Plus d'infos : metropole-rouen-normandie.fr



Résumé des actions en faveur du vélo (2023-2024)

Depuis septembre 2023, le Programme Savoir Rouler à Vélo est déployé dans les écoles élémentaires, à destination des élèves de CM1 et CM2.

Lors de l'année scolaire 2023/2024, ce programme a accompagné :

- 11 écoles
- 10 communes
- 18 classes
- 458 élèves.

Stage « Remise en selle »

- **Public : Personnes en insertion sociale et/ou professionnelle**
- **Partenaire : Association AVélo (convention 2023-2024)**
- **Financement : Pacte des Solidarités**
- **Résultats : 40 personnes formées, dont une majorité continue à utiliser le vélo au quotidien.**

Formation « Initiateurs de Mobilité à Vélo »

- Partenaire : Association AVélo
- Certification : Attestation reconnue par la FUB
- Financement : Pacte des Solidarités
- Organisation : 1 session par an, 8 participants.

Soutien aux événements et animations vélo

- Mon P'tit Atelier de la COP 21 : 45 prestations en 2024, pour un montant de 32 740 €
- Appel à projets « Mai à Vélo » : 14 événements communaux accompagnés en 2024
- Semaine Européenne de la Mobilité Durable : 2 événements communaux dédiés au vélo en 2024
- Festival du Vélo « Roule ! »
- Objectif : Promouvoir une culture vélo et fédérer l'écosystème (Maison du vélo)
- Date : 8 et 9 juin 2024 (Rive gauche, Quartier Libre et Place St Sever)
- Participation : 1 600 personnes pour cette première édition.

Journées des métiers de l'environnement au Pavillon des Transitions : un laboratoire de l'avenir

Symbole de l'engagement environnemental métropolitain, le Pavillon des Transitions a accueilli les 17 et 18 septembre les journées « À la découverte des métiers de l'environnement », présentant les métiers et les compétences métropolitaines en eau, mobilité, énergie, déchets et biodiversité. Plus de 700 collégiens, lycéens et bénéficiaires des missions locales ont découvert ces métiers d'avenir le lendemain.

Environnement 2024

En chiffres

700+ jeunes sensibilisés aux métiers environnementaux

15 sites emblématiques participants à Earth Hour

DÉPARTEMENT ÉCONOMIE ATTRACTIVITÉ, RAYONNEMENT, SOLIDARITÉ (DEARS)
DÉPARTEMENT TERRITOIRES ET PROXIMITÉ (TP)

Objectifs TSE :



5.3 Une ville apaisée et sûre

L'année 2024 marque une accélération des transformations urbaines portées par la Métropole Rouen Normandie. Entre grands projets de renaturation, développement des mobilités douces et lutte renforcée contre la pollution atmosphérique, la collectivité déploie une stratégie ambitieuse pour améliorer le cadre de vie quotidien. Ces investissements considérables, qui dépassent les 30 millions d'euros, témoignent d'un engagement fort pour créer des espaces publics plus verts, plus sûrs et plus respectueux de l'environnement et de la santé des habitants.

Renaturation et transformation des espaces publics : une métamorphose en marche

L'année 2024 a été marquée par des projets emblématiques de transformation urbaine qui placent la nature au cœur de la ville. Le réaménagement du Cours Clémenceau sur la rive gauche de Rouen illustre parfaitement cette démarche. Avec une enveloppe de 1,3 million d'euros, ce projet porté par « Cœur de Métropole 2 » donnera « la part belle aux mobilités douces » en intégrant la ligne T5 de bus à haut niveau de service, des pistes cyclables et des espaces piétonniers généreux. La renaturation constitue un axe majeur avec la déminéralisation des pieds d'arbres, créant « un espace naturel plus riche » et exploitant le « potentiel de renaturation très important sur le secteur ».

L'Agora, anciennement Panorama XXL, incarne cette philosophie de végétation spontanée avec plus de 35 espèces de plantes vivaces locales endémiques de la région rouennaise. Les chiffres sont éloquentes : 54 arbres plantés, 345 m² de mélange sauvage, 784 m² de massifs dont 309 plantes comestibles. La perméabilité des sols a été portée à 0 % à 45 %, permettant une meilleure gestion des eaux de ruissellement. Cette approche novatrice s'accompagne de l'utilisation de matériaux durables, avec des bancs en chêne et des transats en bois qui renforcent l'identité naturelle du lieu.





Marchabilité, apaisement et attractivité avec Cœur de Métropole



La rénovation du centre historique a permis d'offrir à tous, habitants, visiteurs, acteurs économiques, un meilleur cadre de vie, des espaces publics plus agréables et mieux adaptés aux différents usages. De plus, l'apaisement global des espaces publics, résultant de la place plus importante accordée à la déambulation des piétons et à la végétation, a permis d'améliorer l'attractivité du territoire et viennent en soutien du commerce. D'autres secteurs sont actuellement à l'étude pour répondre aussi aux engagements de la Métropole visant à adapter la ville aux nouvelles pratiques de mobilités douces et à faire cohabiter les hommes, leurs activités et l'environnement. Au cours de l'année 2024 les études de maîtrise d'œuvre sur 5 secteurs à aménager ont été menées avec des réunions publiques de présentation aux usagers. Des études de programmations ont aussi été menées sur 2 secteurs.

Chiffres clés

3 dossiers de consultations finalisés

Premiers secteurs en travaux en 2025



L'Écoquartier Rouen Flaubert : laboratoire d'innovation urbaine

Les travaux du parc Camille Claudel ont débuté pour une livraison du parc et de son canal au cours du 1er semestre 2025. Ce vaste espace public, de près de 7ha, viendra compléter les aménagements des bords de Seine et du parc de la presqu'île Rollet et structurera le cœur du quartier.

Les travaux T5, avec l'ouvrage d'art Niki de Saint-Phalle permettant le franchissement des voies SNCF, ont débuté pour une livraison fin 2025. Cette nouvelle ligne de TCSP assurera au quartier une desserte en transports en commun de très grande qualité, faisant de Rouen Flaubert un projet exemplaire en termes de mobilités.

Mobilités douces : un réseau qui se densifie

Le développement des infrastructures cyclables constitue un pilier essentiel de la politique de mobilité durable. À Franqueville-Saint-Pierre, près de 2 millions d'euros ont été investis dans la création de nouvelles pistes cyclables, avec le soutien de l'État via le Fonds Vert (253 381 €) et de la Région Normandie (45 656 €). Les travaux, achevés en juin 2024, ont intégré des enrobés rouges spécifiques, du mobilier urbain adapté (potelets amovibles, barrières) et des aménagements paysagers. Les résines rouges pour les traversées cyclables sur chaussée, réalisées en juillet, renforcent la visibilité et la sécurité des cyclistes.

Cette dynamique s'étend à l'ensemble du territoire métropolitain. Les 5 pôles de proximité ont mené à bien 449 chantiers de voirie, requalifiant 29 kilomètres de voirie. Ces interventions intègrent systématiquement des aménagements cyclables sécurisés et des espaces piétonniers confortables. L'approche globale du quartier Saint-Sever illustre cette stratégie à long terme : après les réaménagements de la rue et place Saint-Sever, du Jardin Saint-Sever et de la place Henri Gadeau de Kerville, la piste cyclable le long de l'avenue de l'Europe et les travaux de renaturation avenue de Bretagne et Amiral Cécille, une nouvelle phase de concertation démarrera en avril pour l'aménagement du nord de la rue Saint-Sever.





Renaturation

En chiffres

2 M€ investis dans les pistes cyclables à Franqueville-Saint-Pierre

449 chantiers de voirie réalisés par les pôles de proximité

29 km de voirie requalifiée sur l'ensemble du territoire

1,5 km de pistes cyclables créées au Parc du Malaquis.

Un dispositif de lutte contre les particules fines

La Métropole a franchi un cap décisif dans sa lutte contre la pollution atmosphérique avec le lancement du dispositif « Fonds Air Bois » en mai 2024. Cette initiative ambitieuse vise à dépasser les objectifs nationaux pour atteindre les recommandations de l'OMS d'ici 2030 concernant le dioxyde d'azote et les particules fines. Le dispositif cible particulièrement les ménages aux ressources modestes, souvent les moins enclins au renouvellement spontané de leurs équipements de chauffage. L'aide financière propose une prime de base de 1 000 € pour tout propriétaire, majorée à 2 000 € pour les ménages aux ressources modestes selon les barèmes de l'ANAH.

DÉPARTEMENT ÉCONOMIE ATTRACTIVITÉ, RAYONNEMENT, SOLIDARITÉ (DEARS)
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES (DGS), DÉPARTEMENT URBANISME ET HABITAT (DUH), DÉPARTEMENT ESPACES PUBLICS ET MOBILITÉ DURABLE (EPMD), DÉPARTEMENT TERRITOIRES ET PROXIMITÉ (TP)

Objectifs TSE :



Développer un cadre de vie dynamique et inclusif

Gestion des risques :
transparence et anticipation

Plan Corps de Rue Simplifié : sécuriser les travaux

Pour réduire les dommages aux réseaux (plusieurs milliers par an en France), la Métropole développe un Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS) homogène en partenariat avec ENEDIS, GRDF, RTE, HAROPA Port et REE. L'objectif : disposer d'ici 2027 d'une « carte précise identifiant l'ensemble des réseaux souterrains » pour « limiter au maximum les risques et permettre à l'ensemble des acteurs de travailler dans des conditions optimales ».

Cybersécurité :
un partenariat innovant

Face aux enjeux croissants de cybersécurité, la Métropole s'associe à l'Agglomération Cannes Lérins pour « former les agents aux risques et aux bons réflexes à acquérir ». Cette approche mutualisée utilise un jeu immersif qui met les utilisateurs en situation réelle, abordant les virus informatiques, la qualité des mots de passe et le phishing. Cette initiative illustre la capacité de la Métropole à développer des partenariats interterritoriaux pour répondre aux défis numériques contemporains.





En chiffres

23 sites Seveso cartographiés

1 carte interactive accessible au public

Objectif 2027 : cartographie complète des réseaux souterrains

Instance citoyenne sur les risques industriels

La Métropole a lancé en décembre 2024 une instance de dialogue citoyenne sur les risques industriels. Après un travail citoyen de préfiguration, l'instance, composée de 16 citoyens volontaires, et de représentants de la Métropole Rouen Normandie, de la Préfecture de la Seine-Maritime et de l'association d'industriels UPSIDE Boucles de Rouen, a été installée et a priorisé ses premiers axes de travail afin d'améliorer la communication entre les différentes parties prenantes, renforcer la sécurité des populations face aux risques industriels et instaurer un climat de confiance.

Maison Départementale de la Sécurité Civile, une première en France

La Métropole s'associe au Département de la Seine-Maritime pour créer à Malaunay une structure inédite : la Maison départementale de la sécurité civile. Cette innovation vise à « rassembler l'ensemble des acteurs concourant à la sécurité civile » (État, SDIS, associations, réserves) pour « développer une culture du risque et les préparer à faire face aux crises climatiques, technologiques ou sanitaires ». Avec un engagement financier de 500 000 € de la Métropole, cette structure symbolise l'approche collaborative et anticipatrice de la gestion des risques sur le territoire. Elle complète le dispositif de soutien aux sections de Jeunes Sapeurs-Pompiers et le partenariat avec l'association Prévention Routière (5 000 € annuels 2024-2026).

5.4 Des acteurs qui pensent le territoire dans la transition

Au-delà des actions directes, la collectivité renforce son rôle de facilitateur et de coordinateur d'un écosystème territorial dynamique. De la transformation numérique avec l'adhésion au GIP CRIANN à la mise en place d'une cartographie interactive des sites industriels, en passant par des dispositifs innovants comme les fontaines à eau mobiles, la Métropole déploie une stratégie multifacette qui mobilise entreprises, communes, associations et citoyens dans une démarche collective de résilience et d'adaptation aux défis climatiques.

Numérique et attractivité : vers un territoire connecté et innovant

L'adhésion au GIP CRIANN

La Métropole Rouen Normandie est devenue membre fondateur du Groupement d'Intérêt Public CRIANN (Centre Régional Informatique et d'Applications Numériques de Normandie) au 1^{er} janvier 2025. Cette adhésion positionne la Métropole « au cœur de la transformation numérique régionale » et lui donne accès à des infrastructures de pointe : plateau de calcul intensif pour la simulation numérique et l'intelligence artificielle, réseau très haut débit SYVIK, et centres de données régionaux. Ces équipements, cofinancés par la Région, l'État et l'Union Européenne via le FEDER, servent autant aux chercheurs publics qu'aux ingénieurs d'entreprises privées, créant un écosystème favorable à l'innovation et à la recherche appliquée sur le territoire métropolitain.

Cette transformation juridique du CRIANN, passant d'association à GIP, permet d'élargir l'offre de services tout en maintenant le modèle économique initial, garantissant une transition en douceur pour tous les utilisateurs.

Une approche globale favorable à la biodiversité

La Métropole Rouen Normandie confirme son statut de territoire pionnier avec l'expérimentation d'une solution de recharge dynamique par induction électromagnétique pour les bus électriques. Ce projet innovant, développé en partenariat avec Viafrance Normandie, Citeos et Electreon Wireless France, a débuté au deuxième semestre 2024.

Cette technologie, unique en France, permet la recharge des véhicules en mouvement et à l'arrêt, révolutionnant l'approche de la mobilité électrique. L'expérimentation s'inscrit dans la stratégie globale de décarbonation du réseau de transport métropolitain et préfigure les mobilités de demain.



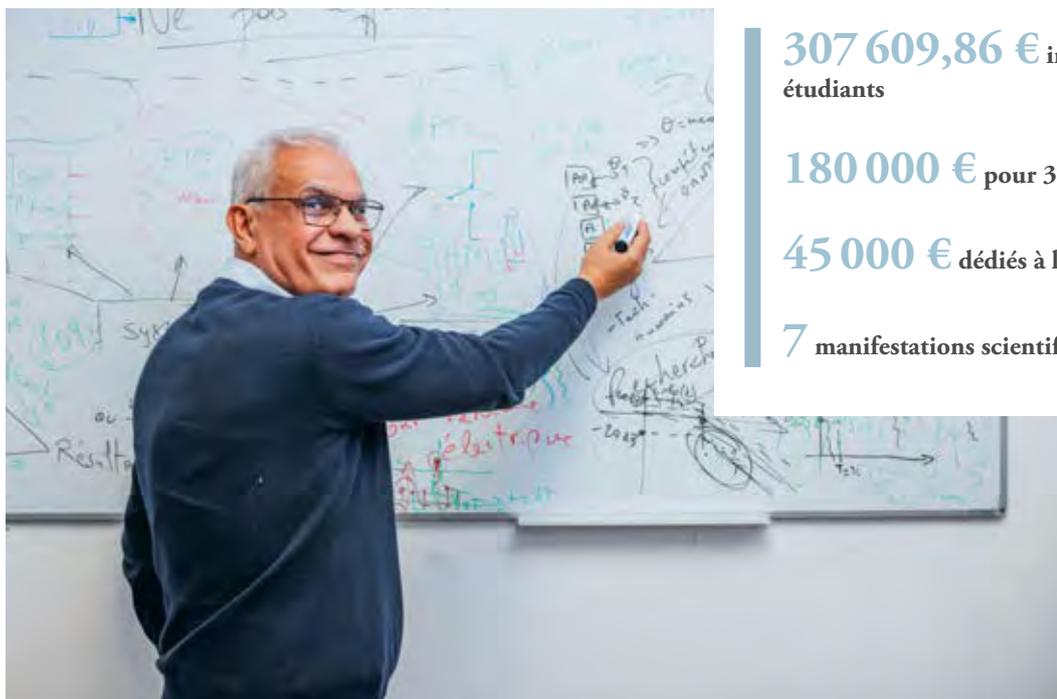
Enseignement supérieur et recherche : l'excellence au service du territoire

La métropole a maintenu son engagement fort envers l'enseignement supérieur et la recherche avec des dispositifs ambitieux. L'Appel À Projets ESR 2024 a distribué 117 454,64 € en fonctionnement et 190 155,22 € en investissement, soutenant des projets innovants couvrant l'ensemble du parcours étudiant, de l'orientation à l'insertion professionnelle.

Le dispositif Allocations Doctorales a bénéficié d'un financement de 180 000 € réparti entre l'Université de Rouen Normandie et l'ESIGELEC pour trois projets de thèses. Cette politique volontariste de soutien à la recherche doctorale, complétée par des avenants de revalorisation salariale, témoigne de l'ambition scientifique métropolitaine.

La diversité des manifestations scientifiques soutenues illustre la richesse du tissu académique local : GRAPHADON à l'INSA, Med Ing Hack à l'ESIGELEC, Congrès Optique Normandie, Rencontres mathématiques de Rouen, ou encore les Rencontres des Chimistes Théoriciens Francophones. Cette effervescence intellectuelle renforce l'attractivité du territoire pour les étudiants et chercheurs.

Le programme Citizens Campus, développé avec l'association CITIZENS, promeut l'engagement étudiant et l'intercommunalité jeunesse, créant des passerelles entre formation académique et citoyenneté active.



Innovation numérique : vers une sobriété responsable

La métropole a lancé en 2024 une initiative pionnière avec le soutien de 45 000 € sur trois ans à l'association Latitudes pour développer une communauté dédiée à la sobriété numérique dans l'enseignement supérieur. Cette démarche, alignée sur la loi REEN et les objectifs de développement durable, positionne le territoire à l'avant-garde de la transition numérique responsable.

Cette initiative répond à un enjeu majeur : concilier innovation technologique et respect environnemental dans un secteur en forte croissance. En fédérant les acteurs académiques autour de pratiques numériques durables, la métropole anticipe les défis de demain et forme une génération consciente des impacts écologiques du numérique.

L'approche métropolitaine dépasse la simple sensibilisation pour proposer des solutions concrètes : formation aux éco-gestes numériques, développement d'outils sobres, recherche sur l'optimisation énergétique des systèmes informatiques. Cette stratégie place la Métropole de Rouen parmi les territoires leaders de la révolution numérique éthique et environnementale.

Enseignement supérieur :

En chiffres

307 609,86 € investis dans les projets étudiants

180 000 € pour 3 allocations doctorales

45 000 € dédiés à la sobriété numérique

7 manifestations scientifiques soutenues.



Développer un cadre de vie dynamique et inclusif

Agir ensemble pour un avenir durable :
les propositions du Conseil de développement durable (CDD) en 2024

Créé par délibération du conseil métropolitain en mai 2021, le CDD est une instance consultative qui vise à enrichir les politiques publiques de la Métropole par des regards croisés, indépendants et pluriels. Il est composé de membres issus de la société civile, désignés pour refléter la diversité territoriale, générationnelle et sociale du territoire.

En 2024 le CDD a su apporter une expertise indépendante sur les enjeux de mobilité et de transition social-écologique :

1. Évaluation de l'utilité sociétale des politiques publiques

Le CETSE (Comité d'évaluation de la transition social-écologique) a développé une méthode souple et transversale pour analyser les politiques métropolitaines selon leur utilité sociétale, en intégrant les externalités positives et négatives et en mobilisant des outils comme la facilitation graphique.

2. Avis sur le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Le CCCAT (Comité changement climatique et aménagement du territoire) a proposé une lecture critique du PAS, appelant à une transition écologique ambitieuse, fondée notamment sur : la préservation des ressources, la sobriété énergétique, la justice sociale, la résilience territoriale, les mobilités douces et l'agriculture durable.

3. Contribution à la feuille de route numérique responsable

Le Comité du Numérique a proposé des actions concrètes pour : l'inclusion numérique, la sobriété des usages numériques, la sensibilisation aux risques et l'accompagnement des usages professionnels.

4. Avis sur le Plan de Mobilité 2035

Le CPM (Comité de partenaires mobilité) a salué les ambitions du PDM 2035 en matière de report modal et de développement des mobilités actives. Toutefois il appelle à des actions concrètes afin de : réduire la place de la voiture, renforcer les mobilités actives, améliorer les transports en commun et intégrer les enjeux du périurbain et du fret ferroviaire.

Le Baromètre Métropolitain des Modes de Vie

 Nouveauté 2024, le Baromètre Métropolitain des Modes de Vie constitue un outil innovant d'évaluation et d'accompagnement des transitions comportementales. Cette enquête annuelle, diffusée du 7 octobre au 11 novembre, mesure l'adoption de pratiques plus sobres et respectueuses de l'environnement par les habitants. Associée à un jeu-concours doté de 2 500 € de lots (chèques culture, sport, transports), elle favorise une participation massive tout en sensibilisant aux enjeux de transition. 1 853 personnes ont répondu à cette première édition, ce qui a permis de dégager un panel représentatif de 858 répondants. Les données collectées guideront l'adaptation des politiques publiques et l'évaluation de leur impact sur les comportements citoyens. Ce dispositif positionne Rouen Normandie comme territoire précurseur dans l'observation des transitions sociales.



Rapport de l'édition 2024

Dites-nous
à quoi ressemble
votre quotidien?

L'accompagnement de la transition par l'information et la sensibilisation

Adopté en juin 2023, le plan d'actions du PACTE (Plan d'accompagnement des changements de la transition écologique) renforce ses outils d'accompagnement au changement de comportements et ses dispositifs d'éducation à l'environnement. Le Pavillon des Transitions, l'Atelier des transitions, les relais COP 21 ainsi que l'accompagnement des événements organisés par les communes en sont les principaux dispositifs (Conventions PACTE avec les communes).

En complément de son programme d'animation à destination des scolaires et de certains publics spécifiques (les jeunes, les clubs sportifs, les personnes en situations de précarité etc.), le PACTE soutient également les projets et acteurs associatifs contribuant à la transition écologique du territoire et à accompagner les citoyens en proposant notamment des ateliers-animations grand public dans le cadre de Mon P'tit Atelier.



Le Pavillon des Transitions : un succès populaire confirmé

- Depuis son ouverture en juin 2022, le Pavillon des Transitions confirme son rôle central dans l'écosystème métropolitain de la transition social-écologique. Avec plus de 50 000 visiteurs accueillis, cette structure située au sein du hangar 2 sur les quais rive droite à Rouen, développe une programmation riche autour du slogan « Connaître pour agir ». L'exposition « ça chauffe », présentée de janvier 2024 à janvier 2025 et basée sur les travaux du GIEC métropolitain, illustre la capacité du lieu à traduire la complexité scientifique en contenus accessibles.
- Le Pavillon propose une palette d'activités diversifiées : ateliers pratiques, conférences expertes, événements thématiques et expositions temporaires. Cette programmation éclectique répond aux différents profils de visiteurs, des familles aux professionnels, contribuant à faire de la transition écologique un enjeu partagé. 177 ateliers grand public ont été proposés en 2024 dont 89 animés par l'équipe du Pavillon, soit 1 602 participants (ateliers adultes et parents-enfants). Concernant les structures sociales, ce sont 628 personnes qui ont participé à ces ateliers.
- Doté d'un auditorium de 220 places, le lieu dispose d'équipements techniques performants, et fonctionne selon une éco-charte stricte imposant le « zéro déchets » lors de ses événements. Sa mise à disposition gratuite pour les acteurs du territoire favorise l'émergence de projets environnementaux innovants.
- Le Pavillon incarne parfaitement la philosophie métropolitaine : un lieu où transition écologique rime avec innovation sociale et pédagogie participative. Cette approche transversale fait de la Métropole de Rouen un territoire précurseur dans la sensibilisation aux enjeux climatiques.

Le Club de la COP21

Lancé le 7 avril 2020 en plein confinement, le Club de la COP21 est un groupe Facebook permettant l'échange entre les membres autour de la transition écologique (trucs et astuces du quotidien, infos, évènements etc.). La Métropole y diffuse des messages de sensibilisation et d'éducation à l'environnement (réemploi, réduction des déchets, alimentation durable, mobilité douce, économies d'énergie). Au 31 décembre 2024, le Club comptait près de 2 100 membres.

Mon P'tit Atelier

Mon P'tit Atelier est un dispositif d'animations environnementales « hors les murs » (événements communaux ou dans les lieux de proximité accueillant du public). Les animations sont participatives et se veulent reproductibles à la maison, l'idée est de rendre le citoyen acteur de sa propre transition.

En 2024, 748 animations Mon P'tit atelier ont été réalisées lors d'événements communaux ou associatifs sur toutes les thématiques de la transition écologique, soit 26 230 personnes sensibilisées.



En chiffres

34 communes ont signé la convention PACTE

44 Événements communaux soutenus parmi les 8 grands événements proposés (Printemps au jardin, Semaine Européenne de la Réduction des déchets, la Journée Mondiale des Océans, Semaine Européenne du Développement Durable, semaine européenne de la mobilité, Earth hour, mai à vélo, journée mondiale du climat)

6 associations accueillant du public soutenu en tant que « Relais COP 21 » permettent de mailler le territoire en élargissant géographiquement et socialement le public ciblé

40 335 visiteurs de l'exposition Climat « Ça chauffe ! »

2 230 participants aux **177** ateliers grand public organisés au Pavillon des Transitions.





Le Pavillon des Transitions, vitrine des métiers de l'environnement

Le Pavillon des Transitions a organisé les 18 et 19 septembre 2024 deux journées « À la découverte des métiers de l'environnement ». Cette manifestation ouverte à un large public (collégiens, lycéens, grandes écoles, structures sociales etc.), a permis de présenter les compétences environnementales de la Métropole.

Durant ce forum, le pavillon a accueilli :

- 1271 personnes
- 11 collèges, 5 lycées et 5 structures sociales.

Ces événements gratuits s'inscrivent dans une démarche de sensibilisation et d'orientation professionnelle vers les métiers de la transition écologique. Ils contribuent à faire connaître les opportunités d'emploi dans le secteur environnemental et à susciter des vocations chez les jeunes.

Perspectives : une dynamique collective renforcée

L'année 2024 confirme la capacité de la Métropole Rouen Normandie à fédérer les acteurs territoriaux autour des enjeux de transition. En combinant innovation numérique, gestion préventive des risques et actions environnementales concrètes, elle construit un modèle de gouvernance territoriale adapté aux défis contemporains. Cette approche collaborative, qui associe transparence, anticipation et innovation, pose les bases d'un territoire résilient et attractif, capable de répondre aux attentes des entreprises, des citoyens et des partenaires institutionnels.







Assurer une gestion efficace des ressources

6

6 Assurer une gestion efficiente des ressources

6.1 En contact avec les habitants et les usagers

Pour mettre en œuvre les plans, programmes ou schémas votés par les élus et appliquer les politiques publiques qui ont été décidées, les services de la Métropole doivent diffuser l'information auprès des citoyens, sensibiliser les habitants aux enjeux et objectifs sous-tendus par ce choix et proposer des outils pour dialoguer. La communication y contribue, grâce à ses nombreuses publications (magazines, newsletters, réseaux sociaux, publicités...) et une volonté éditoriale, soucieuse de faire comprendre au plus grand nombre les enjeux des politiques publiques et de faciliter l'accès à l'information pour les usagers. Pour les services publics qui sont de la compétence de la Métropole, des sites Internet, des numéros d'appel spécifiques ou des solutions de gestion de la relation usager ont été développés pour que toute demande soit orientée vers le bon interlocuteur. La dématérialisation est en marche. L'EPCI contrôle aussi l'activité des services qui sont exploités par une régie ou par un délégataire, tout comme il contrôle les principaux établissements publics ou associations qui bénéficient de soutiens financiers.

Des actions de communication en soutien aux politiques métropolitaines

Dans le cadre de ses missions, la Direction de l'Information et de la Communication Externe (DICE) accompagne la promotion des dispositifs mis en place par les services, pour informer les usagers et valoriser les opérations ou leurs résultats. En 2024, la DICE a accompagné la promotion de nombreux événements et dispositifs.

Des campagnes de grande ampleur ont ainsi été menées pour soutenir les nouveaux dispositifs en faveur des mobilités (à l'instar de l'extension du service **LOVÉLO** dans de nouvelles communes, l'intégration tarifaire, l'aménagement d'itinéraires cyclables, etc.), pour encourager les usagers à modifier leur comportement (évolution des modalités de collecte des déchets, propreté et lutte contre les dépôts sauvages, culture du risque...), pour promouvoir les grands événements festifs et

populaires (Rouen à Table, Solitaire du Figaro-Paprec, **Graines de Jardin**, Cathédrale de Lumières, Jours de Fêtes, célébration des Jeux Olympiques et paralympiques 2024, la Forêt Monumentale à Canteleu...) mais également pour soutenir l'aménagement et l'attractivité du territoire (accompagnement de la démarche **Rouen 2050**, extension du réseau des pépinières d'entreprises, nouveaux quartiers et rénovation urbaine...)

Le ton employé sur nos supports se veut informatif, direct et accessible. De très nombreux portraits permettent de mettre en avant les personnes, connues ou inconnues, qui font l'actualité du territoire ; en outre, des vidéos ou des traitements décalés jettent une lumière nouvelle sur de multiples sujets (série N'oubliez pas le Guide sur le patrimoine, l'Agenda au Carré pour les bons plans sorties...).

Vecteur essentiel d'information, le site web attire plus de 2 millions de visiteurs chaque année.

Un projet de refonte de grande ampleur a été initié en 2024, dont l'aboutissement est prévu pour l'été 2025. Au total, ce sont une quarantaine de sites distincts qui sont gérés par le service Com' de la Métropole : ceux des petites communes, des satellites (RNA, Rouen Normandie Création...) ou ceux liés à un projet, à un service spécifique ou qui apportent une information particulière (Cop21, InfoTrafic, ZFE, Jeparticipe...). Le Mag', magazine intercommunal diffusé dans les boîtes aux lettres sur tout le territoire, a connu quant à lui 10 parutions en 2024 (une par mois, sauf les n° double de juillet/août et décembre/janvier), augmentées de deux suppléments : « Bilan à mi-mandat », distribué avec le numéro de l'été, et « Risques », avec le magazine d'octobre (16 pages, 4^e édition).



Réseaux sociaux : le boom des vidéos

Si le réseau social Facebook est le plus important en nombre d'abonnés (40 000), l'année 2024 est marquée par une augmentation significative du compte Instagram avec plus de 28 % de nouveaux followers (avec 22 400 abonnés). Le compte LinkedIn est suivi quant à lui par 32 000 abonnés, enregistrant une augmentation de 15 %.

L'année 2024 est marquée par le développement accru des vidéos sur Instagram, via la propagation du format appelé « réel » (format 9 : 16 – vertical – durée 1'30 max). Le compte de la Métropole lance alors ses chroniques vidéos « info culture » et « info sport » en quinzaine, avec des présentateurs face caméra. Ces vidéos rencontrent un franc succès auprès des habitants, en plus de la chronique vidéo « agenda au carré » qui valorise chaque semaine des événements du week-end sur le territoire de la Métropole.

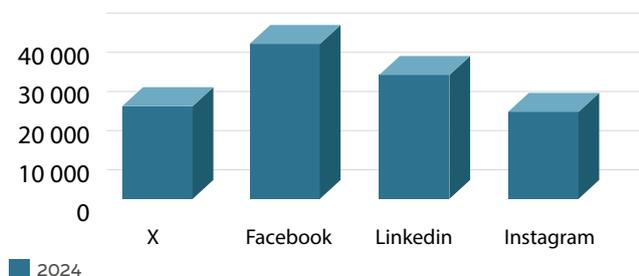
Plus incarnés grâce à ces nouvelles formules de vidéos, les réseaux sociaux de la Métropole voient le nombre de « like » augmenter considérablement. Les partages deviennent nombreux et la visibilité dépasse de loin le nombre d'abonnés initiaux. Au cours de l'année 2024, l'image digitale de la Métropole a ainsi gagné en proximité et en popularité.



Les réseaux sociaux

En chiffres

Nombre d'abonnés



Ma Métropole répond à l'appel

Ma Métropole est un numéro d'appel (0800 021 021) gratuit, disponible 24h/24, qui simplifie la prise de contact vers les services communautaires pour donner une information directe ou transmettre les demandes d'intervention. L'outil, destiné aux usagers, aux communes et même aux agents de l'EPCL, est accessible aussi sur le web. Sur l'année, 183 843 fiches ont ainsi été créées et communiquées à l'interlocuteur en capacité de répondre, soit une moyenne de 17 500 par mois (en baisse de 4 % sur un an). Le site Internet a enregistré quant à lui 7 756 demandes soit une progression de 6 % (cf. tableau).

		Fiches créées par le prestataire		Fiches créées par les usagers	
		2023	2024	2023	2024
Nombre de fiches au total		198 558	183 843	6 895	7 756
Compétences les plus sollicitées	Eau	64,90 %	64,96 %	30,3 %	30,8 %
	Déchets	18,60 %	19,14 %	23,8 %	20,71 %
	Divers	6,60 %	7,39 %	16,4 %	12,1 %
	Voirie	3,60 %	3,64 %	9,2 %	28,18 %
	Assainissement	2,20 %	2,21 %	4,9 %	3,97 %
	Transport	1,70 %	0,66 %	NC	4,24 %
		Fiches créées par les communes			
Nombre de fiches au total		2023		2024	
		3 749		3 794	
Compétences les plus sollicitées	Voirie	61,80 %		68,29 %	
	Déchets	22,50 %		16,97 %	
	Assainissement	10,30 %		9,36 %	
	eau	3,30 %		3,72 %	

Dématérialisation : une simplification pour l'utilisateur et pour les communes

La dématérialisation des Autorisations du Droit des Sols (ADS) et des Déclarations d'intention d'Aliéner (DIA) est engagée depuis 2022 conformément à l'obligation réglementaire. Cette démarche poursuit l'objectif de simplification des relations entre les usagers et l'Administration. Bien que le recours à la dématérialisation soit croissant, l'accueil physique et le dépôt des dossiers au format papier restent accessibles aux administrés. En 2024, la dynamique numérique se confirme : pour la ville de Rouen, 35% des dossiers (soit 1917 dossiers - 1673 dossiers ADS et 244 DIA) ont été déposés via le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU). Pour les autres communes, près de 95% des dossiers sont transmis par courriel au service instructeur. L'adhésion progressive des services consultés et des services de l'État renforce cette évolution vers une instruction intégralement dématérialisée, objectif désormais visé à très court terme.



Publik : la gestion de la « Relation Citoyen »

Publik est une solution de Gestion Relation Citoyenne (GRC) ou gestion de la relation usager, qui offre aux habitants et aux personnes morales la possibilité de faire des démarches en ligne. Pour les demandeurs, la mise en place des téléservices attachés à la plateforme leur permet de déposer leur dossier sur ce portail (y compris pour le financement ou les subventions) et de suivre l'évolution du traitement. De leur côté, les services gestionnaires peuvent effectuer l'instruction via une application métier. Cet outil facilite aussi le recensement de l'ensemble des aides allouées dans l'année, avec un point d'entrée unique.

En 2024 les nouvelles démarches déployées ont porté sur l'habitat, la transition écologique, le transport et la mobilité, les communes, le patrimoine et la culture.

Publik

En chiffres

10 395 demandes déposées

3 526 comptes utilisateurs créés

17 183 connexions à la plateforme comptabilisées.

Des services publics sous surveillance

En 2024, la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), chargée d'examiner l'activité des services publics, qu'ils soient exploités en régie ou par voie de délégation, s'est réunie 9 fois. Elle a analysé les rapports annuels 2023 relatifs à l'exécution des services publics.

Par ailleurs, elle a émis deux avis favorables relatifs aux projets de Délégation de Service Public suivants :

- Exploitation des transports en commun (séance du 29 janvier 2024).
- Exploitation du parc des expositions, à compter du 1^{er} janvier 2025 (séance du 25 mars 2024).

Enfin, elle a été consultée pour avis préalable au classement des réseaux de chaleur de la Petite Bouverie et de Martainville (séance du 29 janvier 2024). Elle s'est prononcée favorablement.

Assurer une gestion efficiente des ressources

Renouvellement de la DSP du Zénith

Après mise en concurrence, c'est la société SNC Seine Zénith qui en assurait déjà l'exploitation qui a été choisie comme délégataire de service public pour le Zénith sur la période du 01/07/2024 au 30/06/2029. Le nouveau contrat a pris effet au 1^{er} juillet 2024, dans le respect du principe de continuité du service public. Les différentes phases de la consultation sont détaillées dans le tableau.

Zénith	Prévu	Réalisé	Commentaires
Note de cadrage	01/02/23	15/02/23	avis favorable
Comité Social Territorial	07/03/23	16/03/23	avis favorable
Commission consultative des services publics locaux	15/05/23	15/05/23	avis favorable
Délibération de lancement	25/05/23	22/05/23	RAS
Publicité	mi-juin 23	22/06/23	RAS (30/06 pour la lettre du spectacle)
Dépot candidature	fin août 23	31/08/23	conforme
Admission des candidats	déb sept 23	25/01/23	
Envoi DCE	mi-sept 23	06/10/23	au regard de la date CDSP
DLRO	mi-nov 23	15/12/23	30 jours mini selon CCP
Commission DSP	02/02/24	02/02/24	confirmé par P. Houbron
Négo 1	du 12/02 au 16/02	14/02/24	RAS
Négo 2	du 11/03 au 15/03	12/03/24	
Phase mise au point	18/03 au 22/03		
Envoi dossier au membre conseil	entre le 26/03 et 28/03	28/03/24	au moins 15j avant le conseil (01/04 férié)
Délibération attribution	15/04/24		

Renouvellement de la DSP Parc des Expositions la Délégation de service public

(Délégation de service public) du Parc des Expositions a été attribuée à la Société Publique Locale Rouen Normandie Evènements, spécialement créée à cet effet. Le nouveau contrat « in house » a débuté le 1^{er} janvier 2025, dans le respect du principe de continuité du service public. Les différentes phases de la procédure dérogatoire au droit commun des DSP (sans consultation) sont détaillées dans le tableau.

PArc des expos	Prévu	Réalisé	Commentaires
Comité Social Territorial	01/03/24	21/03/24	RAS avis favorable
Commission consultative des services publics locaux	01/03/24	25/03/24	RAS avis favorable
Délibération de lancement	15/05/23	15/03/24	RAS
Phase mise au point	avril à sept 2024	en cours	REnvoi du projet au délégataire le 23/08, retour pour le 15/09, en cours d'analyse
Délibération attribution	30/09/24	12/11/24	Décalage dû aux congés d'été



Les deux crématoriums rouennais en exploitation déléguée

Les habitants de la Métropole disposent de deux crématoriums, l'un à Rouen, l'autre, ouvert depuis janvier 2020, au Petit-Quevilly. L'exploitation, commune aux deux sites, est confiée depuis 2019 à la Société des Crématoriums de France par voie de délégation de service public. Le nouveau contrat d'une durée de 5 ans a pris effet, à compter du 1er décembre 2022. En 2024, 3219 crémations ont été effectuées (vs 3148 en 2023), avec un délai moyen d'attente de 4 à 5 jours (vs 4 jours en 2023).

Des satellites au service du public

Les principaux organismes subventionnés par la Métropole Rouen Normandie font l'objet d'un contrôle. L'analyse porte sur la santé financière de l'organisme et sur le respect des obligations conventionnelles. Les contrôles donnent lieu à des comptes rendus synthétiques et, si nécessaire, à des alertes qui permettent de retravailler sur les problèmes soulevés. Ils constituent un outil d'aide à la décision pour l'EPCI, dans ses relations avec ses partenaires.

Six établissements ont fait l'objet d'un contrôle en 2024 (vs 3 en 2023).

6.2 Au service de la collectivité et des objectifs de Transition Sociale Écologique

De nombreux services communautaires sont tournés principalement vers l'interne et dédiés au bon fonctionnement de l'ensemble de l'établissement. C'est le cas de la documentation, de la reprographie, des services informatiques, du parc automobile ou de la gestion du patrimoine. Les agents qui y travaillent agissent en appui des autres directions et concourent indirectement aux projets de la Métropole Rouen Normandie et aux objectifs de transition social-écologique qu'elle s'est fixés. Ils y participent aussi directement, en veillant à adopter les décisions et à mettre en œuvre à leur niveau toutes les actions favorisant une meilleure prise en compte de ces objectifs.

Des lectures pour s'acculturer à la transition social-écologique

Gestionnaire des achats de documentation professionnelle pour l'ensemble des directions de la Métropole (livres et abonnements), le service documentation consacre la moitié de son budget à l'acquisition d'ouvrages contribuant à l'acculturation des agents aux objectifs de la transition sociale et écologique (TSE). Le service poste régulièrement sur le réseau social interne, Viva Engage, des liens vers des ressources utiles pour les salariés de la collectivité. Sur 180 publications en 2024, 70 sont en lien avec les thématiques TSE (39 %), et 5 portent sur l'égalité femmes/hommes (3 %). On notera que 12 livres ont été achetés d'occasion (1 313 €, soit 13% des achats).

La documentation

En chiffres

	Total			Dont TSE			
	Total	Titres différents	Montant achats	Nombre	Titres différents	Montant achats	Part dans le budget
Achats							
Abonnements	247	163	141 447 €	130	88	72 343 €	51 %
Ouvrages	362		8 223 €	112		2 660 €	32 %

Des impressions écoresponsables sur papier 100 % recyclé

La réduction de l'usage du papier et le recours à des consommables recyclés s'inscrivent pleinement dans la démarche de transition écologique engagée par la Métropole.

Depuis 2020, l'ensemble des impressions réalisées au sein des services (hors reprographie) est effectué sur du papier 100 % recyclé.

En 2024, 5924 ramettes de formats A3 et A4 ont été utilisées, confirmant la baisse constatée depuis maintenant 5 ans.

De surcroît, l'évolution des taux de Recto / Verso (+2.39%) et de numérisation (+8.27%) sur les 5 dernières années traduisent une dynamique continue de sobriété dans les usages des agents.

Le déploiement du logiciel de pilotage Papercut renforce cette démarche en permettant à chacun de suivre ses consommations d'impression et d'en mesurer les impacts environnementaux.

À titre d'exemple, le pilotage des flux d'impression a permis d'éviter l'édition de 356 ramettes sur l'année 2024.

Ces indicateurs participent à la sensibilisation des agents et à la réduction des impressions non essentielles, contribuant ainsi à une gestion plus responsable des ressources et à la limitation de l'empreinte environnementale globale de notre activité.

Une DSIN réactive et proactive

Plateforme SMILE

Outil de liaison entre les équipes de la Direction des Services Informatiques et du Numérique (DSIN) et les utilisateurs du système d'information, le portail SMILE sert de point de contact sur toutes les demandes et incidents relatives à l'offre de service informatique.

Ainsi, SMILE centralise l'ensemble des demandes d'assistance ou de dépannage interne. Ces sollicitations peuvent être signalées directement via le portail SMILE, ou par téléphone, et sont tracées sous forme de tickets.

Une vision planifiée des projets informatiques

Le Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI) 2022, recense et planifie tous les projets émanant des différents départements de la Métropole et qui incluent des développements informatiques, qu'ils soient destinés à une utilisation interne ou ouverts aux usagers et habitants. Avec la mutualisation intervenue en mai 2024 (regroupement des services informatiques de la Métropole et de la ville de Rouen), les projets de la Ville de Rouen ont été intégrés dans le suivi et la gouvernance du SDSI 2022-2026. En outre, en perspective de l'obtention du label Numérique Responsable en 2025, un diagnostic et des travaux collectifs ont permis d'évaluer la maturité et les opportunités des deux structures en matière de Numérique Responsable (NR).

Ainsi, si, conformément à la gouvernance posée en 2022, les projets retenus au SDSI répondent aux objectifs de service aux citoyens, d'efficacité de l'administration, et de sécurité des moyens informatiques, la mesure du rapport entre l'impact écologique et le bénéfice est progressivement intégré.

La gouvernance est organisée en strate. Au niveau de la direction générale, un comité de suivi se réunit tous les semestres. Au niveau de chaque département, le comité des directeurs examine deux fois par an les éléments qui les concernent. Et au niveau de chaque projet, les chefs de projet, côté métier et côté DSIN, sont chargés de la gestion au quotidien.

De nombreux projets participent à la réalisation des objectifs de transition sociale écologique, de façon spécifique ou transverse. Les éléments marquants de 2024 ont été les suivants :

- **Ouverture de démarches supplémentaires sur la GRC, en particulier la gestion des inscriptions scolaires aux ateliers culturels ou la gestion des fonds de concours culture**

- **Dématérialisation des marchés : Mise en place de la signature électronique**

- **Mise en œuvre du premier logiciel métier intégrant de l'IA générative, à savoir Délibia pour la rédaction des décisions et délibérations. Expérimentation dans un cadre précis, ayant donné lieu à une évaluation sur les impacts métier.**

- **Lancement du MaaS (service de mobilité), après homologation de sécurité**

- **Mise en œuvre d'une solution de pilotage des plans d'action, en particulier le PCAET ou le Label AEC**

- **Rédaction de la PSSI, campagne de sensibilisation sur les risques cyber, en particulier sur le Phishing.**

Fin 2024, 82 % du schéma directeur des projets ont été engagés (en cours ou terminés).

Le Système de sécurité des services d'information 2022-2024

En chiffres

146 projets retenus initialement et planifiés au système de sécurité des services d'information (SDSI) 2022-2024

28 nouveaux projets inscrits soit au total **174** projets au SDSI 2022-2026 (hors projets spécifiquement Ville)

56 projets terminés

54 projets en cours ou à démarrer

21 projets suspendus

12 projets abandonnés.



DSI Ville + DSI Métropole = DSIN

En 2022, la Ville de Rouen et la Métropole Rouen Normandie ont approuvé le projet de mutualisation de leurs DSI (Directions des Systèmes d'Information), une étape concrète ayant eu lieu en 2023 avec la préfiguration de la future direction unique, qui est opérationnelle depuis mai 2024. La DSIN comporte 92 postes.

L'organisation spatiale sur les deux sites a été finalisée mi-décembre 2024.

La Direction, conformément aux obligations de la loi REEN, a élaboré, en lien avec toutes les parties prenantes, une feuille de route numérique responsable (NR) commune à la Ville de Rouen et à la Métropole, chaque structure ayant délibéré en décembre 2024.

3 piliers et 15 engagements de la Feuille de route « cap vers un numérique responsable.

Pour aller plus loin, et bâtir des fondations solides et durables pour la nouvelle direction, elle a profité des travaux relatifs à la feuille de route « Cap vers un Numérique Responsable » pour aller plus loin et viser le label NR niveau 2 de l'Institut du Numérique Responsable en 2025.

Au-delà de l'organisation désormais posée, la convergence de l'offre de service, des processus de délivrance de cette dernière, ainsi que des infrastructures notamment de sécurité. C'est un travail de longue haleine dont les arbitrages seront guidés par les exigences de sécurité, de durabilité et d'inclusion.

Le patrimoine bâti : entretien, travaux, réhabilitation

La Direction des bâtiments a en charge l'entretien du patrimoine bâti, et à ce titre, conduit tous les travaux nécessaires à maintenir aux normes les bâtiments qui relèvent du code du travail et les établissements recevant du public. En 2024, l'activité représente 1 735 bons de commande pour un montant de 18 368 237 € (-8 % en 1 an). Elle veille à couvrir les besoins en énergie des immeubles, pour le chauffage et l'usage. La Direction des bâtiments suit également les programmes de constructions et de réhabilitations majeurs, soit, fin 2024, 2 projets en travaux, 6 projets en phase d'étude et 3 projets en phase de programmation.

Mise en conformité des établissements recevant du public

Depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les établissements recevant du public (ERP) doivent être accessibles à tous les types de handicap. Pour les établissements qui ne l'étaient pas à la date du vote, leurs responsables avaient jusqu'au 31 mars 2019 pour transmettre aux services de l'État un Ad'AP, ou Agenda d'Accessibilité Programmée, puis exécuter les travaux dans le délai accordé par la Préfecture. La Métropole a déposé deux Ad'AP depuis 2015. Le premier, validé en octobre 2015 pour une période de 6 ans, porte sur 15 ERP et 1 IOP (Installation Ouverte au Public). L'autre AD'AP de Patrimoine (sur les établissements culturels), validé en avril 2019 pour une période de 6 ans, porte sur 11 ERP et 2 IOP.

En outre, depuis 2019, un nouveau patrimoine de 4 ERP, transféré à la Métropole, nécessite également une mise en conformité d'accessibilité. Deux réunions ont eu lieu avec les services de l'État en juin et septembre 2023 pour fixer des points d'étape. Des fiches détaillent chaque site concerné par des travaux et présentent les étapes de réalisation. Les diagnostics d'accessibilité des trois sites non conformes ont été réalisés (le quatrième attend une autorisation de travaux). Un calendrier récapitulatif des opérations faites, en cours et celles qui restent à faire a été partagé avec les services de l'État. Dans le cadre des engagements vers un territoire sobre, la Direction des Bâtiments a élaboré une stratégie énergétique, afin d'atteindre les objectifs de réduction, qui ont été établis à 60 % sur les dépenses énergétiques à l'horizon de 2050 (voir encadré « Bâtiments sobres pour territoire sobre » dans le chapitre « Vers un territoire sobre et 100 % ENR »)

Un nouvel outil de gestion de patrimoine

Astech est un logiciel destiné à améliorer la connaissance du patrimoine bâti et à mieux compiler et partager les données. Cet outil permet d'intégrer les informations graphiques 2D et 3D des bâtiments, ce qui facilite les actions d'entretien et d'exploitation. Il s'appuie sur la mise en place d'un réseau de référents de site, afin de faire progresser la qualité de service des directions supports en charge de la gestion des bâtiments. Enfin, il offre la possibilité de sortir des indicateurs plus précis et de réaliser des récapitulatifs des coûts par bâtiment, afin d'alimenter les réflexions de schéma directeur immobilier. Il a été mis en production en juin 2023 pour la partie prise en compte des demandes de travaux par les référents. La partie intégration de la maquette numérique sera opérationnelle en 2025.

Mobilier et matériel récupérés

Dans un souci de réduction des dépenses et dans une démarche d'attention constante aux objectifs TES, la récupération et la remise en état de matériel et de mobilier permet de les réinstaller dans les bureaux administratifs et techniques. La Métropole évite l'achat d'équipements neufs et participe à la réduction des déchets. C'est ainsi qu'en 2023, le recyclage du mobilier de la cité administrative (dont une centaine d'armoires, 90 caissons, 84 bureaux...) a entraîné une économie de 83 787 €.



Un parc automobile renouvelé et électrifié

La proportion des véhicules électriques dans l'ensemble du parc automobile de la Métropole atteignait 53 % du parc fin 2024, contre 40 % un an plus tôt et 22 % en 2022 (voir tableau). Fin 2024, 2 véhicules légers 2 places, 29 véhicules utilitaires légers et 13 gros utilitaires ont été commandés, pour une livraison au 1^{er} trimestre 2025.

Depuis 2022, la mise en place d'un système d'acquisition dynamique autorise pour chaque commande l'intégration de nouveaux prestataires, afin de mettre en concurrence et de sélectionner les opérateurs économiques les plus performants en matière de véhicules utilitaires électriques et de bénéficier des dernières technologies. En 2024, 12 marchés spécifiques ont été publiés. La procédure a permis l'achat de 2 camions bennes, 38 utilitaires légers (kangoo ZE, e-Parter et Townstar), 13 Fourgons (e-transit, Master ZE, Interstar) et 2 camions-bennes.

Ces évolutions s'accompagnent d'un changement des pratiques de conduite des agents et d'une nouvelle organisation des services pour s'adapter à la motorisation et davantage mutualiser l'usage des véhicules.

Le Parc automobile

En chiffres

Type de véhicule	Parc 2021	Parc 2022	Parc 2023	Parc 2024
Véhicules légers thermiques (dont 1 hybride)	203	133	75	66
Véhicules légers électriques (Zoé + e-208)	22	92	167	181
Petits utilitaires thermiques	179	179	144	105
Petits utilitaires électriques (kangoo e-tech van + e-partner)	25	25	46	85
Gros utilitaires thermiques (type Master)	114	114	108	86
Gros utilitaires électriques	0	0	6	28
Total	543	543	546	551
Part des véhicules électriques	9 %	22 %	40 %	53 %

6.3 Marchés publics : des achats durables et responsables

La Direction Achat Public (DAP) est chargée de l'organisation des marchés publics pour l'ensemble des services de la Métropole Rouen Normandie. Elle assure le secrétariat de la commission Appel d'offres, elle s'occupe de la sécurisation des procédures de passation des marchés publics et suit leur exécution. Elle joue un rôle de conseil et de contrôle interne et elle tient une place essentielle pour la mise en œuvre des objectifs de transition social-écologique (TSE) et de la politique de développement durable de l'EPCI, comme référent Achat durable, et comme pilote du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER).

Un schéma pour des achats durables et responsables

Les Schémas de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) ont été instaurés par la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire. Depuis 2022, les collectivités locales et certains gros acheteurs sont tenus d'élaborer un tel document dès lors que le volume d'achats annuels atteint 50 millions d'euros. La Métropole Rouen Normandie a adopté son SPASER en juillet 2021. Trois objectifs ont été retenus :

- **Prendre en compte la transition écologique, la biodiversité, les impacts environnementaux et la santé dans les marchés publics.**
- **Favoriser la commande publique éthique et socialement responsable.**
- **Simplifier et faciliter l'accès à la commande publique pour le tissu économique local.**

Le schéma s'applique à décrire très concrètement les critères pour les achats soit durables et responsables du point de vue social, écologique et économique. L'EPCI prend ainsi un certain nombre d'engagements, déclinés comme suit.



8 engagements pour un achat socialement durable et responsable

- 1 Développer les clauses d'insertion sociale dans les marchés publics, avec une attention particulière pour les marchés de services, y compris dans le cadre de prestations intellectuelles au bénéfice du premier emploi pour les jeunes diplômés.
- 2 Incrire le développement des clauses d'insertion en lien avec les initiatives locales portées par les facilitateurs, favorisant les parcours d'accès ou de retour à l'emploi les plus pérennes.
- 3 Réserver des marchés aux entreprises adaptées ou établissements d'aide par le travail afin de favoriser l'accès ou le maintien à l'emploi des personnes en situation de handicap.
- 4 Réserver des marchés aux structures de l'insertion par l'activité économique afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées : jeunes sans qualification, demandeurs d'emploi seniors ou de longue durée, bénéficiaires de minimas sociaux.
- 5 Utiliser l'allotissement et les variantes comme outils au service de l'achat responsable afin de faciliter l'accès des PME de l'économie sociale et solidaire à la commande publique, ainsi qu'aux entreprises de l'économie sociale et solidaire.
- 6 Identifier, par segment d'achats, les filières de produits issus du commerce équitable.
- 7 Intégrer dans les marchés, lorsque l'objet et les conditions d'exécution le permettent, des considérations éthiques et équitables en favorisant les démarches de responsabilité sociale des entreprises, notamment l'égalité entre les femmes et les hommes.
- 8 Inciter les fournisseurs à respecter les conditions sociales de fabrication et de production satisfaisantes et s'assurer que celles-ci n'ont pas requis l'emploi d'une main-d'œuvre dans des conditions contraires aux droits de l'homme au travail.

7 engagements pour un achat écologiquement durable et responsable

- 1 Intégrer les principes de l'éco-conception dès la définition des besoins, par une vision globale de leurs impacts environnementaux prenant en compte les consommations de matière et d'énergie, les rejets dans les milieux naturels, les effets sur le climat et la biodiversité.
- 2 Privilégier, voire imposer dès que possible dans les cahiers des charges, les écolabels ou des garanties équivalentes, les matériaux biosourcés, favoriser le réemploi.
- 3 Favoriser les solutions permettant d'accroître la performance et l'efficacité énergétique des installations, des équipements et des bâtiments.
- 4 Intégrer, lorsque l'objet et les conditions d'exécution du contrat s'y prêtent, des critères ou clauses permettant de garantir la performance environnementale des achats réalisés et choisir l'offre économiquement la plus avantageuse en prenant en compte les performances en matière de protection de l'environnement, d'utilisation des énergies renouvelables. Le critère de performance environnementale sera obligatoire sauf dérogation dûment justifiée, et fera l'objet d'une pondération dans une fourchette de 10 à 20 % en fonction de l'objet des marchés publics concernés.
- 5 Analyser les besoins en raisonnant en coût global d'utilisation ou en coût tout au long du cycle de vie des produits, jusqu'à l'élimination des déchets. Optimiser leur durée de vie, améliorer leur qualité afin d'augmenter les périodes de renouvellement. En particulier, intégrer des clauses incitatives qui favorisent des propositions luttant contre l'obsolescence programmée, qui favorisent l'allongement de la durée d'usage, la faible consommation d'énergie, des économies d'entretien. Dans cette optique, l'innovation devra être stimulée et valorisée lorsqu'elle s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue et d'optimisation de la dépense.
- 6 Recenser les initiatives déjà engagées par les acheteurs normands (RAN-COPER Réseau des Acheteurs Normands pour une commande publique responsable) et par d'autres acheteurs publics ou privés, et les partager afin de diffuser les bonnes pratiques et de consolider les résultats obtenus.
- 7 Accompagner les initiatives portées par d'autres acheteurs, démarches sur les circuits de proximité dans l'approvisionnement des restaurants scolaires.



12 engagements pour un achat économiquement durable et responsable

- 1 Analyser les principes d'achats actuels et si nécessaire, redimensionner et recalibrer les besoins de la collectivité. L'impact écologique de l'achat doit aussi s'appréhender au travers de ce que l'on achète moins ou mieux,
- 2 Réaffirmer l'allotissement comme la règle de passation des marchés, favorisant leur accès aux PME/TPE.
- 3 Communiquer sur les intentions d'achat de la collectivité, sur la base du recensement des besoins.
- 4 Alléger et simplifier les obligations administratives d'accès à la commande publique, frein principalement déclaré par les PME/TPE.
- 5 Assister et aider les fournisseurs, en particulier les PME/TPE et les entreprises de l'économie sociale et solidaire à mieux comprendre et s'inscrire dans les mécanismes de la commande publique. Développer des actions pédagogiques de sensibilisation, de formation. Dans cet objectif, chaque consultation comportera un préambule « chapeau » relatif à la politique d'achat de la Métropole, en cohérence avec les engagements en matière de développement durable.
- 6 Rechercher les modalités financières favorables aux fournisseurs, en particulier dans le cadre d'une augmentation des avances, le développement des acomptes et la réduction des délais de paiement.
- 7 Élaborer et harmoniser les trames de mémoires techniques afin de faciliter la réponse des entreprises aux cahiers des charges.
- 8 Optimiser les relations avec les fournisseurs en facilitant leur référencement et en développant la pratique de négociations.
- 9 Développer la connaissance des fournisseurs potentiels en participant à des salons, en réalisant du benchmarking.
- 10 Intégrer, dès que possible, des produits et services liés au développement des filières locales, en particulier dans le cadre de l'innovation.
- 11 Mettre à disposition des acheteurs internes des bibliothèques de documentation, des guides pratiques par segments d'achats, des annuaires de fournisseurs.
- 12 Partager la connaissance des fournisseurs dans le cadre de réseaux régionaux et nationaux d'acheteurs, d'ateliers d'échanges avec d'autres acheteurs publics et privés.

Des indicateurs pour suivre les engagements

Le SPASER comporte des indicateurs détaillés, exprimés en nombre de contrats ou en valeur et publiés tous les deux ans, sur les taux réels d'achats publics relevant des catégories de l'achat socialement et écologiquement responsable parmi les achats publics réalisés par la collectivité ou l'acheteur concerné. Il précise les objectifs cibles à atteindre pour chacune de ces catégories, notamment ceux relatifs aux achats effectués auprès des entreprises solidaires d'utilité sociale, d'une part, ou auprès des entreprises employant des personnes défavorisées ou appartenant à des groupes vulnérables, d'autre part.

Former et sensibiliser les agents

La mise en œuvre du SPASER s'accompagne d'un certain formalisme et exige que les objectifs du schéma soient partagés avec les agents concernés. Cela nécessite que les acheteurs et services qui passent les marchés maîtrisent l'ensemble des critères. En 2024, la Direction Achat Public (DAP) a poursuivi son accompagnement auprès des différents services pour veiller à l'intégration de la méthodologie, notamment pour la partie environnementale (critère, analyse, vérification des engagements environnementaux). Elle a également poursuivi la sensibilisation aux achats socialement responsables, afin de tenir les objectifs d'insérer une disposition sociale au 2 janvier 2024 dans toutes les consultations où cela est possible. Enfin, la DAP s'est mobilisée pour acculturer l'ensemble des agents à cette démarche nouvelle, les former et les accompagner. Les actions menées en 2024 témoignent de cet engagement pour la mise en œuvre du SPASER :

- **Poursuite de l'intégration de la méthodologie pour la partie environnementale (critère, analyse, vérification des engagements environnementaux)**
- **Suivi des clauses environnementales dans les consultations sans rien imposer afin d'identifier la situation par rapport à la réglementation du 22 août 2026**
- **Poursuite de l'intégration d'une disposition sociale dans chaque consultation**
- **Adaptation constante des outils aux situations rencontrées.**

Une coordination pour les achats socialement durables et responsables

Pour développer la partie achat socialement durable et responsable du SPASER, trois directions de la Métropole Rouen Normandie (la direction de l'achat public, la direction action et innovation économique et la direction Solidarité) travaillent ensemble. Une coordination est indispensable pour répondre aussi bien aux sollicitations internes qu'externes.



Les activités de la Direction de l'Achat Public en 2024

La Direction Achat public veille à la sécurisation des procédures de passation des marchés publics. Elle assure le secrétariat de la commission d'appel d'offres, elle est responsable du suivi de l'exécution des marchés publics.

En 2024, le montant total des marchés attribués se montait à 383,7 M€ (en augmentation de 22.78 % sur un an, notamment du fait de la montée en puissance des investissements de la métropole.

Les marchés publics

En chiffres

	2023	2024	Evolution 2023/2024
Nombre de marchés notifiés	225	369	+64 %
dont procédures formalisées	121	120	-1 %
Modifications contractuelles	174	178	2 %
Consultations publiées	187	159	-9 %
Dossiers de consultation téléchargés	10992	9386	-9 %
Plis déposés en réponse aux consultations	1004	1061	6 %
Montant total des marchés attribués*	312.5 M€	383.7 M€	+22.78 %

*incluant les montants maximums des accords-cadres sur une année.

Réseau des acteurs normands pour une commande publique éco-responsable

Le Réseau des Acteurs Normands pour une Commande Publique Eco-Responsable (RAN-COPER), a été créé à l'initiative de l'ADEME en 2007, en partenariat avec la Région Normandie, le SMEDAR, la communauté de communes de Pont-Audemer Val-de-Risle, l'ARS (Agence régionale de Santé) et plusieurs communes. L'objectif est de contribuer à la montée en compétence des acheteurs publics en faveur d'une commande publique responsable, sur les plans technique, juridique et organisationnel. En mars 2022, RAN-COPER a pris le statut d'association et la Direction de l'achat public de la Métropole est impliquée dans sa gouvernance). Son statut juridique a permis au RAN-COPER de prétendre au soutien du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD), service émanant du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, dans le cadre du Plan National des Achats Durables 2022-2025. Aujourd'hui, le réseau est composé de près de 1 200 membres regroupant les élus et agents des organismes soumis à la réglementation en matière de commande publique.

Le réseau alimente un centre de ressources en ligne, anime un dispositif « guichet vert » consacré aux clauses environnementales et sociétales, propose des ateliers et formations, etc.



6.4 Une gestion financière qui prend en compte la transition écologique

Forte de 25 personnes, la Direction des Finances et Stratégies de financement travaille avec l'ensemble des départements de la Métropole Rouen Normandie dans un cadre contraint et réglementé. Son activité traduit cependant les préoccupations de l'établissement en matière de changement climatique, ses objectifs de transition social-économique et ses exigences de transparence. Sans que ce soit une obligation, la Métropole a ainsi décidé d'élaborer un budget climat, sur la base du compte administratif. Elle s'est aussi portée volontaire pour l'expérimentation du compte financier unique (CFU), qui apporte une meilleure lisibilité aux documents.

L'activité de la Direction des finances

La Direction des finances et stratégies de financement est composée de trois services aux missions spécifiques.

Le service Patrimoine / Ressources

Ce service a pour missions principales d'encadrer et de contrôler les recettes de la Métropole. Il garantit le bon suivi des recettes recouvrées et à recouvrer, il participe à l'amélioration de la qualité comptable des recettes, par la diffusion des règles et des bonnes pratiques, il coordonne la politique tarifaire de la Métropole il veille sur les actions de recouvrement mises en place avec la trésorerie. Par ailleurs, il supervise et met à jour l'ensemble de l'actif de l'établissement en collaboration avec les services opérationnels suite à l'élaboration d'une procédure de l'actif. Ce service contrôle et reconstitue toutes les régies d'avance et de recettes de l'EPCI.

Le service Programmation budgétaire et financier

Ce service assure la préparation des budgets de la Métropole et des procédures budgétaires, assure la mise en œuvre de la production et de la cohérence des outils prospectifs (feuille de route des investissements, analyse financière) et de leur traduction opérationnelle en cadre budgétaire administratif et annexe. Depuis 2022, le service a été missionné pour élaborer un budget climat sur la base du compte administratif. De plus, la métropole s'est engagée pour faire partie de l'expérimentation du CFU (compte financier unique qui remplace le compte administratif et le compte de gestion). Le service optimise également les équilibres, la gestion de la dette, de la trésorerie et des garanties d'emprunts.

Le service Organisation, méthode et gestion budgétaire

Ce service a pour missions principales de contribuer, concevoir et promouvoir les dispositifs du contrôle interne budgétaire et de contrôle interne comptable et accompagner leur déploiement. Concernant le pilotage et le contrôle de l'exécution des dépenses, les objectifs reposent sur la veille du respect des règles de la comptabilité publique, l'optimisation de la qualité et les délais des processus comptables ainsi que la modernisation et la simplification des procédures comptables.

Ce service doit également élaborer et suivre les activités de contrôles relatives aux mesures de traitement des risques relevant des référentiels de contrôle interne budgétaire et de contrôle interne comptable, participer à l'élaboration des prévisions budgétaires en lien avec les services en charge du budget, analyser le compte administratif. Il a été mis en place des tableaux de bord spécifiques pour la Direction générale sur le suivi des dépenses et des recettes avec des taux d'exécution et un suivi rigoureux sur les principales recettes et dépenses de la métropole. Ce service assure et organise avec l'appui de la RH des sessions de formation à l'ensemble des agents de la Métropole. Il s'agit de formations spécifiques sur le logiciel comptable et budgétaire et depuis 2023 l'agent en charge des formations présente également une formation sur la familiarisation des finances publiques en lien avec les procédures budgétaires de la Métropole.

Aides et subventions

Depuis 2022, la direction des finances dispose d'une cellule pour instruire les dossiers de dispositifs d'aide et mandater les subventions accordées. Il s'agit principalement du dispositif pour la ZFE mais également le dispositif d'aide « Kit panneaux photovoltaïques ». A terme, l'instruction administrative des dossiers se fera via la plateforme de la GRC.

Le service politiques contractuelles et financements externes

Le service politiques contractuelles et financements externes a pour mission la recherche de financements, le montage et le suivi des demandes de subventions dans le cadre des contrats de territoire avec la Région et le Département, du Contrat de Réussite pour la Transition Écologique avec l'État, des différents appels à projets transversaux, du Programme Opérationnel FEDER. Il assure également la gestion et l'appui financier dans la négociation des différents dispositifs contractuels. Enfin, il a un rôle de référent auprès de l'Antenne de la Région Normandie à Bruxelles, de relai auprès des services et d'appui dans le montage et le suivi des projets européens. Ce service est composé de trois personnes.

L'année 2024 a vu se poursuivre la recherche croissante de sources de financements (autres que la fiscalité, les dotations et la facturation des régies) pour mener à bien les projets d'investissements métropolitains, via la poursuite des contractualisations au sein desquelles la Métropole est engagée depuis plusieurs années. Elle a ainsi poursuivi ses partenariats avec l'État, l'Europe, ainsi que les partenaires locaux, avec la Région et le Département (voir encadré « Les financements dans le cadre de conventions en chiffres »).

Partenariats avec l'État

▪ Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

L'État a attribué près de 12,1 M€ en subventions pour des projets de mobilité durable, transition écologique, et attractivité du territoire entre 2016 et 2022, dont près de 10,6 M€ ont été perçus (0,6 M€ perçus en 2024). Aucun dossier n'a été retenu sur l'appel à projets DSIL 2024 parmi les 3 déposés.

▪ Contrat de Réussite pour la Transition Écologique (CRTE)

Signé en 2021 avec l'État et Le Havre Seine Métropole, le Contrat de Relance et de Transition Écologique inclut la DSIL et d'autres financements. Au total, plus d'un milliard d'euros de projets potentiellement réalisables par la Métropole, ses communes et ses partenaires sur la période 2021-2026 ont été recensés. Une révision annuelle par voie d'avenant précise les futures actions à mettre en œuvre et les modalités de soutien financier de la part de l'État. Un premier avenant a été signé en octobre 2022. La mise en œuvre du CRTE s'est poursuivie en 2024.

▪ Fonds Vert

Nouveau dispositif de l'État décidé fin 2022 pour soutenir financièrement les territoires dans leurs projets de transition écologique.

En 2024, 17 demandes de subventions ont été déposées, majoritairement dans le cadre de « l'accompagnement du déploiement des ZFE-m ». 11 ont fait l'objet d'un accord de subvention pour un montant total de 7,66 M€. Parmi les dossiers refusés, 5 pourront être actualisés et réexaminés en 2025.

▪ Fonds économie circulaire de l'ADEME

Une subvention de 1,096 M€ a été obtenue pour le tri à la source des biodéchets.

▪ Programme d'Investissement d'Avenir (PIA)

Un montant de subventions de 9,74 M€ a été contractualisé avec la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre d'Ecocité, en cours depuis 2013. Plus de 85 % des subventions ont été perçues.

Depuis 2020, la Métropole bénéficie également de 5,2 M€ de subventions pour la mobilité intelligente dans le cadre de l'AMI « Territoire d'Innovation et de Grande Ambition » du PIA 3.

▪ Autres Programmes

Au cours de l'année 2024, la Métropole a répondu à de nombreux appels à projets : la Métropole, les communes de Duclair et du Trait sont lauréates de l'appel à projets Petites Villes de Demain (PVD) dont la mise en œuvre est pleinement effective. L'État finance le poste de chef de projet PVD à hauteur de 42 468 € en 2024.

4 dossiers de demandes de subvention ont été déposés, sans réponse favorable, dans le cadre du 7^e appel à projets Fonds de mobilités actives, le dispositif ayant été abandonné en cours d'année.



Partenariats européens

FEDER/FSE/IEJ 2014-2020

La Métropole gère, en lien avec la Région, une enveloppe de 14,1 M€ pour des projets urbains. L'enveloppe, entièrement programmée, inclut 17 projets sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole, pour un montant de 10,78 M€. Les dernières opérations ont été soldées en 2024.

React-EU

3 projets d'aménagements cyclables ont reçu un soutien de 3,6 M€ (boulevard de l'Europe, Boos-Franqueville, Rouen-MSA), soldés en 2024.

FEDER FSE+FTJ Normandie 2021-2027

Au 31/12/24, 3 projets ont été retenus pour un total de 3,9 M€ (poste de chargé de mission prévention santé, projet Maas (Mobility as a service), et friche Océade-aire de glisse urbaine).

3 autres dossiers ont été déposés, et sont en cours d'instruction : réhabilitation de l'Office de Tourisme de Rouen (phase 2), pôle muséal Beauvoisine et PEM Malaunay-Le Houllme.

Task Force normande

Depuis 2017, la Métropole participe à cette initiative de l'antenne de la Région Normandie à Bruxelles pour promouvoir les projets normands et obtenir des financements européens. La Métropole finance, à hauteur de 11 000 €/an, aux côtés de Caen la Mer, Le Havre Seine Métropole, la Communauté d'Agglomération Seine Eure et la Communauté d'Agglomération du Cotentin, un poste de chargé de mission aggro à l'Antenne de Région Normandie à Bruxelles.

Partenariats locaux

Région Normandie

Le contrat de Métropole 2014-2022 inclut 59 projets pour 131,88 M€ d'aides de la Région, dont 27 projets sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole. Une quarantaine de projets ont été engagés totalement ou partiellement pour un montant de subvention de 112 M€. Les opérations sous maîtrise d'ouvrage de la métropole représentent un total de 82,5 M€, dont 88 % ont été engagés et 85 % ont été perçus. Les versements ont été effectués à hauteur de 1,5 M€ en 2024.

Contrat 2023-2027 : les négociations ont abouti à l'inscription de 37 projets au contrat pour un coût total de 253 879 279 € HT. Les financements régionaux attendus sur la période 2023-2027 s'élèvent à 49 260 929 € dont 26 394 615 € pour les opérations sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine. Une délibération approuvant le contrat en ces termes a été soumise aux votes des élus métropolitains en début d'année 2025.

Département de la Seine-Maritime

Le contrat de développement métropolitain 2015-2022 portait sur 14 opérations pour 29,7 M€. L'intégralité des actions a été engagée, et les versements s'élèvent à 27 M€ fin 2024. Sur l'exercice 2024, 248 000 € ont été perçus.

Contrat territorial de développement 2023-2027

13 projets sont inscrits à ce contrat pour un coût total de 174 915 399 €, dont 6 projets sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine et 7 projets sous maîtrise d'ouvrage communale. Les financements au titre du FDADT attendus sur la période 2023-2027 s'élèvent à 22 839 791 €. Une enveloppe éco-mobilité de 4,75 M€ dédiée à la décarbonation de la flotte de bus complète les financements départementaux prévus au contrat. Le montant total des opérations financées par le Département au titre de la période 2023/2027 s'élève donc à 27,6 M€, dont 20,45 M€ pour les opérations sous maîtrise d'ouvrage de la métropole. Le contrat a été délibéré en Conseil Métropolitain du 12 février 2024.

En chiffres

En conclusion, le nombre de dossiers en cours gérés par le service au 31/12/24 est de **84**, soit un montant total conventionné de plus de **49,7 M€**.

En 2024, **13,5 M€** ont pu être perçus.



L'activité de la Direction des finances

En chiffres

	2023	2024
Mandats de dépenses émis	42208	47977
DGP (Délai Global de Paiement) en jours	28	22
Titres de recettes émis	11876	12548
Tableaux de bord & notes de trésorerie	26	31
Sessions de formation	75	68
AP-CP (autorisation de programme - crédit de paiement) mis en place	66	115
Part AP-CP / crédits de dépenses d'investissement	35,32 %	62,89 %
Dossiers traités pour les dispositifs d'aides aux usagers	1588	2372

Compte financier 2024

Le Compte Financier Unique 2024, adopté le 30 juin 2025, fait état des crédits ouverts, des réalisations et des résultats de clôture par section. Les résultats de l'exercice budgétaire sont constitués du déficit ou de l'excédent réalisé de chacune des deux sections, mais également des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement. Ces derniers font partie intégrante des résultats du CFU.

On trouvera ci-dessous le CFU 2024 de l'ensemble des 8 budgets. Le résultat net consolidé de ces 8 budgets s'élève à 24 621 237.15 €.

Les années 2022 et 2023 ont été marquées par une importante montée en charge des investissements de la Métropole Rouen Normandie, dans un contexte d'inflation record (5,2% en 2022, 4,9% en 2023). Ce contexte a particulièrement impacté les dépenses de personnel (dégel du point d'indice en 2022, revalorisation du point d'indice en 2023 pour une partie des agents) et les charges à caractère général.

L'exécution budgétaire 2024 de l'ensemble des budgets de la Métropole Rouen Normandie se caractérise par :

- Un autofinancement de 111 M€, pour un taux d'épargne brute maintenu à 16%.
La croissance des recettes de fonctionnement a permis de compenser l'augmentation maîtrisée des dépenses de fonctionnement, et de dégager un autofinancement cohérent avec les investissements et la dette de la Métropole.
- La poursuite de la forte dynamique d'investissement débutée en 2021, avec des dépenses d'investissement hors dette s'établissant à 304,7 M€ en 2024 (+53,8 M€ par rapport à 2023). Il s'agit de la quatrième année successive d'augmentation des dépenses d'investissement. La Métropole Rouen Normandie n'a jamais autant investi.

Malgré le maintien de l'autofinancement, la poursuite de la montée en charge des investissements a nécessité un recours à l'emprunt, de l'ordre de 154 M€, en complément des autres recettes d'investissement (fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée, cessions, subventions etc.). Avec une capacité de désendettement de 5,6 années, l'endettement de la Métropole reste en cohérence avec sa surface financière et dans des ratios très en-deçà des seuils d'alerte.

Afin de compléter les emprunts, la Métropole a consommé une partie de son fonds de roulement, avec des réserves s'établissant à 24,3 M€ au 31 décembre 2024.

La capacité à maintenir un autofinancement important reste l'enjeu majeur sur les exercices à venir pour pouvoir continuer à porter des investissements importants et mobiliser de l'emprunt.

Budget

Synthèse : budget principal

	Réalisé 2024
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)*	380 328 865,55
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)*	332 109 651,26
CAF Brute (c=a - b)	48 219 214,29
Remboursement emprunts (d)	22 399 027,59
CAF Nette (e= c-d)	25 820 186,70
Dépenses Investissement (hors dette) (f)	198 721 582,35
Recettes Investissement (hors dette) (g)	46 928 963,13
Mobilisation d'emprunts (m)	129 000 000,00
EVOLUTION DE LA DETTE (hors reports et trésorerie)	
Encours au 31/12/2023(k)	264 379 080,41
Remboursement du capital 2024 (l)	24 439 027,59
Encours au 31/12/2024(i=k-l+m)	368 940 052,82
En -cours dette/ CAF brute (j = i/c)	7,65

Synthèse : budget annexe des déchets ménagers

	Réalisé 2024
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	68 031 505,54
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	59 398 873,06
CAF Brute (c=a - b)	8 632 632,48
Remboursement emprunts (d)	0,00
CAF Nette (e= c-d)	8 632 632,48
Dépenses Investissement (hors dette) (f)	9 624 396,69
Recettes Investissement (hors dette) (g)	2 546 203,05
Mobilisation d'emprunts (m)	0,00
EVOLUTION DE LA DETTE (hors reports et trésorerie)	
Encours au 31/12/2023(k)	0,00
Remboursement du capital 2024 (l)	0,00
Encours au 31/12/2024(i=k-l+m)	0,00
En -cours dette/ CAF brute (j = i/c)	0,00

Synthèse : budget transport

	Réalisé 2024
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	158 408 100,41
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	140 725 185,81
CAF Brute (c=a - b)	17 682 914,60
Remboursement emprunts (d)	22 905 898,25
CAF Nette (e= c-d)	-5 222 983,65
Dépenses Investissement (hors dette) (f)	54 156 253,61
Recettes Investissement (hors dette) (g)	10 350 341,84
Remboursement de l'Avance SOMETRAR (g')	5 336 000,00
Mobilisation d'emprunts (m)	15 061 000,00
EVOLUTION DE LA DETTE (hors reports et trésorerie)	
Encours au 31/12/2023(k)	203 148 015,71
Remboursement du capital 2024 (l)	22 905 898,25
Encours au 31/12/2024(i=k-l+m)	195 303 117,46
En -cours dette/ CAF brute (j = i/c)	11,04

Synthèse : budget annexe zones d'activités économiques

	Réalisé 2024
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	0,00
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	0,00
CAF Brute (c=a - b)	0,00
Remboursement emprunts (d)	0,00
CAF Nette (e= c-d)	0,00
Dépenses Investissement (hors dette) (f)	0,00
Recettes Investissement (hors dette) (g)	487 530,00
Mobilisation d'emprunts	0,00
EVOLUTION DE LA DETTE (hors reports et trésorerie)	
Encours au 31/12/2023 (i)	0,00
Remboursement du capital 2024	0,00
Encours au 31/12/2024 (i)	0,00
Encours dette/ CAF brute (j = i/c)	0,00

Synthèse budgétaire consolidée (budgets principal, transports, déchets ménagers et zae)

	Réalisé 2024
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	570 127 097,66
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	495 592 336,29
CAF Brute (c=a - b)	74 534 761,37
Remboursement emprunts (d) (hors refinancement)	45 304 925,84
CAF Nette (e= c-d)	29 229 835,53
Dépenses Investissement (hors dette) (f)*	262 502 232,65
Recettes Investissement (hors dette) (g)*	60 313 038,02
Avance SOMETRAR (g)	5 336 000,00
Mobilisation d'emprunts (m)	144 061 000,00
* Dont ZAE	
EVOLUTION DE LA DETTE (hors reports et trésorerie)	
Encours au 31/12/2023 (k)	467 527 096,12
Amortissement du capital 2024 (l)	47 344 925,84
Encours au 31/12/2024 (i=k-l+m)	564 243 170,28
Encours dette/ CAF brute (j = i/c)	7,57

Synthèse : budget de l'eau

	Réalisé 2024
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	91 935 456,44
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	74 187 958,86
CAF Brute (c=a - b)	17 747 497,58
Remboursement emprunts (hors refinancements) (d)	4 428 662,52
CAF Nette (e= c-d)	13 318 835,06
Dépenses Investissement (hors dette) (f)	23 279 203,82
Recettes Investissement (hors dette) (g)	1 473 514,12
Mobilisation d'emprunts (m)	10 000 000,00
EVOLUTION DE LA DETTE (hors reports et trésorerie)	
Encours au 31/12/2023 (i = k-l+m)	27 910 377,87
Amortissement du capital 2024 (l)	4 428 662,52
Encours au 31/12/2024 (i = k-l+m)	33 481 715,35
En -cours dette/ CAF brute (j = i/c)	1,89

Synthèse : budget de l'assainissement

	Réalisé 2024
Total recettes réelles de fonctionnement (a)	51 385 082,92
Total dépenses réelles de fonctionnement (b)	36 577 872,95
CAF Brute (c=a - b)	14 807 209,97
Remboursement emprunts (d)	3 153 162,22
CAF Nette (e = c - d)	11 654 047,75
Dépenses investissement (hors dette) (f)	16 224 889,97
Recettes investissement (hors dette) (g)	515 974,79
Mobilisation d'emprunts (m)	128 128,00
EVOLUTION DE LA DETTE (hors reports et trésorerie)	
Encours au 31/12/2023 (k)	16 447 084,29
Amortissement du capital 2024 (l)	3 153 162,22
En-cours au 31/12/2024 (i=k-l+m)	13 422 050,07
En-cours dette / CAF brute (j = i / c)	0,91

Synthèse : régie Rouen Normandie Création

	Réalisé 2024
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	2 868 208,44
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	2 416 523,97
CAF Brute (c=a - b)	451 684,47
Remboursement emprunts (hors refinancements) (d)	0,00
CAF Nette (e= c-d)	451 684,47
Dépenses Investissement (hors dette) (f)	578 063,41
Recettes Investissement (hors dette) (g)	11 139,60
Mobilisation d'emprunts (m)	0,00
EVOLUTION DE LA DETTE (hors reports et trésorerie)	
En -cours au 31/12/2023 (k)	0,00
Amortissement du capital 2024 (l)	0,00
En-cours au 31/12/2024 (i=k-l+m)	0,00
En-cours dette / CAF brute (j = i / c)	0,00

Synthèse : Régie Énergie Calorifique

	Réalisé 2024
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	8 048 181,77
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	4 600 072,00
CAF Brute (c=a - b)	3 448 109,77
Remboursement emprunts (hors refinancements) (d)	906 250,00
CAF Nette (e= c-d)	2 541 859,77
Dépenses Investissement (hors dette) (f)	2 104 069,18
Recettes Investissement (hors dette) (g)	1 889 084,39
Mobilisation d'emprunts (m)	0,00

EVOLUTION DE LA DETTE
(hors reports et trésorerie)

En -cours au 31/12/2023 (k)	14 656 250,00
Amortissement du capital 2024 (l)	906 250,00
En-cours au 31/12/2024 (i=k-l+m)	13 750 000,00

En-cours dette / CAF brute (j = i / c)

3,99

Synthèse budgétaire consolidée des
régies (eau, assainissement, Rouen
Normandie création et énergie
calorifique)

	Réalisé 2024
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	154 236 929,57
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	117 782 427,78
CAF Brute (c=a - b)	36 454 501,79
Remboursement emprunts (hors refinancements) (d)	8 488 074,74
CAF Nette (e= c-d)	27 966 427,05
Dépenses Investissement (hors dette) (f)	42 186 226,38
Recettes Investissement (hors dette) (g)	3 889 712,90
Mobilisation d'emprunts (m)	10 128 128,00

EVOLUTION DE LA DETTE
(hors reports et trésorerie)

En -cours au 31/12/2023 (k)	59 013 712,16
Amortissement du capital 2024 (l)	8 488 074,74
En-cours au 31/12/2024 (i=k-l+m)	60 653 765,42

En-cours dette / CAF brute (j = i / c)

1,66

Synthèse générale : consolidation des 8 budgets

	Réalisé 2024
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	723 073 614,42
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	612 084 351,26
CAF Brute (c=a - b)	110 989 263,16
Remboursement emprunts (d) (hors refinancement)	53 793 000,58
CAF Nette (e= c-d)	57 196 262,58
Dépenses Investissement (hors dette) (f)**	304 688 459,03
Recettes Investissement (hors dette) (g)**	64 202 750,92
Avance SOMETRAR (g')	5 336 000,00
Mobilisations réelles d'emprunts (m)	154 189 128,00
** Dont ZAE	
EVOLUTION DE LA DETTE (hors reports et trésorerie)	
<i>Total au 31/12/2023(k)</i>	<i>526 540 808,28</i>
Amortissement du capital 2024 (l)	55 833 000,58
En -cours au 31/12/2024 (i = k-l+m)	624 896 935,70
En -cours dette/ CAF brute (j = i/c)	5,63



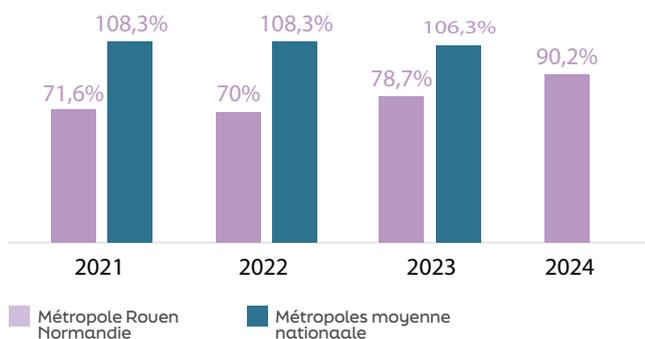
Gestion active de la dette

La dette consolidée de la Métropole s'établit à 624,9 M€ au 31 décembre 2024 tous budgets/régies (y compris PPP). En 2024, la Métropole a mobilisé un total de 154 M€ dont 144 M€ pour le budget principal et le budget transport.

Depuis plusieurs exercices, les recherches de financement bancaires de la Métropole sont orientées vers des offres apportant de la souplesse de mobilisation sur plusieurs exercices. Sur 2024, la Métropole a souhaité répartir les prêts souscrits entre taux fixe et taux variable afin d'éviter de figer l'encours à des niveaux fixes élevés. De plus les emprunts ont été souscrits sur des durées de 20 ans facilitant ainsi la gestion des charges de remboursement dans le temps. Le cout moyen de l'encours consolidé au 01/01/2025 s'établit à 2,45 %. Cette performance est principalement liée au socle de dette à taux fixe (81,5 %) dont une part importante a été contractualisée sur des taux inférieurs à 2 %.

Les indicateurs d'endettement restent maîtrisés. Le taux d'endettement est inférieur à la moyenne des métropoles et la capacité de désendettement s'établit au même niveau que les autres métropoles (5,6 années)

Taux d'endettement hors cession



Budget climat

La construction puis le vote du budget sont des moments clés où s'incarne concrètement la politique climatique d'une collectivité territoriale. Analyser un budget sous l'angle du climat permet de nourrir les débats budgétaires, de questionner les dépenses et d'arbitrer pour les orienter le plus possible vers la transition climatique. C'est pourquoi la Métropole Rouen Normandie a décidé d'élaborer un budget climat en suivant la démarche développée par I4CE et appliquée par OuiACT et FCL Gérer La Cité. Cette méthodologie vise à vérifier la cohérence entre les dépenses de la collectivité et ses objectifs climatiques. Le prisme adopté est celui de l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre. L'objectif est de qualifier les impacts sur le climat de chacune des dépenses (de « très favorable » à « défavorable », y compris un item « à approfondir »). Ce travail donne lieu à une analyse détaillée.

Définition du périmètre

Le périmètre a été défini en fonction de son exhaustivité et de la maîtrise de la collectivité sur les dépenses en question. Le périmètre défini comprend le Budget Principal, ainsi que les Budgets Annexes Déchets, Énergie Calorifique, Pépinières, et transport pour 2021

Revue des lignes budgétaires par nature et par fonction M57

La lecture par Nature et par Fonction des lignes budgétaires permet d'effectuer un premier traitement et de déterminer les dépenses « à analyser » et celles « hors périmètre », « neutres » ou « indéfinies » selon la méthodologie

Définition des seuils

Les seuils ne s'appliquent que pour les dépenses classées comme à analyser et indéfinies

Ils ont pour objectif de couvrir plus de 85 % du volume de chaque section (fonctionnement et investissement)

Les seuils définis pour la métropole de Rouen sont :

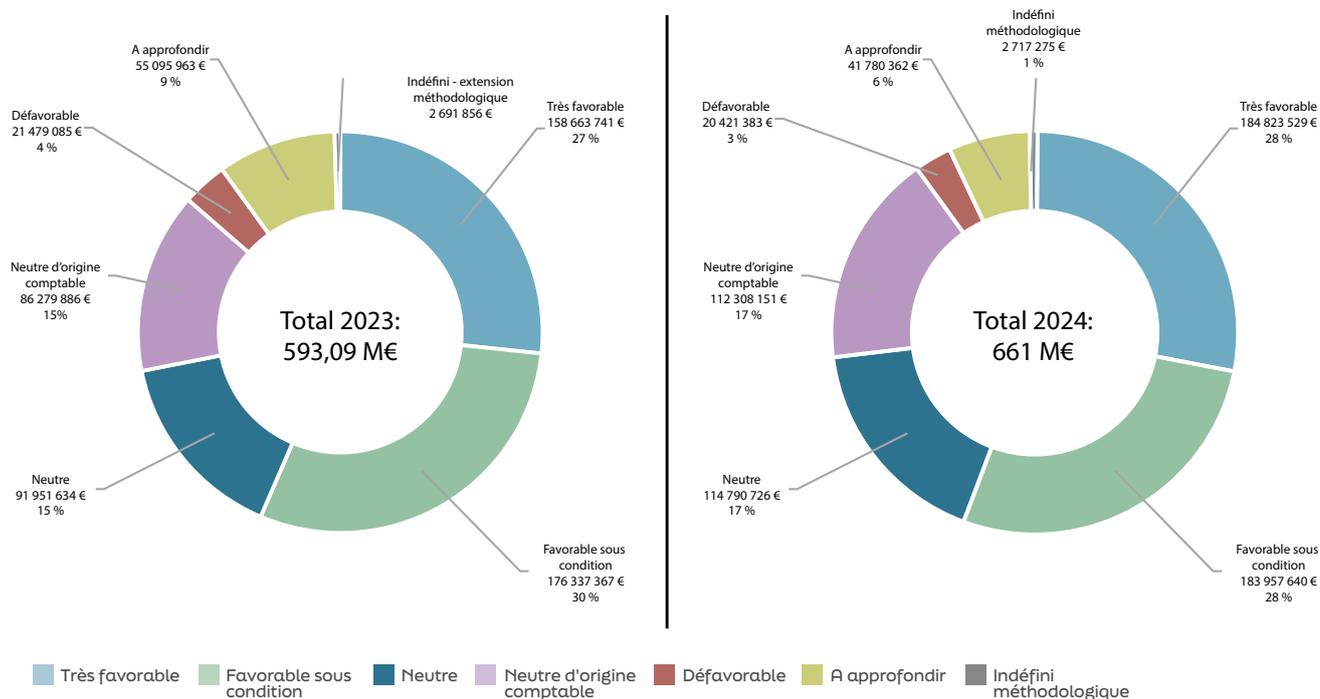
Fonctionnement : 200 000 €

Investissement : 200 000 €

Après l'application de ces seuils :

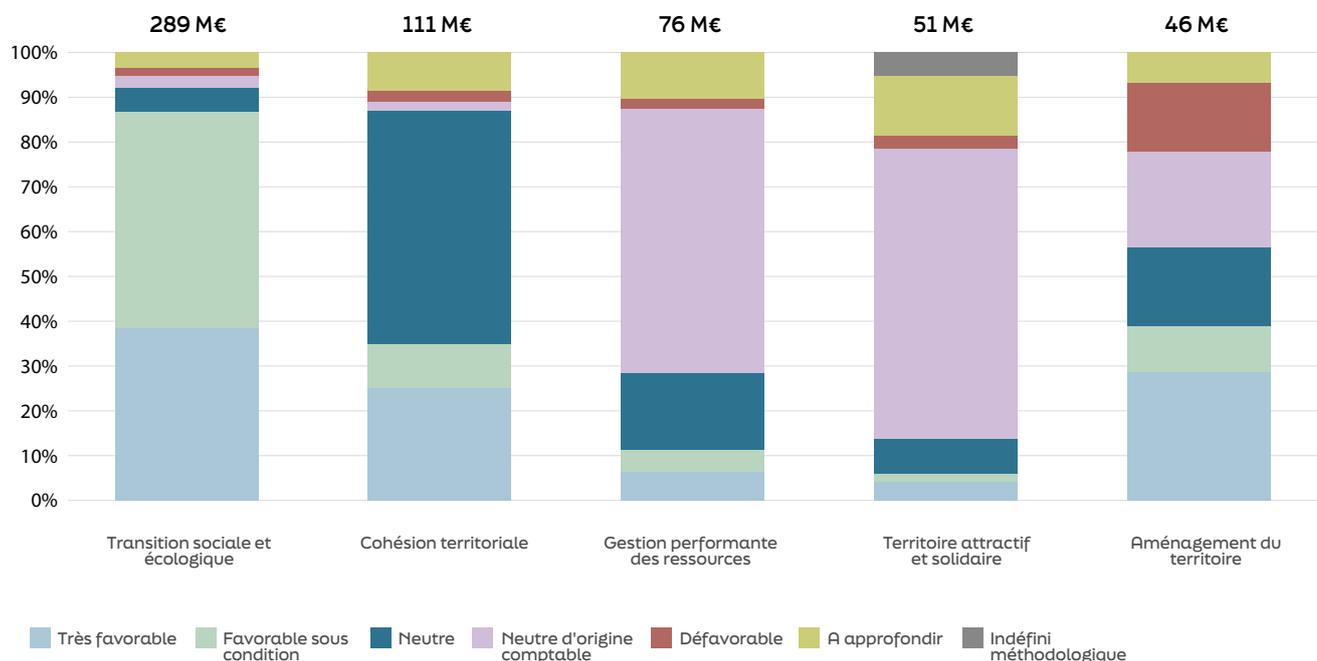
- 91 % du volume des dépenses de fonctionnement et 94 % du volume des dépenses d'investissement sont analysés sous le prisme des hypothèses structurantes de lutte contre le réchauffement climatique

Périmètre étudié Comparaison avec 2023



En 2024, la somme des montants des dépenses Très favorables et Favorables à la lutte contre le réchauffement climatique sous condition était 18,1 fois plus importante que le montant des dépenses défavorables. Ce rapport a augmenté de 16% par rapport au CA2023.

Présentation par politique publique Présentation globale



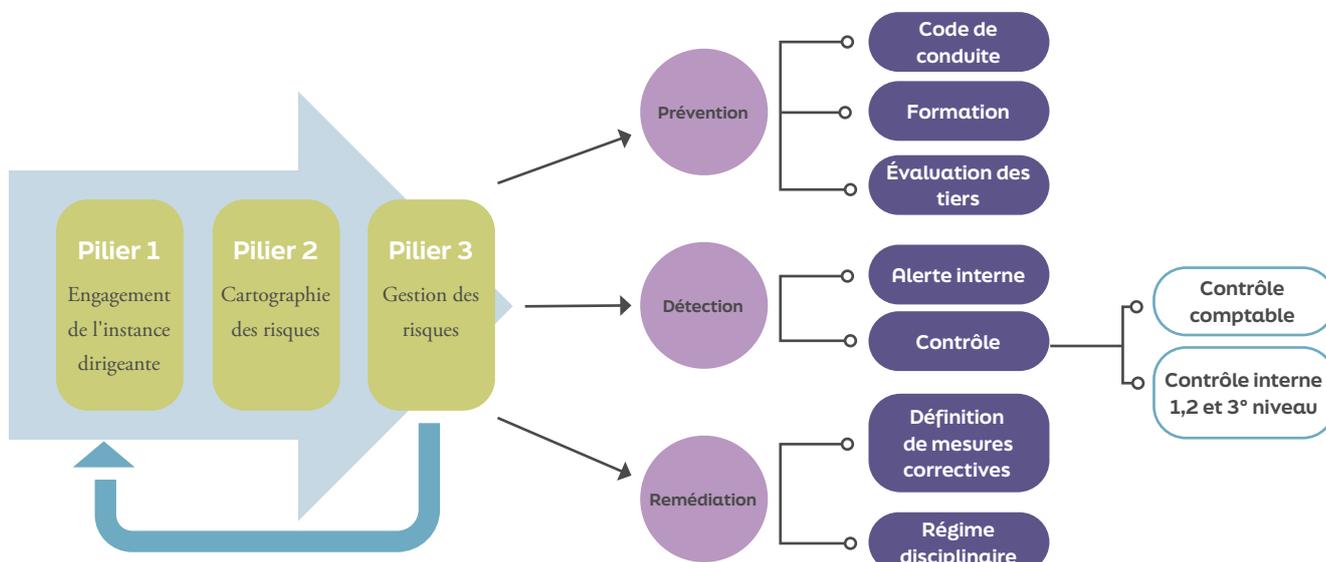
6.5 Plan de prévention des risques déontologiques

Pour se conformer à la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite loi Sapin II), toute personne morale à l'obligation de déployer un dispositif anticorruption. L'Agence Française Anticorruption (AFA) a compétence pour les accompagner et pour contrôler « la qualité et l'efficacité des procédures mises en œuvre au sein des administrations de l'État, des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et sociétés d'économie mixte, et des associations et fondations reconnues d'utilité publique pour prévenir et détecter les faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics et de favoritisme ». C'est dans cet esprit, que la Métropole Rouen Normandie a souhaité insuffler une culture commune de la probité dans tous ses services.

Insuffler une culture de la probité

Comme le précise l'AFA, un dispositif anticorruption repose sur trois piliers indissociables :

- **1^{er} pilier** : l'engagement de l'instance dirigeante en faveur d'un exercice des missions, compétences ou activités de l'organisation exempt d'atteintes à la probité
- **2^e pilier** : la connaissance des risques d'atteintes à la probité auxquels l'entité est exposée, à travers l'élaboration d'une cartographie de ses risques ;
- **3^e pilier** : la gestion de ces risques, à travers la mise en œuvre de mesures et procédures efficaces tendant à leur prévention, à la détection d'éventuels comportements délictueux ainsi qu'au contrôle et à l'évaluation de ces procédures.



Le Plan de prévention des risques déontologique de la Métropole répond aux recommandations de l'AFA. L'impulsion a été donnée dès le début du mandat, et s'est poursuivie par différentes actions en 2023 que l'on peut répartir en fonction des piliers cités plus haut :

1^e pilier engagement de l'instance dirigeante

- Janvier 2023, un webinaire sur les conflits d'intérêts, ouvert à tous les élus y compris municipaux sur la notion de conflits d'intérêts.
- Février 2023 : une délibération en Conseil métropolitain confirmant l'implication de l'instance dirigeante dans une démarche de déontologie.
- Mai 2023 : une délibération en Conseil métropolitain pour identifier des référents-déontologue pour les élus.
- La réponse aux questionnaires de l'AFA dans son opération de contrôle sur pièce et sur place (juin, octobre, février, avril, juin).
- Une communication via une fiche dédiée pour aborder les questions de déontologie lors des entretiens professionnels.
- L'intégration de questions de déontologie lors des jurys de recrutements.
- La diffusion régulière d'une newsletter cadres sur les questions de déontologie.
- La mise en ligne de la 1^e partie du guide de déontologie (partie juridique) sur l'intranet.
- Le recueil des bilans annuels des référents-déontologue « agents » y compris en matière de laïcité.
- Une communication permettant d'identifier la saisine du référent-déontologue pour les agents.
- Une documentation « ressource » en matière de déontologie.

2^e pilier identification des risques internes à la Métropole

- L'établissement d'une cartographie des risques, déclinée par Département, Directions et services (en cours de réalisation) et l'établissement d'une cartographie des tiers permettant leur évaluation.
- L'établissement de cahier des charges permettant de mettre en place une formation en matière de déontologie à destination des encadrants et des élus (membres du bureau sur 2024/2025).
- La rédaction d'un guide lanceur d'alerte en matière éthique en cours de validation.
- La rédaction d'une charte à destination des satellites en cours d'approbation.
- L'animation d'un groupe de réseau interne (foncier, DSI...).
- L'animation d'un réseau externe avec les autres Métropoles contrôlées, la Ville de Rouen et les autres communes de notre territoire.

La démarche

En chiffres

6 rendez-vous permettant de couvrir l'ensemble des Départements

100 rendez-vous avec les Directions et services (à poursuivre)

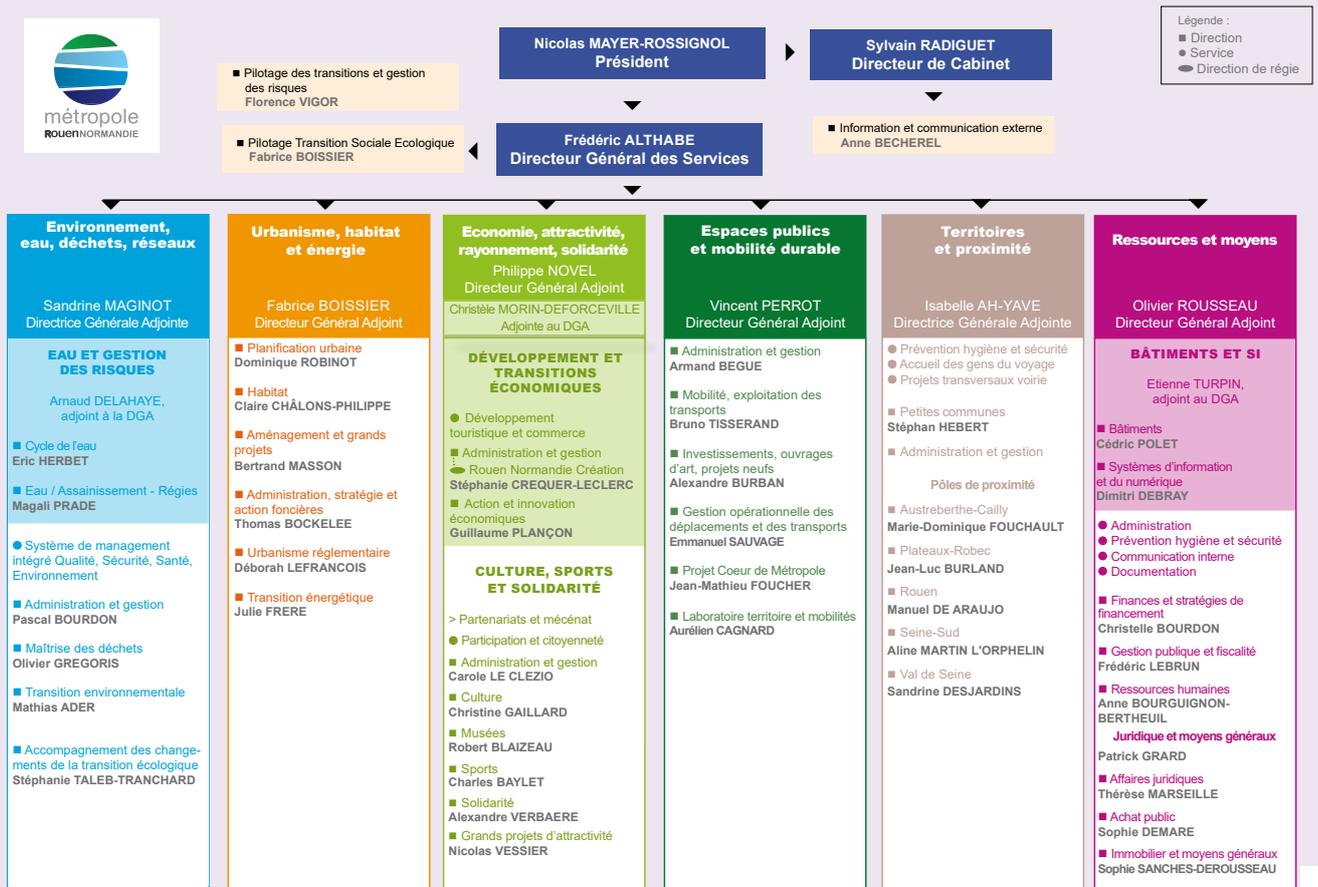
Réunion de la CMM (Conférence Métropolitaine des Maires) et du Cotech des DGS sur la thématique déontologie et l'avancement de la démarche.



6.6 Ressources humaines : maîtrise des dépenses et amélioration des conditions de travail

La Métropole Rouen Normandie emploie 1 819 agents sur des emplois permanents (42 % de femmes et 58 % d'hommes). Les dépenses de personnel se sont élevées en 2024 à un peu plus de 107 M€. La prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail pour les salariés de l'EPCI et ceux des chantiers sous-traités comptent parmi les priorités de l'EPCI. Employeur inclusif, il met en œuvre les actions nécessaires pour aménager un environnement adapté aux agents en situation de handicap ou sujet à des restrictions médicales. En tant qu'employeur, la Métropole participe ainsi aux objectifs de la TSE.

Organigramme



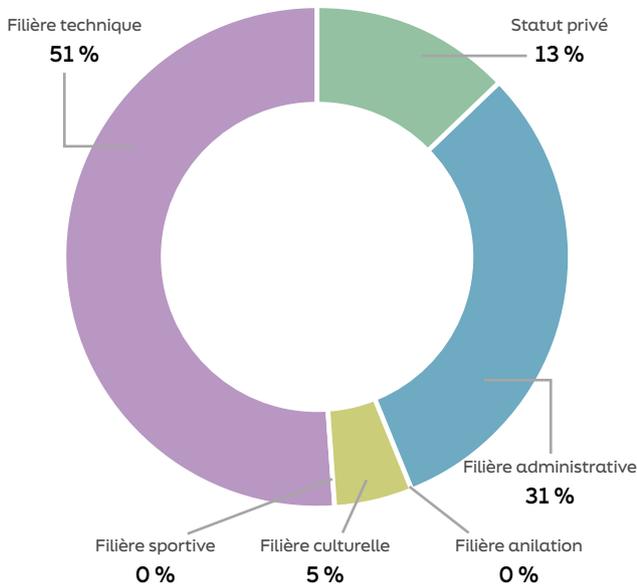
1 819 agents au service de la collectivité

	Femmes	Hommes	Total général
Statut privé	56	172	228
Filière administrative	465	90	555
Catégorie A	138	52	190
Catégorie B	152	19	171
Catégorie C	175	19	194
Filière animation	2	1	3
Catégorie B	1		1
Catégorie C	1	1	2
Filière culturelle	60	37	97
Catégorie A	17	7	24
Catégorie B	21	5	26
Catégorie C	22	25	47
Filière Sociale	1		1
Catégorie A	1		1
Filière sportive	1		1
Catégorie B	1		1
Filière technique	179	755	934
Catégorie A	96	134	230
Catégorie B	39	102	141
Catégorie C	44	519	563
Total général	764	1055	1819



Assurer une gestion efficiente des ressources

Répartition des effectifs au 31 déc 2024 Par filière



Une masse salariale maîtrisée

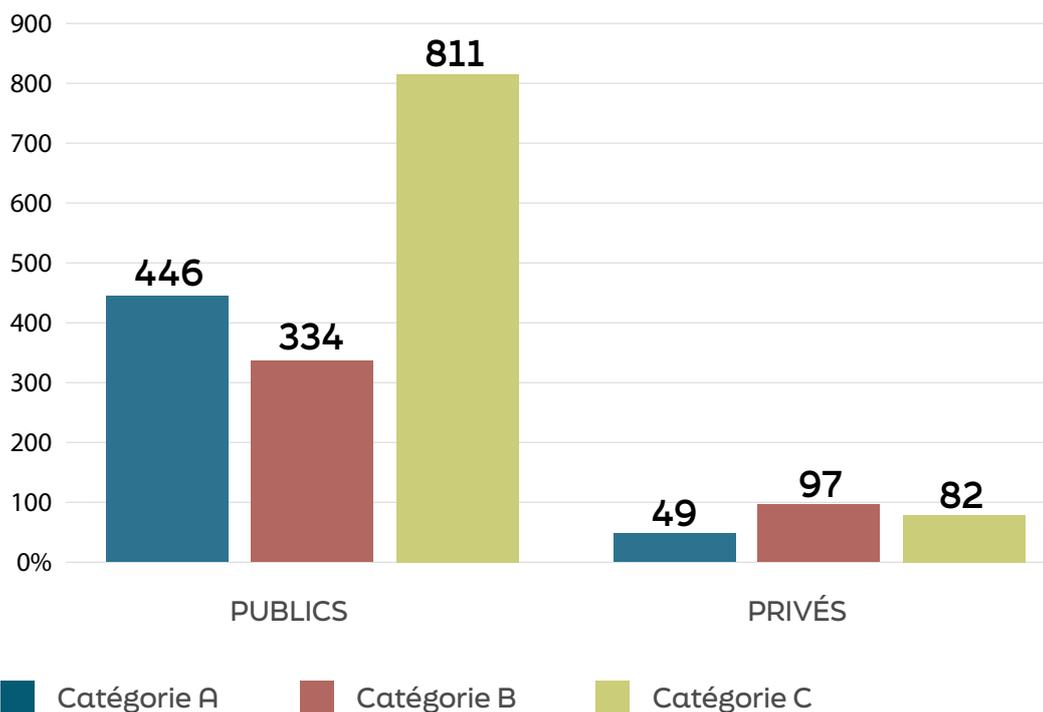
Les frais de personnel (hors régies) représentent 17,5% des dépenses de fonctionnement. Ils ont progressé de 5,1M€ en 2024 et poursuivent ainsi la dynamique constatée en 2023 (+4,8 M€) et en 2022 (+4,1 M€).

Pour les régies, les frais de personnel ont progressé de +1M€ en 2024, notamment pour structurer les équipes de l'eau et de l'assainissement au regard de l'important programme d'investissements à réaliser.

Les évolutions en 2024 sont notamment liées à :

- À la réduction de taux de vacances des emplois
- Au transfert des agents de la DSI de la Ville de Rouen (compensé financièrement par la ville)
- Au versement d'une prime pouvoir d'achat en janvier 2024
- À l'impact des évolutions du point d'indice

Répartition des effectifs au 31 déc 2024 Par catégorie



*Compte tenu des arrondis, le total peut être différent de la somme des lignes

La dématérialisation des bulletins de salaire

Au 1^{er} janvier 2025, la Métropole a mis en place la dématérialisation des bulletins de salaire des agents et des élus et la mise à disposition d'un coffre-fort numérique.

Après 8 mois, le taux d'adhésion est de 64 % à la dématérialisation des bulletins de salaire.

BVET, comme Bien Vivre Ensemble au Travail Cette démarche paritaire vise à améliorer la qualité de vie et les conditions de travail, qui comprend diverses mesures portant sur l'organisation, le management, les relations interpersonnelles, l'évaluation et la communication. Les objectifs incluent :

- l'amélioration continue par le plan paritaire « Bien vivre ensemble au travail », axé sur la qualité de vie au travail ;
- la priorité donnée à la santé pour réduire l'absentéisme.

Cette initiative, menée en collaboration avec les partenaires sociaux, des agents volontaires et la médecine du travail, vise à améliorer le quotidien des agents et leur performance. Parmi les outils utilisés, on trouve le plan de développement de la qualité de vie au travail et le programme santé et sécurité au travail, avec un accent particulier sur le soutien et la formation des encadrants. Une conseillère en qualité de vie au travail a été intégrée au dispositif en 2023. La présence effective de 2 conseillers en qualité de vie conditions de travail permettra de suivre par priorité les actions renouvelées pour 2025 avec priorisations et ajustements.

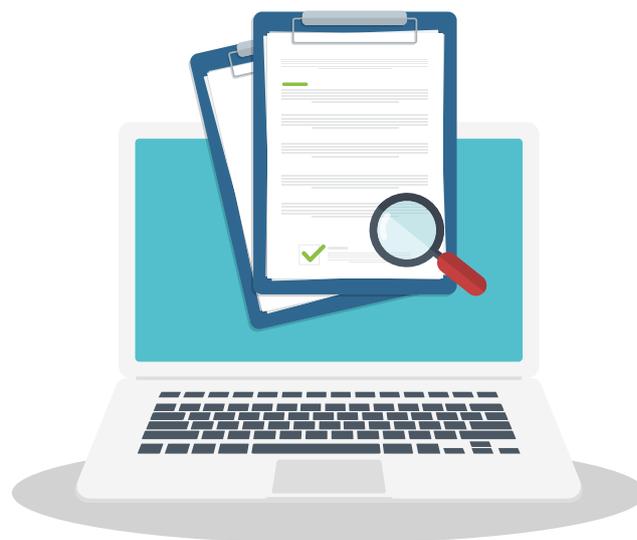
Parmi les actions menées dans l'année, on peut citer une fiche action sur les sanctions, une fiche guide de signalement de situations d'alertes de santé présenté en commission plénière, une acquisition de logiciel de traitement d'évaluation du risque psycho-social avec un questionnaire adapté. La sensibilisation des agents à la qualité de vie au travail, sous forme théâtrale, ou le traitement de signalements des violences sexistes et sexuelles au travail. Les agents peuvent communiquer à ce sujet sur yammer (réseau social interne) dans la communauté Vie au travail et santé (voir aussi l'encadré « Indicateurs des conditions de travail, en chiffres »).

Soutenir les personnes en situation de handicap, de maintien dans l'emploi

Plus les agents sont dans un cadre inclusif vis-à-vis des diversités, des handicaps, de l'égalité professionnelle, plus ils bénéficient de protection, et plus la sécurité et le bien vivre ensemble sont favorisés.

Taux de bénéficiaires de l'obligation d'emploi : 7,74 %.

La Métropole a défini une politique RH dont l'objectif est d'inclure davantage et de soutenir les personnes en situation de handicap. Pour cela, la convention pluriannuelle avec le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique) a bénéficié d'un avenant pour 2024 avant une 4^{ème} convention pluriannuelle. Par son action, le FIPHFP favorise le recrutement et l'insertion professionnelle, la formation et l'accompagnement tout au long du parcours professionnel, le maintien dans l'emploi des agents en cas de handicap survenu au cours de leur activité professionnelle, l'accessibilité de l'environnement numérique, la sensibilisation du collectif de travail aux questions du handicap. En 2024, des publications ont été faites sur le réseau social interne de la Métropole et agents à statut privé ont bénéficié d'obligation d'emploi en 2024 (voir aussi l'encadré « Indicateurs des conditions de travail, en chiffres »).



Indicateurs des conditions de travail,**En chiffres**

Taux d'absentéisme :

6,52 %

(vs 6,125 % en 2023)

701 visites médicales
du travail public et**194** pour les salariés
privés**230** entretiens avec la
conseillère en qualité de
vie au travail estiméBénéficiaires d'un
soutien psychologique
individuel : **77**

Taux d'absences

longues : **2,37 %**

(vs 2,53 % en 2023)

102 dossiers au
conseil médical et **55**
en formation plénière et**199** expertises
médico-administrativeEntretiens réalisés par
la conseillère en qualité
de vie au travail : **112**
individuels et **153**
entretiens collectifs

Taux d'accidents du

travail : **0,55 %**

(baisse)

38 télétravailleurs
pour raison médicale**247** entretiens
d'accompagnement
social dont
85 femmesMaladies
professionnelles :**0,17 %** (hausse)Bénéficiaires d'un
soutien psychologique
individuel : **199**agents dont **9** agents de
droit privé,**4** femmes et **5** hommeset **190** agents de droitpublic, **131** femmes et**59** hommesReclassements pour
inaptitude définitive : **2**

Bénéficiaires d'un

aménagement : **120**

agents

(83 femmes et

37 hommes)

Ateliers de lutte contre
l'usure professionnelle :
36 agents participants.

Rouen Métropole : une marque employeur pensée pour accompagner l'agent dans son parcours au sein de la collectivité

Après le lancement de la démarche marque employeur fin 2023 et le lancement du diagnostic début 2024, le plan d'actions a été validé en juillet 2024 autour de cinq axes :

- **axe 1: valoriser la collectivité et attirer les talents**
- **axe 2: recruter et intégrer**
- **axe 3: développer les compétences**
- **axe 4: fluidifier le quotidien**
- **axe 5: accompagner les départs**

Sur le deuxième semestre 2024, des actions autour de ces 5 axes ont été menées, par exemple :

- **Structuration et animation de notre participation sur les salons et événements et nos partenariats avec les universités et grandes écoles du territoire ;**
- **Création du parcours d'intégration des nouveaux arrivants ;**
- **Ateliers participatifs avec les agents et les encadrants pour évaluer et améliorer nos process RH**
- **Analyser les raisons des départs des collègues de la collectivité.**

Une communication auprès des élus, des partenaires sociaux et des agents a été menée tout au long de la mise en place de la démarche par différents moyens. Une présentation de la démarche métropolitaine a aussi été présentée aux directeurs généraux des services des communes du territoire métropolitain.

Égalité et mixité professionnelles

- Depuis 2016, une légère augmentation du nombre de femmes a été observée, avec une répartition de 44,49 % de femmes et 55,51 % d'hommes. Ces chiffres permettent de conclure à une mixité équilibrée dans la mesure où il est d'usage de considérer que la mixité est établie dès lors qu'une proportion entre 40 et 60 % de chaque sexe est respectée. Avec le recrutement de 2 directrices générales adjointes depuis 2022, le haut de la hiérarchie se féminise aussi.
- La filière technique reste déséquilibrée avec une majorité d'hommes (754 H / 179 F), notamment de catégories C avec 23,74 % de femmes, mais en progression constante. Une mixité est observée chez les ingénieurs.
- Les femmes sont principalement dans les catégories B et A notamment celles issues de la filière administrative.
- Le 3^e accord collectif (2024-2026), met en place des actions pour favoriser la mixité dans le recrutement et la mobilité, assurer une évolution équilibrée des rémunérations et des carrières, et améliorer les conditions de travail en tenant compte des impacts de genre. Il vise également à développer des pratiques professionnelles basées sur l'égalité et la transparence.
- Diverses initiatives ont été prises en 2023, 2024 pour favoriser la mixité et l'égalité :
- Mise à jour du dispositif de signalement des violences sexistes et sexuelles, harcèlements et discriminations avec production d'un guide de sensibilisation et d'un livret
- Mise à jour du règlement interne
- Suivi des 2 accords collectif 2024-2026 avec les partenaires sociaux.
- 1^{er} index égalité femmes et hommes sur les salaires et carrière.
- Formations pour l'encadrement et les partenaires sociaux et des agents en 2024.
- Communication sur le réseau en interne (YAMMER) pour promouvoir la mixité dans les offres d'emploi.
- Formation sur l'égalité professionnelle dans le parcours managérial obligatoire issu du plan de qualité de vie au travail (QVT) et lien dans l'évaluation professionnelle.
- Protocole « incivilités » signé avec la justice et présenté sur certains sites prioritaires
- Présentation et échanges sur la procédure de signalement des violences sexistes et sexuelles au travail, VSST, harcèlements moraux et sexuels et discriminations.

L'insertion des jeunes : un enjeu majeur

Participer à l'insertion des jeunes dans le monde du travail est essentiel, particulièrement dans le contexte économique actuel.

L'apprentissage, qui associe formation théorique en CFA et pratique en entreprise, est un dispositif clé. Les apprentis, âgés de 16 à 25 ans, signent un contrat CDD (format CERFA) de 1 à 3 ans selon le diplôme préparé, partiellement exonéré de cotisations sociales, permettant d'acquérir une première expérience professionnelle, des compétences et des savoir-être précieux pour leur avenir. Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants,

La Métropole Rouen Normandie s'est engagée depuis 2017, dans une démarche de développement des contrats d'apprentissage, qu'elle a renouvelé depuis.

Au 31 décembre 2024, l'établissement comptait 28 apprentis.

Les emplois civiques : engagement et citoyenneté

Depuis la rentrée 2021, la Métropole accueille en service civique des jeunes âgés de 16 à 25 ans (30 ans pour les jeunes handicapés), leur permettant de s'engager dans des missions d'intérêt général en contact avec le public sans condition de diplôme. Elle contribue ainsi à l'effort éducatif de découverte du monde professionnel et à l'accompagnement des jeunes dans un parcours de citoyenneté.

Ce dispositif renforce la cohésion nationale et la mixité sociale dans un des 9 domaines ciblés prioritaires, au niveau législatif, comme la santé, la solidarité, l'environnement, l'éducation pour tous, le sport, la culture et les loisirs, etc.

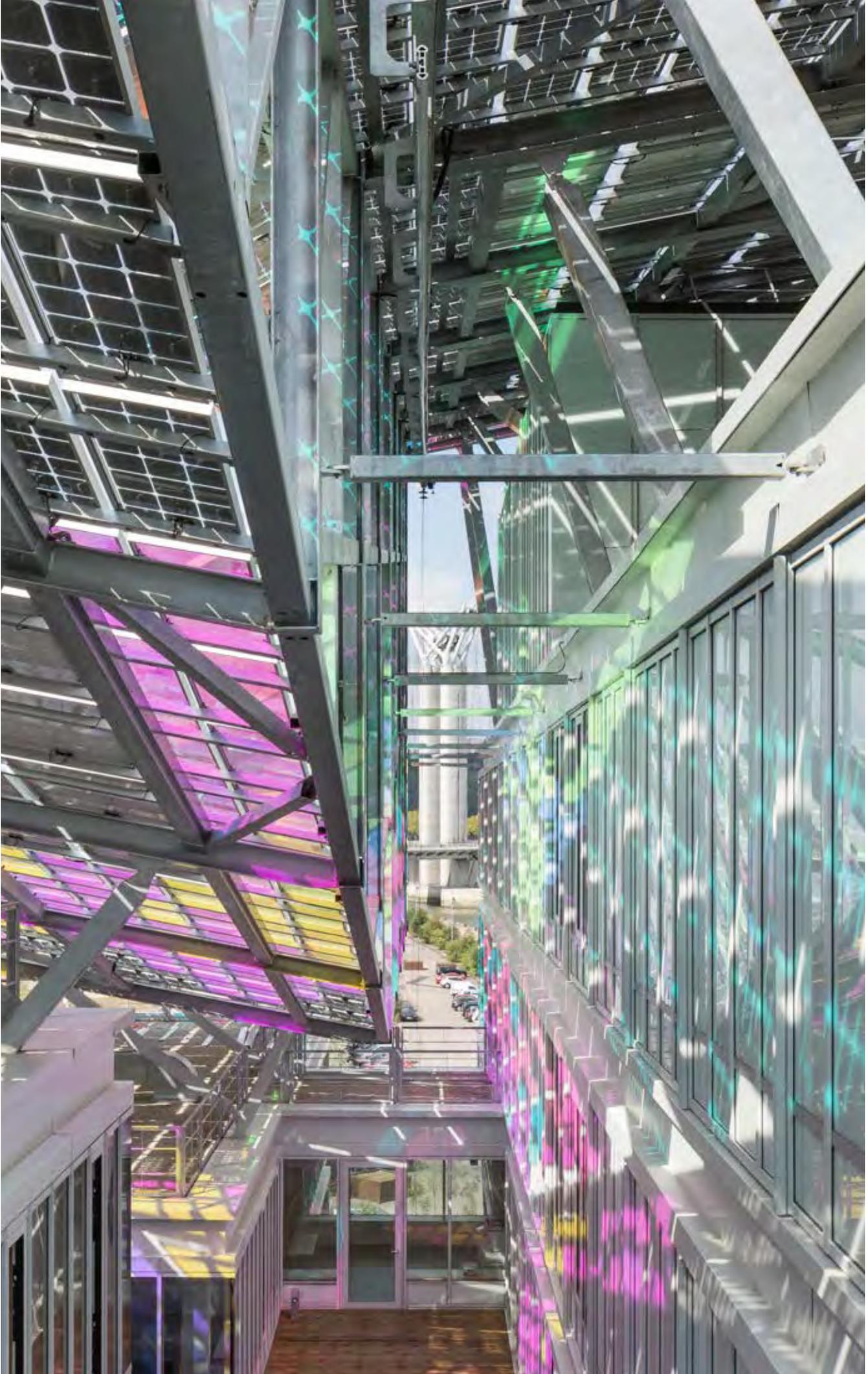
Le service civique, d'une durée de 6 à 12 mois pour au moins 24 heures par semaine, donne lieu à une indemnisation partagée entre l'État et l'organisme d'accueil. Un tuteur, garant du bon déroulement du travail, accompagne chaque un (ou plusieurs) binôme de volontaires. La personne assurant ce tutorat suit une formation obligatoire auprès d'Uniscité. En effet, la Métropole a conclu un contrat d'intermédiation avec Uniscité pour la recherche, le recrutement, la formation obligatoire civique et citoyenne des volontaires, la formation des tuteurs ainsi que pour la gestion administrative. Un accompagnement mensuel suivi et encadré est réalisé pour accompagner le volontaire dans son projet de vie.

Pour les jeunes qui accomplissent cette période à la Métropole, les missions incluent la diffusion d'informations et la médiation avec le public dans différents secteurs. Ils participent par exemple à la promotion et la popularisation des actions des musées métropolitains, au développement de la culture du risque auprès des habitants du territoire, aux démarches de sensibilisation, de prévention, d'animation pour inciter au changement de comportement en faveur de la transition énergétique, aux opérations de communication sur les déchets...

Au total, 38 emplois civiques ont été accueillis d'août 2021 à juin 2024, pour des contrats de 8 mois maximum.

Pour un (ou plusieurs) binôme accueilli, un tuteur est désigné et est garant du bon déroulement de la mission. La personne assurant ce tutorat suit une formation obligatoire en la matière auprès d'Uniscité. En effet, la Métropole Rouen Normandie a conclu un contrat d'intermédiation avec Uniscité pour la recherche, le recrutement, la formation obligatoire civique et citoyenne des volontaires, la formation des tuteurs ainsi que pour la gestion administrative. Un accompagnement mensuel suivi et encadré est réalisé pour accompagner le volontaire dans son projet de vie.

Sur l'année 2024, 20 volontaires (10F et 10H) ont été accueillis au sein de la Direction de l'Accompagnement des Changements de la Transition Écologique (DACTE) et de la direction des musées. Un peu plus de 57 % des femmes et hommes volontaires accueillis étaient des femmes. Au 31 décembre 2024, 10 conventions de volontariat étaient en cours jusqu'en juillet 2025 (5F + 5H) et 2 nouvelles conventions ont été mises en place en janvier 2025 (1F et 1H) au sein de la direction des services informatiques et du numérique.



Sigles : Libellés

AACT'AIR: Aide A l'Action des Collectivités Territoires en faveur de la qualité de l'Air

AAP: Appel à Projets

ADEME: Agence de la Transition écologique

ADIL: Agence départementale pour l'information sur le logement

ADRESS: Agence pour le développement régional des entreprises sociales et solidaires

ADS: Autorisation du Droit des Sols

AEC: Air Énergie Climat

AFA: L'Agence Française Anticorruption

AFCNT: Association française pour la prévention des catastrophes naturelles et technologiques

AGEC: Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire

AIGP: Atelier international du Grand Paris

ALTERN: l'Agence locale de la transition énergétique Rouen Normandie

AMI: Appel à Manifestation d'Intérêt

AMO: Assistant à Maîtrise d'Ouvrage

ANAH: Agence nationale de l'habitat

ANRU: Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

AP: Autorisation de Programme

APRM: Association du Personnel Rouen Métropole

APS: Avant-Projet Sommaire

ARPE: Association régionale de promotion de l'éco-construction

ARS: Agence régionale de Santé

AURBSE: Agence d'Urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine et Eure

BHNS: Bus à haut niveau de service

BRGM: Bureau de Recherches Géologiques et Minières

BVET: Bien Vivre Ensemble au Travail

CALPAE: Conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi

CAP: Commission Administrative Paritaire

CAPEB: Confédération des artisans et des petites entreprises du bâtiment

CAUE: Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Aménagement

CCAS: Centre Communal d'Action Sociale

CCCA: Communauté de Communes Caux-Austreberthe

CCP: Commission Consultative Paritaire

CCSPL: Commission Consultative des Services Publics Locaux

CDD: Conseil de Développement Durable

CDNPS: Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites

CDV: Contrat de Ville

CEC: Convention des Entreprises pour le Climat

CEE SARE: Certificat d'Économies d'Énergie Service d'Accompagnement à la Rénovation énergétique

CENN: Conservatoire d'Espaces naturels de Normandie

CETSE: Comité d'Évaluation de la Transition Social-Écologique

CFA: Centre de Formation d'Apprentis

CFU: Compte Financier Unique

CGDD: Commissariat Général au Développement Durable

CGLU: Cités et Gouvernements Locaux Unis

CHU: Centre Hospitalo-Universitaire

CMA: Chambre de Métiers et de l'Artisanat

CMM: Conférence Métropolitaine des Maires

CNM: Centre National de la Musique

COP 21: Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations unies sur les changements climatiques

COFIL: Comité de Pilotage

CP: Crédit de Paiement

CPER: Contrat de Plan État-Région

CPIER: Contrat de Plan interrégional

CRESS: Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire

CRTE: Contrat de Relance et de Transition Écologique

CST: Comité Social Territorial

CSTSE: Comité stratégique de la Transition Social-Écologique

CT: Comité Technique

CTAI: Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration

CTEJ: Culture Territoire Enfance Jeunesse

CU: Communauté Urbaine

CVSAE: Club de Voile de Saint Aubin Elbeuf

DAGP: Direction Aménagement et Grands Projets

DAP: Direction Achat Public

DASAF: Direction de l'administration de la stratégie et de l'action foncière

DEARS: Département Économie Attractivité, Rayonnement, Solidarité

DGA: Directeur Général Adjoint

DGP: Délai Global de Paiement

DGS: Direction Générale des Services

DIA: Déclarations d'intention d'Aliéner

DICE: Direction de l'Information et de la Communication Externe

DICRIM: Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

DICT: Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

DIMG: Direction Immobilier et Moyens généraux

DPU: Droit de Prémption Urbain

DREAL: Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DSI: Direction des Services Informatiques

DSIL: Dotation de Soutien à l'Investissement Local

DSIN: Direction des Systèmes d'Information et du Numérique

DSP: Délégation de Service Public

DUH: Département Urbanisme et Habitat

DUP: Déclaration d'Utilité Publique

E3DR: Département Environnement, Énergie, Eau, Déchets, Réseaux

EFH: Égalité Femmes-Hommes

ENR: Énergies renouvelables

EnRR: énergies Renouvelables et de Récupération

ENSA: École Nationale Supérieure d'Architecture

EPCC: Établissement public de coopération culturelle

EPCI: Établissement Public de Coopération Intercommunale

EPF: Établissement Public Foncier

EPFN: Établissement Public Foncier Normandie

EPMD: Département Espaces Publics et Mobilité Durable

ERP: Établissement Recevant du Public

ESADHaR: École Supérieure d'Art et Design Le Havre-Rouen

ESR: Enseignement Supérieur et Recherche

ESS: Économie Sociale et Solidaire

F3SCT: Formations Spécialisées en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail

FAA: Fonds d'Aide à l'Aménagement

FACECO: Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales

FACIL: Fonds d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local

FAGIP: Fonds d'Aide aux Grands Investissements sur les Piscines

FAJ: Fonds d'Aide aux Jeunes

FCTVA: Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée

FDADT: Fonds Départemental d'Aide au Développement des Territoires

FEDER: Fonds Européen de Développement Régional

FFB: Fédération française du bâtiment

FIPHFP: Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique

FJT: Foyer de Jeune Travailleur

FNCCR: Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies

FSC: Forest Stewardship Council

FSE: Fonds Social Européen

Gemapi: Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations

GES: Gaz à Effet de Serre

GIEC: Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat

GIPSA: Groupement d'Intérêt Public Seine-Aval

GNAU: Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme

GRC: Gestion Relation Citoyenne

IAE: Insertion par l'Activité Économique

ICP: Institut Catholique de Paris

ICU: Îlot de Chaleur Urbain

IEJ: Initiative pour l'Emploi des Jeunes

IFU: Îlot de Fraîcheur Urbain

Inné: Initiative Normande pour de Nouveaux Modèles Économiques

INSA: Institut National des sciences appliquées

InTerLUD: Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable

IOP: Installation Ouverte au Public

IRMS: Institut Régional De Médecine du Sport et de la Santé

IRSEEM: Institut de Recherche en Systèmes Électroniques EMbarqués

IUT: Institut Universitaire de Technologie

kWc: kilowatt-crête

LNP: Ligne nouvelle Paris-Normandie

LSN: Logistique Seine Normandie

MAAS: Mobility As A Service

MJC: Maison des Jeunes et de la Culture

MJD: Maisons de Justice et du Droit

MPQ: Mon Propre Quartier

MRN: Métropole Rouen Normandie

MWc: Mégawatt-crête

MZPP: Métropole Zéro Pollution Plastique



NAE: Normandie AeroEspace

NPNRU: Nouveau Programme National de Renouveau Urbain

NPRU: Nouveau Programme National de Renouveau Urbain

NWX: Normandie Web Xpert

OFB: Office Français de la Biodiversité

ONF: Office National des Forêts

OPAH: Opération programmée d'amélioration de l'habitat

OPAH-RU: Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouveau Urbain

ORCOD: Opération de requalification des copropriétés dégradées

ORT: Opération de Revitalisation de Territoire

P2S: Pôle de Proximité Seine Sud

PACC: Plan d'Adaptation au Changement Climatique

Palulos: Prime à l'Amélioration des Logements à Usage Locatif et à Occupation Sociale

PAM: Prêt pour l'amélioration

PAT: Projet Alimentaire Territorial

PCAET: Plan Climat Air Énergie Territorial

PCS: Plan Communal de Sauvegarde

PDM: Plan de Mobilité

PEM: Pôles d'Échanges Multimodaux

PETR: Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

PLH: Programme Local de l'Habitat

PLU: Plan Local d'Urbanisme

PLUI: Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

PME: Petites et Moyennes Entreprises

PNR: Parc Naturel Régional

POC: Proof Of Concept

POPAC: Programme Opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés

POPSU: Plateforme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines

PPA: Projet Partenarial d'Aménagement

PPAC: Pôle de Proximité Austreberthe-Cailly

PPI: Plan Pluriannuel d'investissements

PPPR: Pôle de Proximité Plateaux Robec

PPRI: Plan de Prévention des Risques d'Inondation

PPRT: Plan de Prévention des Risques Technologiques

PPSS: Pôle de Proximité Seine Sud

PSLA: Prêt Social Location Accession

PUCA: Plan Urbanisme Construction Architecture

PVD: Petites Villes de Demain

PVS: Pôle de Proximité Val de Seine

QPV: Quartiers Politique de la Ville

QVT: Qualité de Vie au Travail

RADD: Rapport d'Activité et de Développement Durable

RAN-COPER: Réseau des Acheteurs Normands pour une Commande Publique Responsable

RCU: Réseau de Chaleur Urbain

ReNAR: Réseau Normand des Arts de la Rue

RETEX: RETour d'EXpérience

RGPD: Règlement Général sur la Protection des Données

RLPi: Règlement Local de Publicité

RLPIi: Règlement local de Publicité intercommunal

RM: Ressources et Moyens

RMM: Réunion des Musées Métropolitains

RNA: Rouen Normandie Aménagement

RNC: Rouen Normandie Création

RNI: Rouen Normandy Invest

RNSA: Réseau National de Surveillance Aérobiologique

RNSM: Rouen Normandie Sites et Monuments

RPA: Résidence pour Personnes âgées

RSE: Responsabilité Sociale et Environnementale

SAFER: Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural

SARE: Service d'Accompagnement à la Rénovation énergétique

SCIC: Société Coopérative d'Intérêt Collectif

SCoT: Schéma de Cohérence Territoriale

SCOT-AEC: Schéma de Cohérence Territoriale – Air-Énergie-Climat

SDIE: Schéma Directeur Immobilier et Énergétique

SDIS: Service Départemental d'Incendie et de Secours

SDP: Surface de Plancher

SDSI: Schéma Directeur des Systèmes d'Information

SERM: Service Express Régional métropolitain

SIREST: Syndicat de Restauration

SIRN: campus Sciences et Ingénierie Rouen Normandie

SMEDAR: Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets de l'Arrondissement de Rouen

SNIIM: Syndicat National des Ingénieurs de l'Industrie et des Mines

SPASER: Schémas de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables

SPL: Société Publique Locale

SRADDET: Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

TP: Territoires et proximité

TPE: Très Petites Entreprises

TSE: Transition Sociale Écologique

TSE-MRN: Transition social-écologique de la Métropole Rouen Normandie

TVBN: Trame Verte, Bleue et Noire

TZCLD: Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée

UC: Unité de consommation

UFR: Unité de formation et de recherche

UH: Département Urbanisme et Habitat

URCOFOR: Union Régionale des Collectivités Forestières de Normandie

VHSS: Violences et Harcèlement Sexistes et Sexuelles

VLS: Vélos en Libre-Service

VNF: Voies Navigables de France

VOC: Veille et Observation des Copropriétés

VPah: Ville ou Pays d'art et d'histoire

Wc: Watt+crête

WWF: Fonds Mondial pour la Nature

ZAC: Zone d'Aménagement Concertée

ZAE: Zone d'Activité Économique

ZAN: Zéro Artificialisation Nette

ZFE: Zone à Faible Émission

ZFE-m: Zones à Faibles Émissions mobilité

ZIBAC: Zones Industrielles Bas Carbone





Métropole
Rouen Normandie
Le 108
108, allée François-Mitterrand
CS 50589
76006 Rouen Cedex
Tél. : 02 35 52 68 10

metropole-rouen-normandie.fr



@MetropoleRouenNormandie

Crédits photos :
Alan Aubry
Thomas Boivin
Jean-François Lange
Métropole Rouen Normandie
Mise en page :
Métropole Rouen Normandie
Octobre 2025

